CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGE
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES	
Rapporteur : Daniel DIMICOLI	
1°) Budget Primitif 2018 *(DEL-2018-86)*	10
2°) Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'exercice 2018 *(DEL-2018-87)*	59
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
3°) Imagine Angers - Appel à projet urbain innovant - Engagement des négociations en vue de la cession des fonciers aux équipes lauréates *(DEL-2018-88)*	60
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS	
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
4°) Rénovation du théâtre Chanzy - Marchés de travaux *(DEL-2018-89)*	68

AUTRES DOSSIERS	
POLITIQUE DE LA VILLE	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
5°) Contrat de ville - 1ère programmation 2018 - Subventions - Avenants - Approbation *(DEL-2018-90)*	73
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
6°) Fonds Projets de quartiers - Subvention - Attribution *(DEL-2018-91)*	78
7°) Citoyenneté et Politique Educative Locale : formation et coordination des acteurs éducatifs - Convention CANOPE - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports - Convention - Avenant - Approbation *(DEL-2018-92)*	79

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

8°) Enseignement public du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions *(DEL-2018-93)* 81

Rapporteur : Caroline FEL

9°) Accueil périscolaire et accueils de loisirs - Année scolaire 2018 / 2019 - Actualisation des tarifs - Modification du règlement intérieur - Avenant à la convention avec le CCAS - Approbation *(DEL-2018-94)* 83

10°) Association Ludothèque Angevine - Attribution de subvention - Convention - Approbation *(DEL-2018-95)* 88

11°) Petite Enfance - Crèches Municipales - Fournitures de repas par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Approbation des tarifs 2018 - Subvention annuelle - Convention - Approbation *(DEL-2018-96)* 90

Rapporteur : Marina PAILLOCHER

12°) Distribution de fruits et légumes dans les écoles dans le cadre du Programme de l'Union Européenne *(DEL-2018-97)* 93

Rapporteur : Caroline FEL

13°) Association Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Attribution de subvention - Convention - Approbation *(DEL-2018-98)* 96

14°) Trophées de robotique 2018 - Les Francas - Planète Sciences Sarthe - Convention - Approbation - Attribution de subventions *(DEL-2018-99)* 98

15°) Jardins d'Enfants Adaptés - Association Handicap'Anjou - Avenant n°1 - Attribution de subvention pour l'année 2018 *(DEL-2018-100)* 100

16°) Angers Proxim'Services - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens - Approbation - Attribution de subvention pour l'année 2018 *(DEL-2018-101)* 101

17°) Institut de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance « La petite compagnie » - Avenant n° 9 - Approbation *(DEL-2018-102)* 102

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

18°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2018-103)* 103

19°) Dispositif "Partez en Live" - Conventions de partenariat - Approbation *(DEL-2018-104)* 105

20°) Musées d'Angers - Soirée "Live au Musée" - Convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours, Angers, Le Mans (ESAD TALM) - Approbation *(DEL-2018-105)* 108

21°) Musées d'Angers - Ecole Supérieure d'Art et de Design - TALM - Exposition "La grande parade des animaux" - Création d'une œuvre de design sonore - Convention de partenariat - Approbation *(DEL-2018-106)* 110

22°) "Boîtes à livres" - Clubs Lions Val de Loire et Angers Cité - Convention de partenariat - Approbation *(DEL-2018-107)* 112

23°) Eglise Saint-Laud - Restauration des vitraux - Mécénat financier - Convention avec la Fondation Mécène et Loire *(DEL-2018-108)* 114

24°) Offres culturelles municipales - Actualisation des tarifs 2018-2019 - Approbation *(DEL-2018-109)* 116

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

25°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : un partenariat responsable avec les associations - Association sportive amateur - Subvention "manifestations" - Attribution *(DEL-2018-110)* 110

26°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Actualisation des tarifs 2018-2019 - Approbation *(DEL-2018-111)* 120

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

27°) Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie - Concession d'aménagement - Avance de trésorerie à ALTER Cités - Avenant n° 4 - Approbation *(DEL-2018-112)* 122

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME

Rapporteur : Catherine GOXE

28°) Terra Botanica - Convention de financement avec le Département de Maine-et-Loire 2018-2020 - Subvention d'investissement et de fonctionnement 2018 - Approbation de la convention *(DEL-2018-113)* 123

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

29°) ALTER Services - Nouvelle répartition des sièges du Conseil d'administration - Désignation de deux représentants *(DEL-2018-114)* 128

30°) Groupement d'Intérêt Public (GIP) Café Culture - Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Nantes - Désignation de représentants *(DEL-2018-115)* 130

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Christophe BÉCHU

31°) Conventions de prestations intégrées avec la SPL ALDEV - Rayonnement et activités commerciales - Décision de principe *(DEL-2018-116)* 131

Rapporteur : Benoit PILET

32°) Association Austin Angers Créative (AAC) - Subventions de projets au titre de l'année 2018 - Approbation *(DEL-2018-117)* 132

33°) Institut Confucius - Association Angers Jumelages - Maison de l'Europe - Angers International Welcome - Subventions de fonctionnement - Attribution *(DEL-2018-118)* 134

34°) Ville jumelle de Haarlem - Hockey sur Gazon du SCO - Développement relations avec des clubs sportifs - Déplacement section - Subvention *(DEL-2018-119)* 135

35°) Ville jumelle de Wigan - Sporting Club Angevin (SCA) - Développement relations avec des clubs sportifs - Déplacement - Subvention *(DEL-2018-120)* 136

36°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2018-121)* 137

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

37°) Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence à l'Adulte (ASEA) - Convention 2018-2019 avec le Département de Maine-et-Loire, les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais - Approbation *(DEL-2018-122)* 140

HANDICAP

Rapporteur : Claudette DAGUIN

38°) Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées mentales (ADAPEI) - Service Enfants, Sports, Culture, Adultes Loisirs (ESCA'L) - Convention Pluriannuelle d'Objectifs - Approbation *(DEL-2018-123)* 143

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

39°) Dotation de soutien à l'investissement public local - Demande de subventions à l'Etat *(DEL-2018-124)* 145

40°) Théâtre Chanzy - ALTER Services - Convention de raccordement au réseau de chaleur de la Roseraie - Approbation *(DEL-2018-125)* 147

41°) Maison de quartier du Lac de Maine - Avenant aux marchés de travaux - Approbation *(DEL-2018-126)* 148

42°) Eglise Saint-Laud - Avenant aux marchés de travaux - Approbation *(DEL-2018-127)* 149

43°) Sainte-Gemmes-sur-Loire - Le Perron - Parc du Hutreau - Remise gracieuse de dette de loyers - Approbation *(DEL-2018-128)* 151

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

44°) Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Rues Passin, Saint-Augustin et Lilas - Classement d'office de parcelles *(DEL-2018-129)* 152

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – COMMANDE PUBLIQUE

45°) Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO/CITEO 2018 pour les tonnages émis en 2017 *(DEL-2018-130)* 154

46°) Fourniture et l'acheminement d'énergie - Convention de groupement de commandes - Avenant n°1 - Approbation *(DEL-2018-131)* 156

47°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation *(DEL-2018-132)* 157

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christophe BÉCHU

48°) Gestion des milieux aquatiques - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations (GEMAPI) - Prise de compétence - Approbation *(DEL-2018-133)* 158

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

49°) Associations Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou et Ablette Angevine - Conventions de partenariat - Approbation *(DEL-2018-134)* 160

PROPRETE URBAINE

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

50°) Quartier Belle-Beille - Association "les Amis du Chat Libre" - Gestion des chats libres et errants - Convention - Approbation - Attribution de subvention *(DEL-2018-135)* 161

Rapporteur : Stéphane PABRITZ

51°) Organismes privés de gestion immobilière - Mise à disposition de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets - Convention-type - Approbation *(DEL-2018-136)* 162

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

52°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études confié à ALTER Public - Avenant n°3 - Approbation. *(DEL-2018-137)* 163

53°) Conditions patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques à Angers Loire Métropole - Approbation *(DEL-2018-138)* 166

54°) Quartier Madeleine/Saint-Léonard - 25 rue Desmazières - Cession d'un immeuble anciennement à usage associatif *(DEL-2018-139)* 169

55°) Quartier Centre-Ville - 12 rue Valdemaine - Cession d'un ensemble immobilier *(DEL-2018-140)* 171

56°) Quartier Doyenné - Square de la Verrerie - Acquisition de parcelles à usage de voirie et trottoir *(DEL-2018-141)* 173

57°) Quartier Monplaisir - Impasse du Prégentil - Cession d'une parcelle de terrain *(DEL-2018-142)* 175

58°) Quartier Roseraie - Rue du Buis - Vente de trois emprises de terrain *(DEL-2018-143)* 177

59°) Quartier Roseraie - Rue Sonia Delaunay - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie *(DEL-2018-144)* 179

60°) Quartier du Lac de Maine - Rue de Pruniers - Projet urbain partenarial - Approbation *(DEL-2018-145)* 180

61°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions *(DEL-2018-146)* 183

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Benoît PILET

62°) Association Anjou-Pologne - Organisation d'une exposition - Attribution d'une subvention *(DEL-2018-147)* 185

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

63°) 6° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Politique" - Attribution d'une subvention *(DEL-2018-148)* 186

- **QUESTIONS DIVERSES** **187**

- **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **188**

- **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales **192**

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017** **193**

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 26 mars 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 20 mars 2018
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2018-88), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2018-126), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : Mme Karine ENGEL, Mme Faten SFAÏHI, M. Bernard DUPRE

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (jusqu'à la DEL-2018-87)
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2018-127)
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 mars 2018

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 mars 2018

Monsieur le Maire : Je vais vous inviter à rejoindre vos places.

Mes chers collègues, je vous annonce que Caroline FEL sera en retard, c'est Ahmed EL BAHRI qui porte son pouvoir en attendant la fin de sa réunion à la « Parentosphère » ; Karine ENGEL a donné pouvoir à Jean-Marc VERCHÈRE ; Bernard DUPRÉ a donné pouvoir à Montaine HUTEAU.
Et nous avons 2 collègues qui devraient nous rejoindre peut-être avant même que le premier vote ait lieu mais qui m'ont prévenu qu'ils auraient un léger retard, Faten SFAIHI, Alexandre VILLALONGA, et c'est Gilles LATTÉ, et Florian SANTINHO qui porteront leur pouvoir.
La secrétaire de séance ce soir sera, c'est l'ordre alphabétique, Jeanne BEHRE-ROBINSON dont c'est l'anniversaire, j'espère qu'elle appréciera ce hasard.
Et nous allons pouvoir entamer, mes chers collègues, l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Je veux, bien évidemment, avant de commencer ce Conseil, ou, plus exactement, en le commençant, que nous prenions quelques instants après le drame effroyable qui s'est déroulé à Trèbes vendredi dernier. Cet attentat est venu nous rappeler, après plusieurs mois d'accalmie, à quel point la menace restait vivace dans notre pays et à quel point elle pouvait être multiforme, parce que voir une ville de 5 600 habitants et un supermarché être le théâtre d'une tuerie aveugle doit nous conduire à bien mesurer la vigilance collective que nous devons continuer à avoir.
Quatre de nos concitoyens ont été lâchement abattus par ce terroriste. Parmi eux, vous le savez, un lieutenant-colonel de gendarmerie a fait preuve d'un acte d'héroïsme particulier en échangeant sa place avec une otage, avec le sort et le destin tragique que nous lui connaissons, et la République va cette semaine lui rendre hommage. Dès samedi, nous avons mis en berne les drapeaux sur les bâtiments municipaux, de manière à nous associer à cet hommage. Ce que je souhaite ce soir, c'est qu'au moment de commencer ce Conseil municipal nous puissions observer une minute de silence pour les 4 victimes qui ont été tuées vendredi, et que ce soit notre manière, par le silence, à la fois d'exprimer notre solidarité, notre compassion, notre affection aux familles de ces victimes, et que ce soit aussi notre manière de témoigner de notre volonté de résistance par rapport à ces actes en soulignant que les modes de vie qui sont visés par les terroristes sont évidemment plus forts que les idéologies extrémistes qui les poussent à commettre ces forfaits. Je vous invite, mes chers collègues, à vous lever.

Une minute de silence.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour appelle ce soir, comme il est de tradition et de nécessité avant le 31 mars, le vote du Budget Primitif 2018. Je vais évidemment laisser la parole à notre rapporteur dans quelques instants.
Je salue la présence ce soir, dans le public, d'une trentaine de lycéens du lycée professionnel Joseph Wresinski, qui sont venus assister à nos débats. C'est une bonne occasion, je pense, d'un point de vue citoyen, de venir découvrir à travers les débats du Conseil municipal, l'endroit où se prennent les décisions pour la vie quotidienne des Angevins. Qu'ils soient remerciés, et leurs professeurs, pour leur présence ce soir.
Et, sans plus attendre, Monsieur le rapporteur du budget, je vous laisse la parole.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2018-86

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget Primitif 2018

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans les mêmes termes que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal du 26 février 2018. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2018 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité. **Les efforts de gestion réalisés depuis quatre ans portent leurs fruits et nous permettent d'investir de manière très marquée dans des projets structurants pour l'avenir de notre Ville.**

Les caractéristiques du budget 2018 sont les suivantes :

- Un budget de fonctionnement **rigoureux pour préserver notre capacité à investir** :
  - **Une baisse des dépenses de fonctionnement** (- 0,1%), avec une maîtrise continue de la masse salariale,
  - **Une progression des recettes de fonctionnement** (+ 0,8 %) **sans augmentation des taux de fiscalité**,
  - **Une progression des différents niveaux d'épargne :** une épargne de gestion à 19 M€ et **une épargne nette de 7,8 M€ en hausse de 9 % par rapport à 2017**,
- **Un budget d'investissement exceptionnel** : **des dépenses d'investissement proches de 91,2 M€** (80,5 M€ sans la gestion déléguée de la voirie) notamment pour les travaux de la patinoire, la réhabilitation du Centre des Congrès, les travaux du Cœur de Maine, la reconversion du Foyer Jean Vilar en hôtel des associations, la rénovation de la place Jean XXIII, et pour poursuivre les travaux engagés dans les différents équipements sportifs.
- **Une stratégie d'endettement 2018 maitrisée** : un emprunt d'équilibre prévu à 36 M€ pour profiter des taux encore historiquement bas.

Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire ont été les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2018. Vous retrouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES ET LA BALANCE GENERALE

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes	220,1	221,9	0,8%
Dépenses (hors interêts de la dette)	203,1	202,9	-0,1%

EPARGNES en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Epargne de gestion	17,0	19,0	11,8%
Frais financiers	2,4	2,5	1,8%
Epargne brute	14,6	16,5	13,4%
Amortissement du capital	7,3	8,7	18,4%
Epargne nette	7,2	7,8	8,4%

INVESTISSEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes (hors épargne nette)	67,3	83,4	23,9%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	74,5	91,2	22,5%

TOTAL en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes Fct + Inv	287,4	305,3	6,2%
Dépenses Fct + Inv	287,4	305,3	6,2%

Mouvements réels - Hors OCLT

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Impôts et taxes	122 517	124 323	1 806	1,5%
Dont Taxe Foncière et Taxe d'Habitation	*96 970*	*98 084*	*1 114*	*1,1%*
Dont Attribution de Compensation et DSC	*10 671*	*11 278*	*607*	*5,7%*
Dont Autres taxes	*14 876*	*14 961*	*85*	*0,6%*
Dotations subventions et Participations	67 835	67 892	57	0,1%
Dont DGF	*28 650*	*28 715*	*65*	*0,2%*
Dont DSU	*17 150*	*17 402*	*252*	*1,5%*
Dont autres dotations	*22 035*	*21 775*	*-260*	*-1,2%*
Produits des services	20 630	20 205	-425	-2,1%
Produits financiers	2 250	2 240	-10	-0,4%
Produits exceptionnels	1 530	1 187	-343	-22,4%
Autres recettes	5 305	6 009	704	13,3%
Total	220 067	221 856	1 789	0,8%

DEPENSES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Dépenses de personnel	114 969	115 163	194	0,1%
Subventions	42 044	40 179	-1 865	-4,4%
Subventions et CCAS	*32 700*	*32 679*	*-21*	*0,0%*
Participations	*9 300*	*7 500*	*-1 800*	*-19,4%*
Autres dépenses de fonctionnement	46 088	47 549	1 461	3,2%
Total	203 101	202 891	-210	-0,1%
Epargne de gestion	16 966	18 965	1999	11,8%
Intérêts de la dette *	2 410	2 453	43	1,8%
Epargne Brute	14 556	16 512	1956	13,4%
Capital de la dette	7 332	8 684	1352	18,4%
Epargne Nette	7 224	7 828	604	8,4%

INVESTISSEMENT

RECETTES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Epargne Nette	7 224	7 828	604	8%
Dotations, fonds divers et autre	5 694	4 575	*-1 119*	
Dont FCTVA	*5 444*	*4 325*	*-1 119*	
Subventions et autres	11 748	13 947	*2 199*	19%
Gestion déléguée de la Voirie	12 638	10 664	-1 974	-16%
Cessions	12 200	3 878	*-8 322*	-68%
Emprunt	25 000	36 000	*11 000*	44%
Reprise anticipée des résultats	-	14 350	*14 350*	
Total	74 504	91 242	16 738	22%

DEPENSES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Dépenses et subventions d'Equipement	61 866	80 578	18 712	30%
Gestion déléguée de la Voirie	12 638	10 664	-1 974	-16%
Total	74 504	91 242	16 738	22%

** Hors ICNE*

PRECISION METHODOLOGIQUE :

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document règlementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2018, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à :

- **221,9 M€** en recettes réelles,
- **202,9 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A NOUVEAU EN HAUSSE

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2018 sont assez proches du BP 2017 (+0,8 %). Ce constat global reflète pourtant des situations très différentes selon les catégories de recettes :

RECETTES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Impôts et taxes	**122 517**	**124 323**	**1 806**	**1,5%**
Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation	*96 970*	*98 084*	*1 114*	*1,1%*
Dont Attribution de Compensation et DSC	*10 671*	*11 278*	*607*	*5,7%*
Dont autres taxes	*14 876*	*14 961*	*85*	*0,6%*
Dotations subventions et Participations	**67 835**	**67 892**	**57**	**0,1%**
Dont DGF	*28 650*	*28 715*	*65*	*0,2%*
Dont DSU	*17 150*	*17 402*	*252*	*1,5%*
Dont autres dotations	*22 035*	*21 775*	*- 260*	*-1,2%*
Autres recettes	**29 715**	**29 641**	**- 74**	**-0,2%**
Total	**220 067**	**221 856**	**1 789**	**0,8%**

IMPOTS ET TAXES : 124,3 M€

TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION : 98,1 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites avec sagesse sur la seule croissance de nos bases fiscales fondée sur une hypothèse prudente de hausse de l'inflation.

En 2018, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 98 M€, sous réserve de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat.

En terme d'évolution, ce projet de BP 2018 fait donc apparaître une augmentation d'environ 1 M€ par rapport aux prévisions 2017.

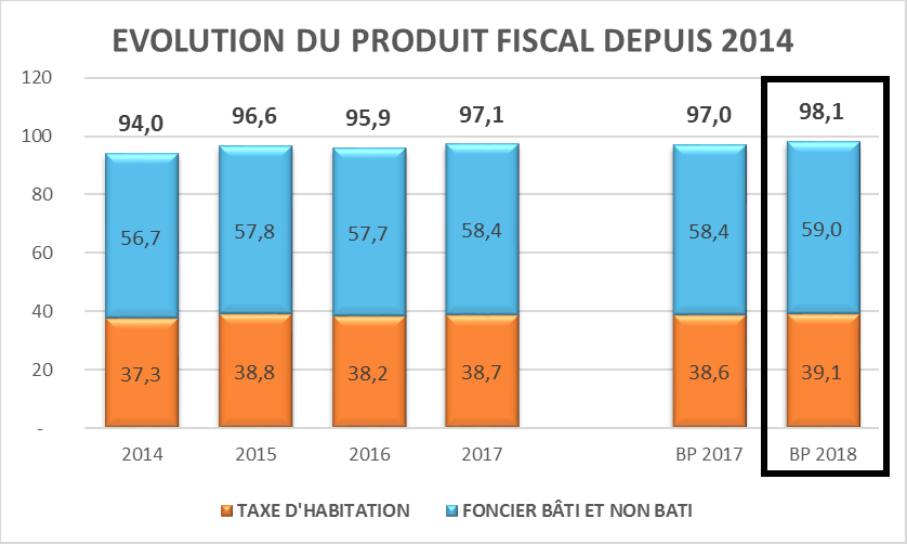

Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Taxe d'habitation	38 600 000	39 095 500	495 500	1,3%
Taxe sur le foncier bâti	58 200 000	58 814 500	614 500	1,1%
Taxe sur le foncier non bâti	170 000	174 000	4 000	2,4%
Total Produit Fiscal	**96 970 000**	**98 084 000**	**1 114 000**	**1,1%**

Concernant la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Progressivement à partir de 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif doit permettre la compensation financière pour les collectivités. Il conviendra évidemment d'être vigilant sur ce sujet. Par prudence et dans l'attente de la réception des notifications par les services fiscaux des chiffres pour 2018, nous avons retenu dans nos prévisions budgétaires une hausse des bases fiscales de 1 % différente des 1,2 % prévus par la Loi de Finances pour 2018.

▶ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : 11,3 M€

Le montant des dotations d'agglomération du BP 2018 passe de 10,7 M€ à 11,3 M€ en 2018. Ce montant se décompose en 5,3 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole fixé à 5,3 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de novembre 2017 présente une augmentation de 13 % par rapport au BP 2017. Ce montant avait été ajusté en cours d'exercice 2017 pour intégrer la mise à jour du périmètre comptable associée à la compétence liée au stationnement de voirie.

▶ AUTRES TAXES : 15 M€

Les autres prévisions du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont stables (+0,1 M€) par rapport au BP 2017. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés:

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est évalué à 2,44 M€ pour 2018,
- ✓ Les droits de place perçus pour le stationnement sur voirie (3,75 M€) sachant que les parcs de stationnement ont été transférés à la Communauté Urbaine,
- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (5,6 M€),
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,4 M€),
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,6 M€).

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

En €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Dotation forfaitaire/DSU/DNP	48 160 000	48 875 806	715 806	1,5%
Autres dotations	19 674 648	19 016 461	-658 187	-3,3%
dont FCTVA fonctionnement		*75 000*	*75 000*	
dont allocations compensatrices	*5 820 330*	*5 269 341*	*-550 989*	*-9,5%*
dont participations et autres dotations	*13 854 318*	*13 672 120*	*-182 198*	*-1,3%*
TOTAL	**67 834 648**	**67 892 267**	**57 619**	**0,1%**

▶ DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 48,9 M€

Pour 2018, nos estimations se décomposent de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire, prévue à 28,71 M€,
- une dotation de solidarité urbaine, prévue à 17,4 M€,
- une dotation nationale de péréquation, prévue à 2,76 M€.

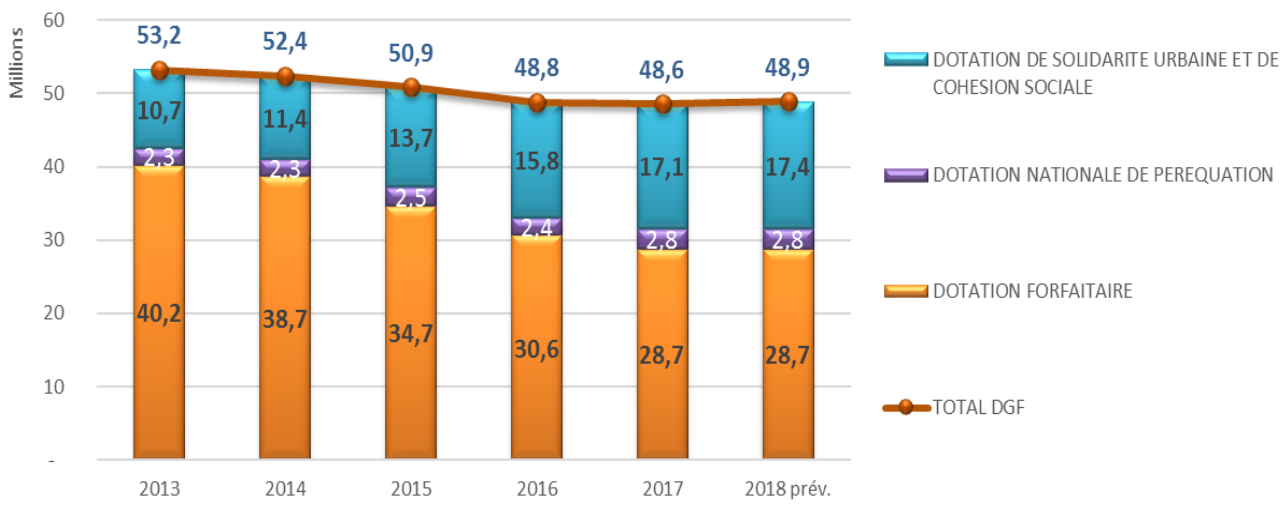

▶ AUTRES DOTATIONS

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- ✓ L'inscription pour la première fois au budget primitif de 0,075 M€ de FCTVA en fonctionnement liés aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie,

- ✓ Les allocations compensatrices pour 5,27 M€. Ce montant cumule deux types d'allocations :

  - o d'une part : les allocations compensatrices de taxe d'habitation correspondant à des dispositifs d'exonérations. Ces allocations représentent **4,4 M€** au BP 2018 et sont stables par rapport au BP 2017.

  - o d'autre part : les autres allocations compensatrices de fiscalité pour **0,87 M€** qui poursuivent leur érosion avec une estimation de baisse de 9 % (coefficient de minoration prévu par la loi de Finances 2018) entre 2017 et 2018.

- ✓ Les participations et autres dotations représentent 13,7 M€ et diminuent de -1,3%. Il s'agit :

  - o des participations de la CAF à près de 7,2 M€, dont 5,3 M€ uniquement pour la petite enfance et 1,9 M€ pour les accueils de loisirs. A noter que la recette de la CAF au titre des accueils de loisirs est en forte baisse de - 0,23 M€.

  - o de la dotation politique de la Ville (DPV) stabilisée en 2018 à 2,3 M€, qui va permettre de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville (notamment le projet d'hôtel des associations),

  - o La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation qui se dégrade de 0,17 M€ pour atteindre 0,92 M€.

AUTRES RECETTES

▶ PRODUITS DES SERVICES : 20,20 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer les diverses redevances pour 6,6 M€ :

- les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air) : 0,5 M€,
- les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire): 3,1 M€,
- les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie): 2,2 M€,
- les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque): 0,8 M€.

Ce chapitre comprend également les remboursements opérés par ALM au titre des frais de personnel pour les compétences voirie et éclairage public, (compétences déléguées en gestion aux communes) pour 8,1 M€.

▶ PRODUITS FINANCIERS : 2,24 M€

Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers » intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité **compte tenu des projections de résultat 2017 de ces organismes.**

▶ PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 7,19 M€

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges », le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles**)** a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 7,19 M€. Elle se compose de la manière suivante :

- Atténuation de charges : 2,1 M€ notamment pour la participation des agents aux tickets restaurants (1,3 M€),

- Autres produits de gestion courante : 3,9 M€ retrace notamment les loyers estimés pour 2018 (1,5 M€) et les redevances versées par les concessionnaires (1,5 M€),

- Recettes exceptionnelles : 1,19 M€ notamment pour le produit tiré des indemnisations d'assurance. Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

■ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de -0,1 % par rapport au BP 2017. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Charges de personnel	**114 969**	**115 163**	**194**	**0,1%**
Subventions et participations	**42 044**	**40 179**	**- 1 865**	**-4,4%**
Dont CCAS et subventions	*32 700*	*32 679*	*- 21*	*0,0%*
Dont participations	*9 300*	*7 500*	*- 1 800*	*-19,4%*
Frais de fonctionnement des services	**46 088**	**47 549**	**1 461**	**3,2%**
Total	**203 101**	**202 891**	**- 210**	**-0,1%**

▶ DEPENSES DE PERSONNEL : 115,2 M€

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 115 M€ prévus au BP 2017 à 115,2 M€ en 2018. Cette hausse limitée de 0,1 % est le résultat de la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier DOB. Pour mémoire, ces orientations rappelaient la nécessité de stabiliser les effectifs, de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, de développer la mutualisation et d'accompagner fortement les parcours professionnels.

Le graphique ci-dessous illustre les effets des mesures engagées depuis plus de trois ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 114/115 M€ après des années de croissance élevée. Pour mémoire, il a été constaté 12,1 % de croissance des frais de personnel sur la période 2012-2014 et 2,1 % sur la période 2015-2017.

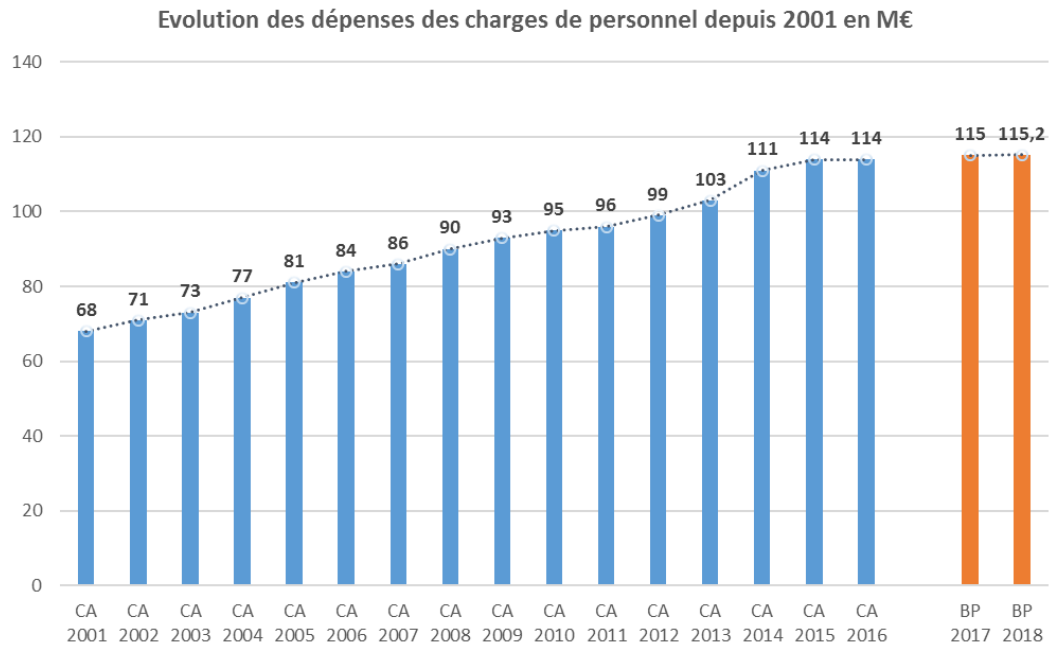

▶ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 40,2 M€

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 42 M€ à 40,2 M€ soit une diminution de 4,4 %. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en deux éléments :

- **Une stabilité des crédits de subventions** entre 2017 et 2018 pour le CCAS et pour le milieu associatif. A noter la progression de crédits ciblés sur le secteur social, le secteur éducation - enfance et le secteur citoyenneté et vie des quartiers qui sont devenus majoritaires.

- **Une baisse des participations** de -19,4 %. Cette baisse n'est pas uniforme et des disparités existent en fonction de chaque structure subventionnée. Le tableau ci-dessous détaille les principales baisses :

	BP 2017	BP 2018	Variation
EPARC	1 600 000	800 000	-800 000
Angers Nantes Opéra	1 522 000	1 200 000	-322 000
Terra Botanica	509 000	200 000	-309 000
DSP Angers Loire Tourisme	100 002		-100 002
Parcs de stationnement	500 000	400 000	-100 000
DSP Centre des congrès	428 000	350 000	-78 000
AURA	134 500	87 780	-46 720

Les deux graphiques suivants illustrent ces éléments.

Pour le premier, l'évolution de la répartition des subventions et des participations entre 2016 et 2018:

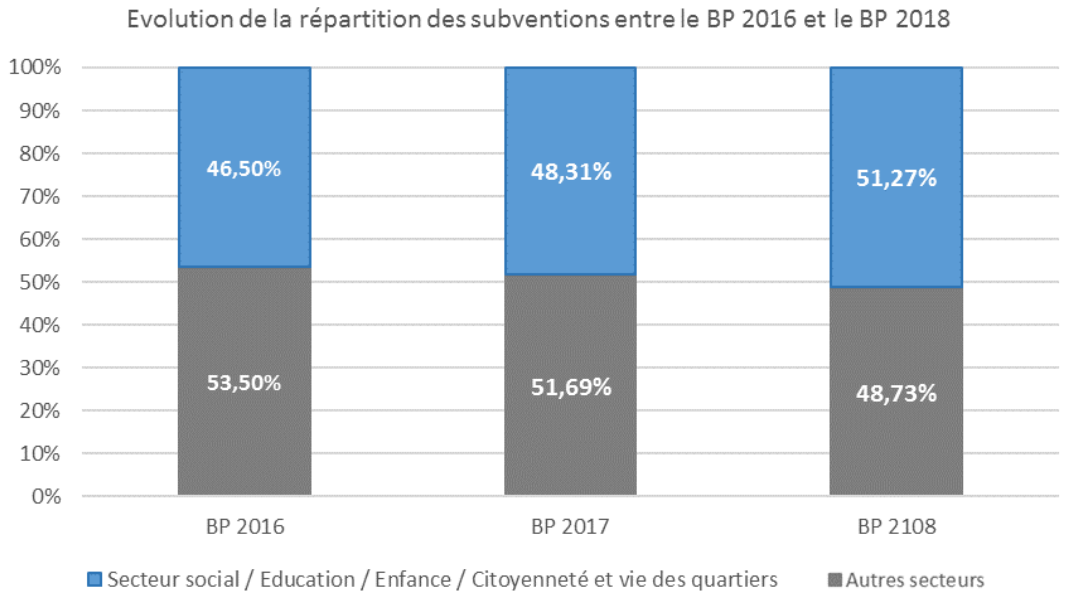

Pour le second, il illustre la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :

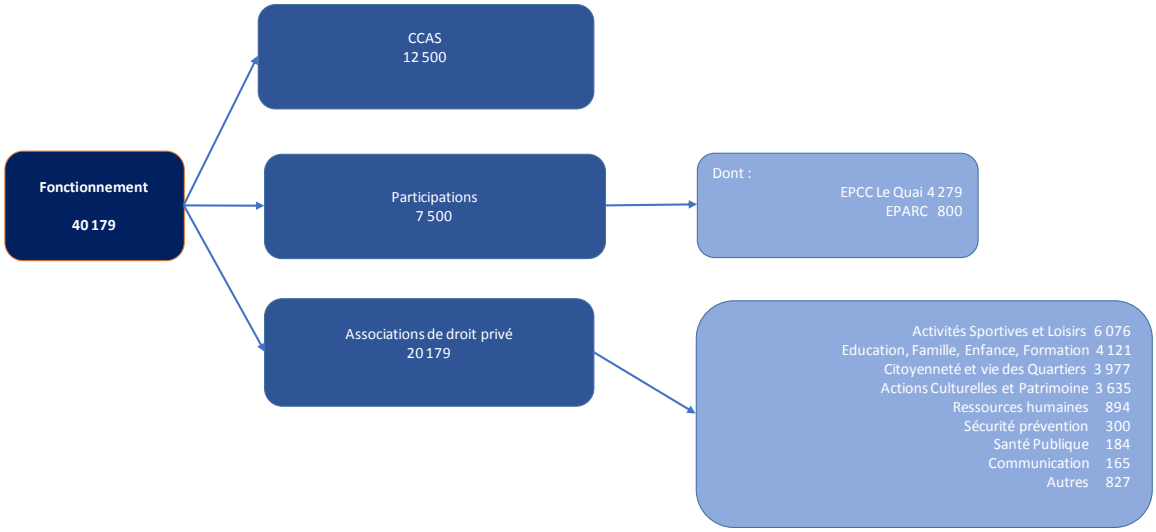
Fonctionnement
40 179
CCAS
12 500
Participations
7 500
Dont :
EPCC Le Quai 4 279
EPARC 800
Associations de droit privé
20 179
Activités Sportives et Loisirs 6 076
Education, Famille, Enfance, Formation 4 121
Citoyenneté et vie des Quartiers 3 977
Actions Culturelles et Patrimoine 3 635
Ressources humaines 894
Sécurité prévention 300
Santé Publique 184
Communication 165
Autres 827

▶ AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 47,5 M€

Les frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de 3,2% soit une hausse d'environ 1,5 M€.

Comme mentionné lors du débat d'orientations budgétaires, les autres frais de fonctionnement sont projetés avec une augmentation de BP à BP de 1,5 M€ (+3,2%), sous l'effet de l'estimation plus précise des refacturations des services mutualisés, désormais constatés dès le budget primitif et non plus uniquement au compte administratif.

Hors ces frais de mutualisation, l'évolution prévue est de +1,3%, soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle retenue par la Loi de finances pour 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse des charges de fluide (électricité et chauffage notamment) de +0,35 M€.

LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE

Les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement (- 0,1%) et la hausse des recettes de fonctionnement (+ 0,8%) conduisent à améliorer l'épargne de gestion de BP à BP : 19 M€ contre 17 M€ au BP 2017 (soit 12% de hausse).

L'épargne nette (obtenue après soustraction des annuités de dette à l'épargne de gestion) progresse de 9% compte tenu de notre faible taux moyen de la dette.

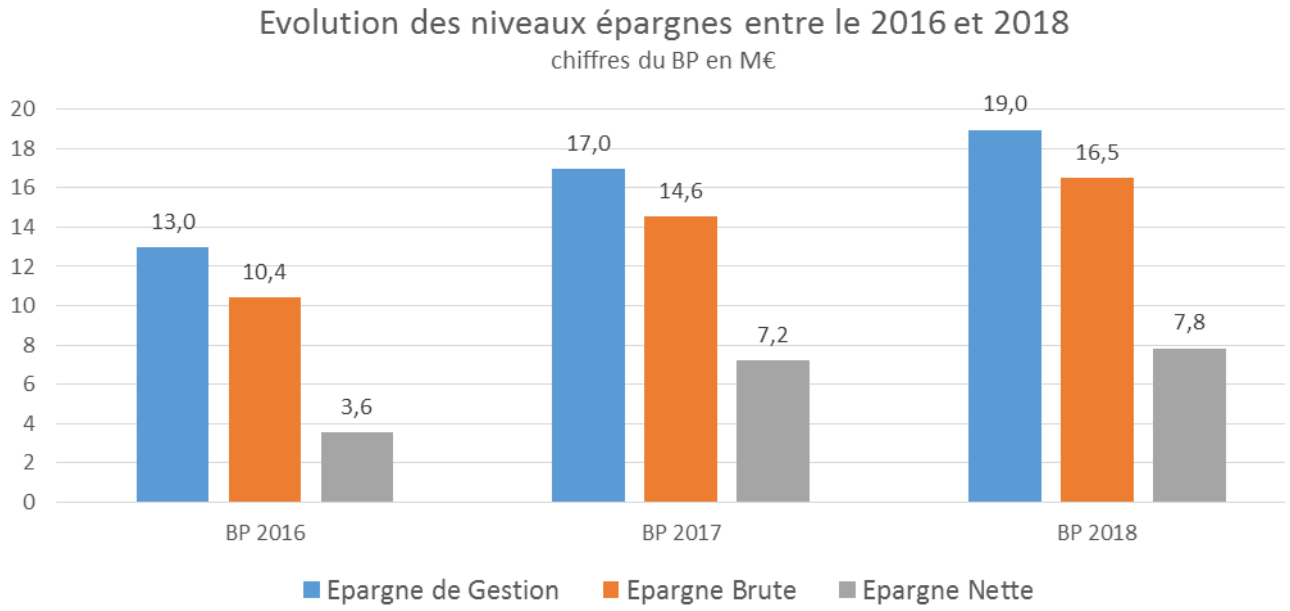

NB : Le passage en communauté urbaine a modifié mécaniquement les différents niveaux d'épargne de la Ville et d'Angers Loire Métropole. En cas de comparaison avec les BP antérieurs à 2016, il convient d'ajouter 5,5 M€ aux données des budgets 2016 et 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2018, les crédits de la section d'investissement s'établissent à :

- **91,24 M€** en dépenses réelles (hors remboursement en capital de la dette),
- **83,4 M€** en recettes réelles (hors épargne nette).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU PLUS HAUT

AVEC 91,2 M€, UN NIVEAU EXCEPTIONNEL A PLUSIEURS TITRES

Conformément aux éléments présentés lors des derniers débats d'orientations budgétaires, l'année 2018 marque le plus haut niveau d'investissement du mandat.

Au cœur de ces investissements, les travaux concernant la patinoire, la réhabilitation du Centre des Congrès et l'opération Cœur de Maine ...concentrent presque 40% des crédits 2018.

Cœur de Maine se poursuit pour reconquérir les berges de la Maine (au total 9 M€ de crédits prévus en 2018). Ce projet associé au réaménagement du secteur Quai Saint Serge avec notamment la **nouvelle patinoire** (15 M€ prévus en 2018) renforce la mutation en profondeur annoncée pour ce secteur de notre Ville.

D'autres équipements sportifs feront également l'objet d'une inscription de crédits pour environ 5 M€. On peut citer **la réalisation du terrain synthétique de hockey sur gazon, les travaux sur les vestiaires à Bertin et Frémur** ... (pour 1,6 M€), des compléments sur le parc des sports de la Baumette (0,8 M€ de crédits prévus) ou encore le solde des paiements de la **tribune du Colombier au stade Raymond Kopa** (1,7 M€ de crédits prévus)

Le plan d'urgence voirie et le plan places se poursuivent avec 10,7 M€ de crédits consacrés dans le cadre de la gestion déléguée de la voirie par Angers Loire Métropole (avec notamment la place jean XXIII).

Cette année 2018 sera aussi marquée par la **rénovation du Centre des Congrès** (13,3 M€ prévus), la **végétalisation du cœur de Ville** (0,8 M€ prévus) qui auront également comme vocation à renforcer l'attractivité touristique et le dynamisme économique de notre territoire.

Les dernières inscriptions budgétaires pour la **Maison de Quartier du Lac de Maine** (0,6 M€) et le projet de **reconversion du foyer Jean Vilar en Hôtel des associations** (2,5 M€) contribuent également à renouveler des infrastructures de proximité pour notre Ville.

Ce haut niveau d'investissement du BP 2018 reste exceptionnel. Nous reviendrons sur des niveaux proches de 65 M€ en 2019 et de 45 M€ en 2020. Cela traduit le souci de la collectivité d'adapter ses dépenses d'investissement à ses capacités de financement et de tenir les engagements pris devant les Angevins.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2018.

PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES :

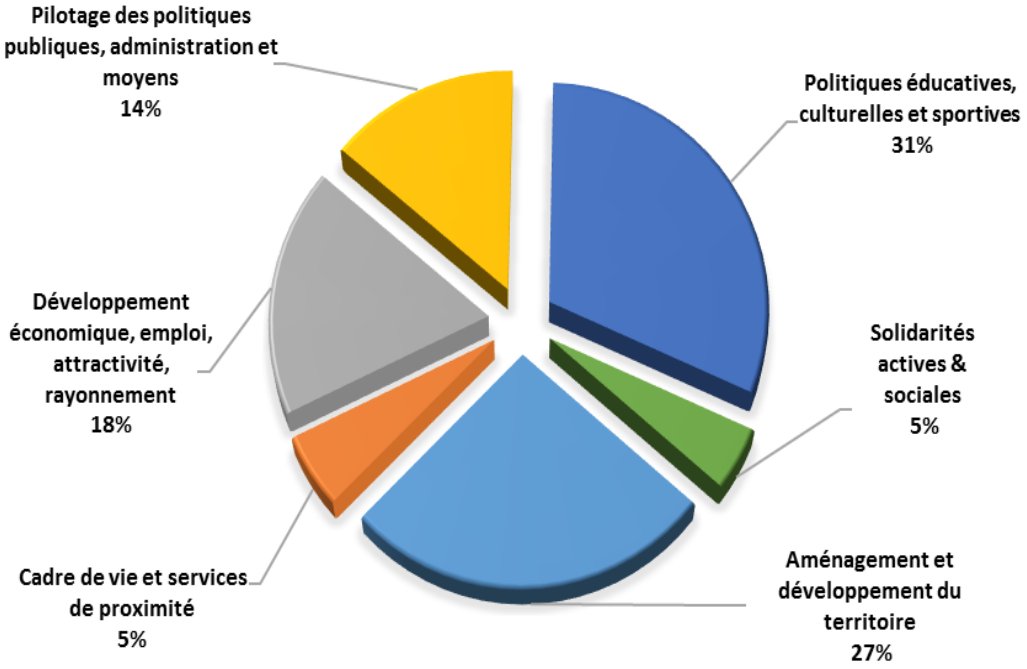

PRESENTATION PAR OPERATION:

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2018 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2018
Nouvelle patinoire - Création	15 000 000
Centre des congrès - Réhabilitation	13 350 000
Coeur de Maine - Centre Maine	7 937 261
ZAC (Roseraie, Verneau, Gare +, Thiers Boisnet, Capucins)	4 064 950
Actions foncières (dont foncier patinoire, Gendarmerie et CROUS)	3 563 012
Reconversion Pôle Jean Vilar	2 502 000
Travaux sur divers stade (Bertin, Frémur, Lace de Maine…)	1 635 000
Stade Raymond Kopa - Colombier	1 285 000
Apaisement circulation voies sur berge	1 250 000
Cœur de Maine - Quai Ligny	1 128 000
NPRU (études et travaux de relocalisation)	1 100 000
Parc des Sports de la Baumette	862 000
Végétalisation coeur de ville	843 000
Acquisition d'actions - SPL Cuisine Centrale	825 000
Salles de sport	767 600
Terra Botanica-Equipement	760 000
Ext. stationnement zone verte	670 000
MQ Lac de Maine	669 500
Edifices cultuels	500 000
Fonds de concours Voirie	500 000
Parcs de loisirs (notamment Lac de Maine)	400 000
Vidéoprotection	350 000
Principales opérations projetées en 2018 *(hors gestion déléguée)*	**59 962 323**
Gestion déléguée de la voirie	10 664 000
Total des principales opérations projetées en 2018	**70 626 323**

Principales opérations Pilotage mutualisé des Politiques	Projet BP 2018
Refacturations - Moyens informatiques	1 653 400
Gros entretien et opérations sur bâtiments municipaux	8 800 000
Acquisition de véhicules (y compris propreté publique)	700 000

Total des crédits présentés	**81 779 723**
Total des crédits 2018 projetés	**91 242 000**
% sur le total des crédits 2018 projetés	**90%**

Au final, ces opérations représentent près de 81,8 M€ d'inscriptions budgétaires 2018 soit 90 % des 91,2 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément à notre stratégie d'endettement, la structure de financement de ce BP 2018 présente un recours à l'emprunt plus conséquent qu'en 2017 afin de profiter des taux historiquement bas.

A noter que cette stratégie est complétée par un renforcement significatif de l'autofinancement de nos investissements (24 % au BP 2018 contre 10 % au BP 2017).

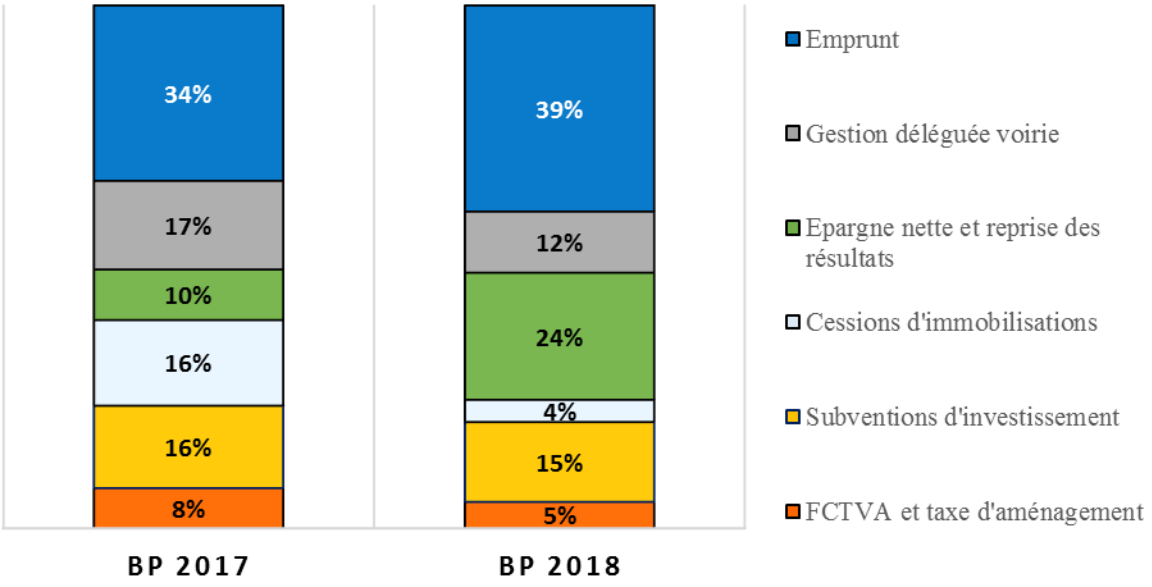

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- FCTVA et taxe d'aménagement : 4,6 M€ contre 5,7 M€ au BP 2017,
- Les subventions d'investissement : 14,1 M€ contre 11,7 M€ au BP 2017,
- Cessions d'immobilisations : 3,9 M€ contre 12,2 M€ au BP 2017,
- La gestion déléguée de la voirie : 10,7 M€ contre 12,6 M€ au BP 2017,
- L'épargne nette et la reprise des résultats : 22,2 M€ contre 7,2 M€ au BP 2017.

FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 4,6 M€

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 4,6 M€. Compte tenu de ces éléments, la finalisation du dossier 2017 de FCTVA prévue après le vote du CA 2017, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.
Pour information, de nombreuses écritures comptables ont été réalisées fin 2017 pour permettre l'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces opérations comptables amélioreront la qualité de l'inventaire et permettront l'éligibilité de certaines dépenses au FCTVA.

La Ville continuera de percevoir pour la dernière année, la taxe d'aménagement pour les permis de construire déposés avant la création de la Communauté Urbaine.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 9,6 M€

Les subventions d'investissement baissent de 11,7 M€ à 9,6 M€. Nous attendons en 2018 des subventions versées notamment par le FEDER, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation comme le présente le tableau suivant :

En M€	BP 2018	Origine de la subvention
Nouvelle patinoire	3,2	Région, ALM
Centre des congrès	2,5	Région, ALM
Amendes de police	2,5	Etat,
Autres projets	1,4	Région, Etat, Département, FEDER
Total	9,6	

Le volume de ces subventions devrait progresser en 2019 et 2020 compte tenu du niveau des dépenses réalisées en 2018.

CESSIONS : 3,88 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 3,88 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier. Une réflexion est également engagée pour céder les actions conservées suite au legs Duclaux.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017

Les résultats 2017 seront repris définitivement après vote du CA 2017. **Le résultat global de clôture 2017** (hors budget boucle optique angevine) **est estimé à 14,3 M€** (16,1 M€ d'excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement de - 1,8 M€).
Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2018.

L'APPEL A L'EMPRUNT PASSE A 36 M€ EN 2018

L'emprunt inscrit pour équilibrer la section d'investissement au regard des dépenses envisagées s'élève à 36 M€.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous anticipons une remontée des taux longs. Cet élément conjugué au niveau d'investissement exceptionnel en 2018 nous incite donc à doser le niveau d'emprunt 2018 en couplant :

- une mobilisation du fruit de nos efforts de gestion pour largement autofinancer ce besoin exceptionnel de financement,
- un financement bancaire adapté pour bénéficier d'un niveau de taux projeté plus faible qu'en 2019.

LES ANNUITES D'EMPRUNT

Notre estimation des annuités 2018 d'environ 11 M€ se base sur un prêt maximum de 36 M€ sur 20 ans au taux de 2 % (mobilisé au 1er juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

ENCOURS DE DETTE : EVOLUTION DEPUIS 2012

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations sur la partie dette seront plus synthétiques avec l'évolution de l'encours et la capacité de désendettement.

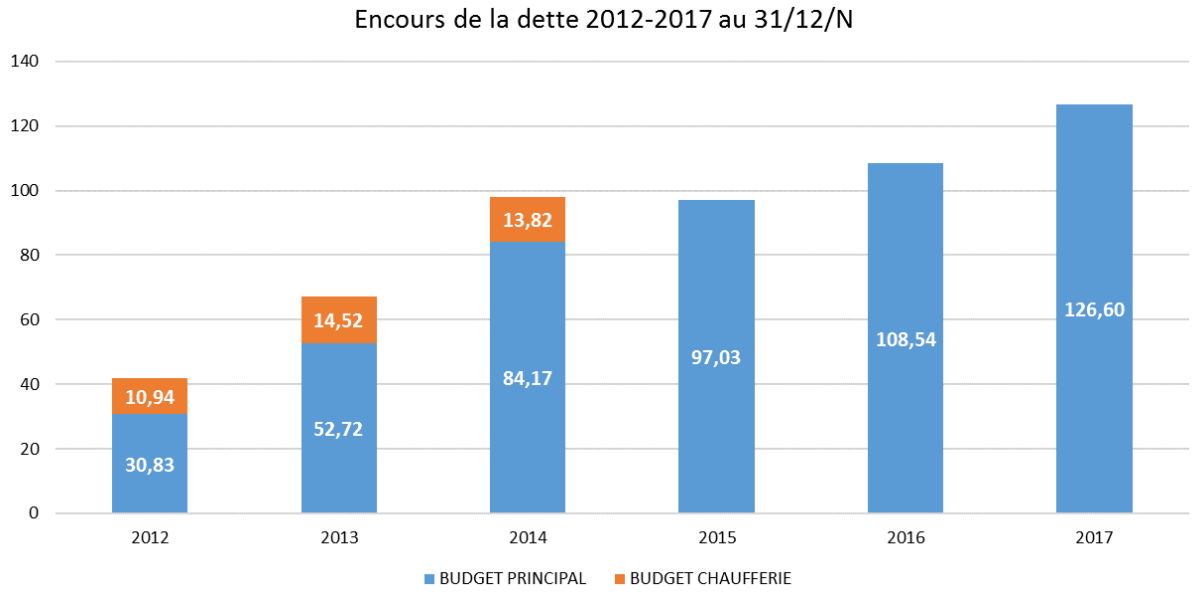

N.B. : **Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.**

CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement se stabilise pour se situer autour de 7,7 ans du fait de l'augmentation de notre épargne brute entre le BP 2017 et ce BP 2018. Ce ratio financier prévisionnel pour 2018 reste très satisfaisant.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6
Epargne brute en M€	10,4	14,6	16,5
Capacité désendettement en nombre d'années	9,3	7,4	7,7

NB : Comme pour les niveaux d'épargne, en cas de comparaison avec les années antérieures à 2016, il convient d'être vigilant sur le périmètre retenu (avec ou hors communauté urbaine).

BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (153 k€) sont stables par rapport au BP 2017. Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2018 poursuivre la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
Total	**153**	**153**

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017

Les résultats 2017 seront repris définitivement après vote du CA 2017. **Le résultat global de clôture 2017** de ce budget annexe **est d'environ -0,07 M€.**
Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2018.

CONCLUSION

Après 10% de progression des dépenses de fonctionnement sur la période 2012-2014, il était indispensable de modifier la trajectoire des finances de notre Ville afin de garantir sa capacité d'action pour l'avenir des Angevins.

Pour le 3ème budget consécutif, ces dépenses de fonctionnement ne progressent plus. Et pourtant, Angers retrouve progressivement son attractivité avec l'organisation d'évènements majeurs dans le domaine sportif, culturel ... et la sortie de terre de programmes d'investissements structurants pour dynamiser notre territoire se poursuit.

Cette alchimie entre un budget de fonctionnement rigoureux, une solidarité préservée sur le territoire et des investissements ambitieux pour l'avenir est le fruit d'un engagement et d'une mobilisation quotidienne depuis plus de trois ans. Elle se décline encore pour 2018 avec :

- une stabilité des dépenses de fonctionnement en préservant le CCAS et les associations (264 € par habitant pour Angers contre 160 € par habitant pour les villes de même taille),
- un niveau d'investissement exceptionnel de 91 M€ pour améliorer le cadre de vie des Angevins,

- un financement vertueux des investissements grâce aux économies de fonctionnement générées depuis plus de 3 ans,
- une dette par habitant inférieure de 30 % aux villes de même taille.

Ce budget 2018 s'inscrit donc pleinement dans la continuité de la stratégie financière définie en début de mandat pour tenir les engagements pris devant les Angevins et décider avec eux de leur futur via la mise en place d'un budget participatif.

Par ce dispositif, la Ville d'Angers souhaite impliquer les habitants et inviter les Angevins, de façon individuelle mais également collective, à proposer des projets d'investissement visant à améliorer les espaces publics et à favoriser le vivre ensemble.

Les projets d'investissement proposés seront sélectionnés ensuite par un vote des Angevins, selon une procédure définie dans le règlement du budget participatif 2018. Les projets désignés lauréats seront validés par le Conseil municipal puis les engagements associés seront formalisés via une autorisation de programme dès 2018 et les crédits de paiement nécessaires seront prévus au budget primitif de la Ville en 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2018 par chapitre budgétaire.

BUDGET PRIMITIF 2018

Conseil municipal du 26 mars 2018

angers.fr

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais donc vous présenter le budget et le projet de budget 2018 qui, vous vous en doutez bien, est extrêmement proche des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires qui vous avait été présenté la dernière fois.

Budget Général - principaux axes du BP 2018

- **Un budget de fonctionnement rigoureux** pour préserver notre capacité à investir
  - **Une baisse des dépenses de fonctionnement,**
  - **Pas d'augmentation des taux de fiscalité,**
  - **Une progression des différents niveaux d'épargne**
- **Un budget d'investissement exceptionnel** : des dépenses d'investissement proches de 91,2 M€
- **Une stratégie d'endettement 2018 maitrisée**

angers.fr

Donc, je le répète, c'est un budget vertueux, avec un budget de fonctionnement rigoureux qui nous permet de préserver notre capacité à investir. Il s'est traduit notamment par une baisse des dépenses de fonctionnement, vous verrez par la suite les éléments, pas d'augmentation des taux de fiscalité, et une progression des différents niveaux d'épargne. Un budget d'investissement exceptionnel, des dépenses d'investissement proches de 91,2 millions intégrant une dizaine de millions pour la voirie, et une stratégie d'endettement 2018 totalement maîtrisée.

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes	220,1	221,9	0,8%
Dépenses (hors interêts de la dette)	**203,1**	**202,9**	-0,1%

EPARGNES en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Epargne de gestion	**17,0**	**19,0**	11,8%
Frais financiers	2,4	2,5	1,8%
Epargne brute	**14,6**	**16,5**	13,4%
Amortissement du capital	7,3	8,7	18,4%
Epargne nette	**7,2**	**7,8**	8,4%

INVESTISSEMENT en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes (hors épargne nette)	**67,3**	**83,4**	23,9%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	**74,5**	**91,2**	22,5%

TOTAL en M€	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Recettes Fct + Inv	**287,4**	**305,3**	6,2%
Dépenses Fct + Inv	**287,4**	**305,3**	6,2%

angers.fr

Les grandes masses budgétaires, vous les avez affichées à l'écran et vous les avez sur vos documents.
Ce qu'on peut noter, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, au niveau des recettes, tout d'abord, on a une évolution qui est relativement stable, 0,8 %, et, en dépenses, hors intérêts de la dette, on a une baisse de dépenses de 0,1 % du niveau des dépenses globales ; l'épargne de gestion a progressé de 11,8 %, elle est passée de 17 à 19 entre les 2 budgets ; les frais financiers sont relativement stables ; l'épargne brute a évolué évidemment aussi de 13,4 % ; l'amortissement du capital, 18,4 % ; et l'épargne nette est de l'ordre de 7,8 %, ce qui est une augmentation de 8,4 % par rapport au Budget 2017. En ce qui concerne les recettes et les dépenses d'investissement, on a parlé des 91 millions tout à l'heure, et vous avez des

recettes hors épargne nette qui s'élèvent à 83,4 millions. Ce qui vous fait un total de budget global de 305 millions qui est un niveau relativement élevé cette année.

◆ LA BALANCE GENERALE

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Impôts et taxes	**122 517**	**124 323**	**1 806**	**1,5%**
Dont Taxe Foncière et Taxe d'Habitation	*96 970*	*98 084*	*1 114*	*1,1%*
Dont Attribution de Compensation et DSC	*10 671*	*11 278*	*607*	*5,7%*
Dont Autres taxes	*14 876*	*14 961*	*85*	*0,6%*
Dotations subventions et Participations	**67 835**	**67 892**	**57**	**0,1%**
Dont DGF	*28 650*	*28 715*	*65*	*0,2%*
Dont DSU	*17 150*	*17 402*	*252*	*1,5%*
Dont autres dotations	*22 035*	*21 775*	*-260*	*-1,2%*
Produits des services	**20 630**	**20 205**	**-425**	**-2,1%**
Produits financiers	**2 250**	**2 240**	**-10**	**-0,4%**
Produits exceptionnels	**1 530**	**1 187**	**-343**	**-22,4%**
Autres recettes	**5 305**	**6 009**	**704**	**13,3%**
Total	**220 067**	**221 856**	**1 789**	**0,8%**

DEPENSES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Dépenses de personnel	**114 969**	**115 163**	**194**	**0,1%**
Subventions	**42 044**	**40 179**	**-1 865**	**-4,4%**
Subventions et CCAS	*32 700*	*32 679*	*-21*	*0,0%*
Participations	*9 300*	*7 500*	*-1 800*	*-19,4%*
Autres dépenses de fonctionnement	**46 088**	**47 549**	**1 461**	**3,2%**
Total	**203 101**	**202 891**	**-210**	**-0,1%**
Epargne de gestion	**16 966**	**18 965**	**1999**	**11,8%**
Intérêts de la dette *	2 410	2 453	43	1,8%
Epargne Brute	**14 556**	**16 512**	**1956**	**13,4%**
Capital de la dette	7 332	8 684	1352	18,4%
Epargne Nette	**7 224**	**7 828**	**604**	**8,4%**

INVESTISSEMENT

RECETTES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Epargne Nette	**7 224**	**7 828**	**604**	**8%**
Dotations, fonds divers et autre	**5 694**	**4 575**	*-1 119*	
Dont FCTVA	*5 444*	*4 325*	*-1 119*	
Subventions et autres	**11 748**	**13 947**	*2 199*	**19%**
Gestion déléguée de la Voirie	**12 638**	**10 664**	**-1 974**	**-16%**
Cessions	**12 200**	**3 878**	*-8 322*	**-68%**
Emprunt	**25 000**	**36 000**	*11 000*	**44%**
Reprise anticipée des résultats	**-**	**14 350**	*14 350*	
Total	**74 504**	**91 242**	**16 738**	**22%**

DEPENSES	2017	2018	Ecart 2017/2018	% 2017 / 2018
Dépenses et subventions d'Equipement	**61 866**	**80 578**	**18 712**	**30%**
Gestion déléguée de la Voirie	**12 638**	**10 664**	**-1 974**	**-16%**
Total	**74 504**	**91 242**	**16 738**	**22%**

** Hors ICNE*

angers.fr

Cette balance générale du budget reprend les chiffres que je vous ai donnés, bien évidemment, avec un montant, au niveau des recettes, de 221 856 000 € ; au niveau des dépenses, hors intérêts de la dette et capital de la dette, de 202 891 000 € ; avec une épargne brute de 16 512 000 €, en progression par rapport à l'année dernière ; et une épargne nette de 7 828 000 €. Nous détaillerons ensuite les dépenses de fonctionnement.

Et au niveau des investissements, nous avons donc un montant de 91 242 000 € en dépenses avec, notamment, 80 millions d'investissements et de subventions d'équipements et un montant de 10 664 000 € de gestion déléguée de la voirie, tout ceci étant financé par une épargne nette que vous avez évidemment sur 2018, des subventions, la gestion déléguée de la voirie, bien évidemment, et également une emprise anticipée des résultats de 2017 à hauteur de 14 350 000 €, et un emprunt qui, pour l'instant, s'élève à 36 millions, mais c'est la volonté d'emprunter à ce montant-là compte tenu notamment du niveau des intérêts actuels au niveau des emprunts.

1/ Les recettes de fonctionnement

◆ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A NOUVEAU EN HAUSSE

RECETTES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Impôts et taxes	**122 517**	**124 323**	**1 806**	**1,5%**
Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation	*96 970*	*98 084*	*1 114*	*1,1%*
Dont Attribution de Compensation et DSC	*10 671*	*11 278*	*607*	*5,7%*
Dont autres taxes	*14 876*	*14 961*	*85*	*0,6%*
Dotations subventions et Participations	**67 835**	**67 892**	**57**	**0,1%**
Dont DGF	*28 650*	*28 715*	*65*	*0,2%*
Dont DSU	*17 150*	*17 402*	*252*	*1,5%*
Dont autres dotations	*22 035*	*21 775*	*- 260*	*-1,2%*
Autres recettes	**29 715**	**29 641**	**- 74**	**-0,2%**
Total	**220 067**	**221 856**	**1 789**	**0,8%**

angers.fr

Les recettes de fonctionnement vous sont détaillées.

◆ IMPÔTS ET TAXES

TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION

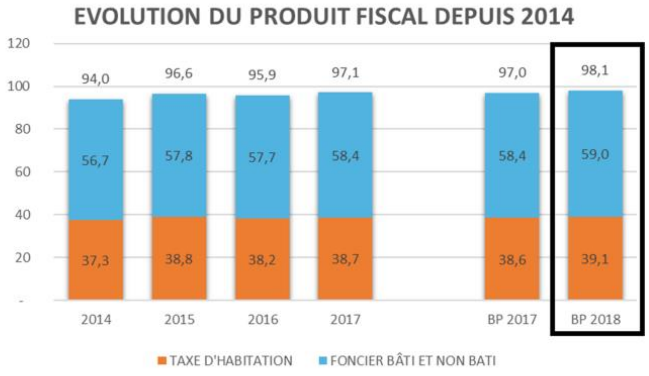

angers.fr

Vous avez, au niveau des impôts et taxes, une évolution entre 2017 et 2018 qui s'élève à 1,1 % évolution uniquement liée à l'évolution des bases. L'attribution de compensation et les autres taxes, vous les avez aussi. Et vous avez donc la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui s'élève, en 2018, à 28 715 000 €, dont la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) 17 402 000 €, et les autres stations 21 775 000 €, ce qui vous fait un montant de 221 856 000 €, soit une progression globale de 0,8 % par rapport à 2017.
L'évolution du produit fiscal se répartissant entre la taxe d'habitation et le foncier bâti et non bâti, étant entendu que je rappelle que la taxe d'habitation a été inscrite en totalité au niveau de la fiscalité sachant qu'elle devrait être compensée partiellement cette année à hauteur de 30 %, notamment, nous ne savons pas encore si c'est 80 ou 100 % de cette taxe pour la population et les habitants angevins.

◆ DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

En €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Dotation forfaitaire/DSU/DNP	48 160 000	48 875 806	715 806	1,5%
Autres dotations	19 674 648	19 016 461	-658 187	-3,3%
dont FCTVA fonctionnement		*75 000*	*75 000*	
dont allocations compensatrices	*5 820 330*	*5 269 341*	*-550 989*	*-9,5%*
dont participations et autres dotations	*13 854 318*	*13 672 120*	*-182 198*	*-1,3%*
TOTAL	**67 834 648**	**67 892 267**	**57 619**	**0,1%**

angers.fr

Ensuite, les dotations, subventions et participations, en recettes, vous les avez : au niveau des dotations forfaitaires, DSU et DNP (Dotation Nationale de Péréquation), autres dotations, 19,7 millions, 48 millions d'un côté, et 19 millions le tout ; le FCTVA (Fond de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée), sur le fonctionnement, de 75 000 €, dont allocations compensatrices et participations et dotations, qui vous fait un montant global de 67 892 267 €, en progression de 0,1 % par rapport à 2017.

◆ DGF / DSU / DNP

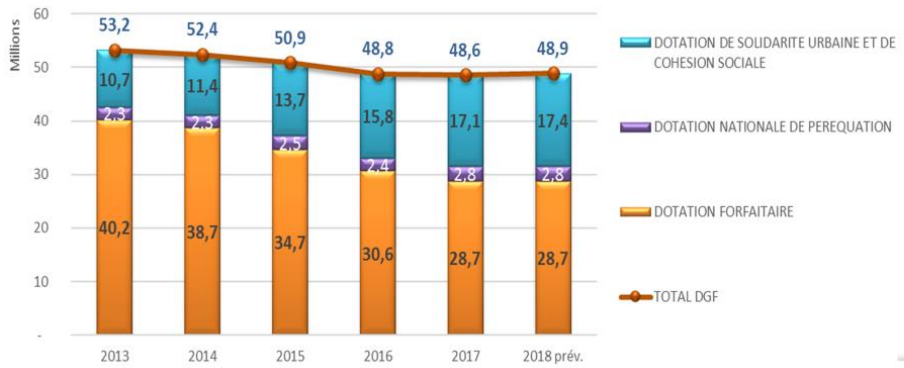

angers.fr

Vous avez ici un graphique extrêmement simple de l'évolution de la DGF, DSU, DNP, de 2013 à 2018 en prévision, avec les couleurs correspondant aux différentes dotations, solidarité urbaine et cohésion sociale, dotation nationale de péréquation, dotation forfaitaire, et vous avez le total de la DGF qui est souligné par la courbe qui est au-dessus.

2/ Les dépenses de fonctionnement

angers.fr

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2017	2018	€ 2017/2018	% 2017 / 2018
Charges de personnel	114 969	115 163	194	0,1%
Subventions et participations	42 044	40 179	- 1 865	-4,4%
Dont CCAS et subventions	*32 700*	*32 679*	*- 21*	*0,0%*
Dont participations	*9 300*	*7 500*	*- 1 800*	*-19,4%*
Frais de fonctionnement des services	46 088	47 549	1 461	3,2%
Total	203 101	202 891	- 210	-0,1%

angers.fr

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,1 %. Les charges de personnels sont stables. Les subventions de fonctionnement baissent de 4,4 %, mais, j'insiste bien là-dessus, dans cette baisse, il n'y a que les participations qui baissent à hauteur de 19,4 %, et les subventions dont le CCAS (centre Communal d'Action Sociale) et les subventions aux associations sont vraiment à un niveau équivalent : on passe de 32,7 millions à 32 679 000 €. En l'occurrence, cette baisse des dépenses de subventions est liée, je le rappelle, à la diminution des participations.

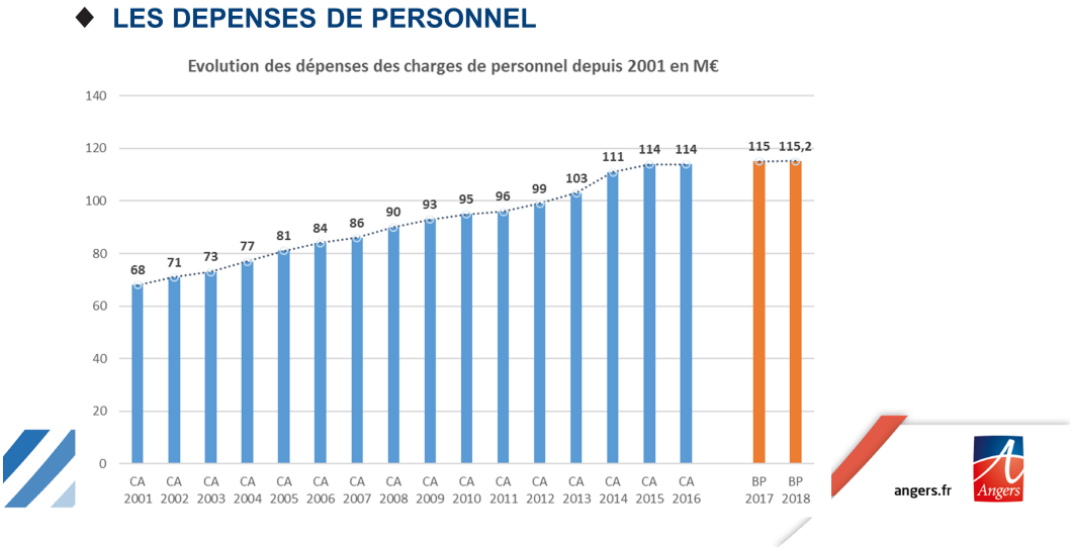

Les dépenses de personnels, vous avez l'évolution le Compte Administratif 2001, et vous pouvez constater que cette évolution a été très sensible jusqu'en 2014 et ensuite a été relativement stable ces derniers temps jusqu'à 2018.

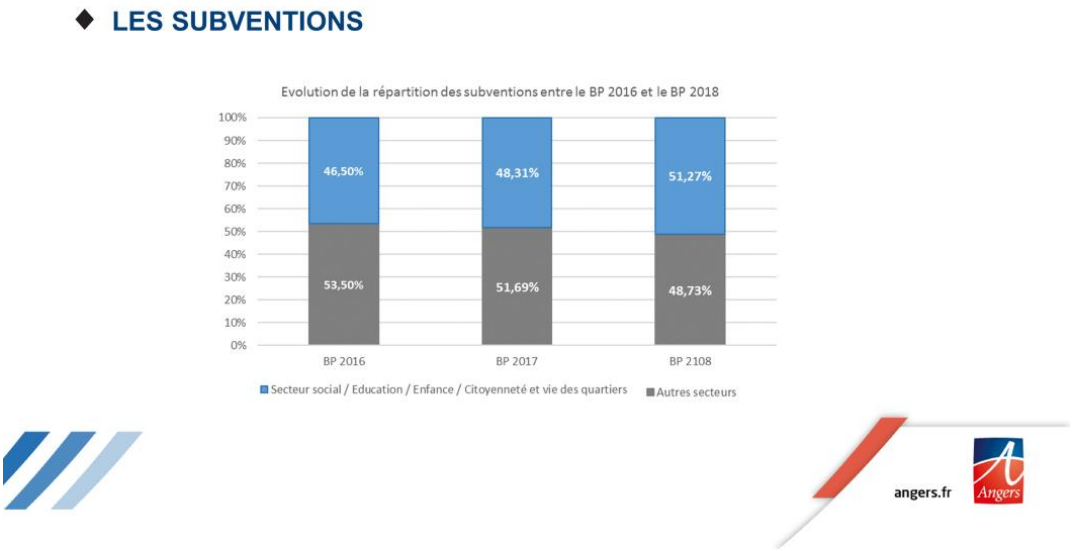

Il s'agit là de l'évolution de la répartition des subventions entre le BP 2016 (Budget Primitif) et le BP 2018, avec le secteur social et les autres secteurs.

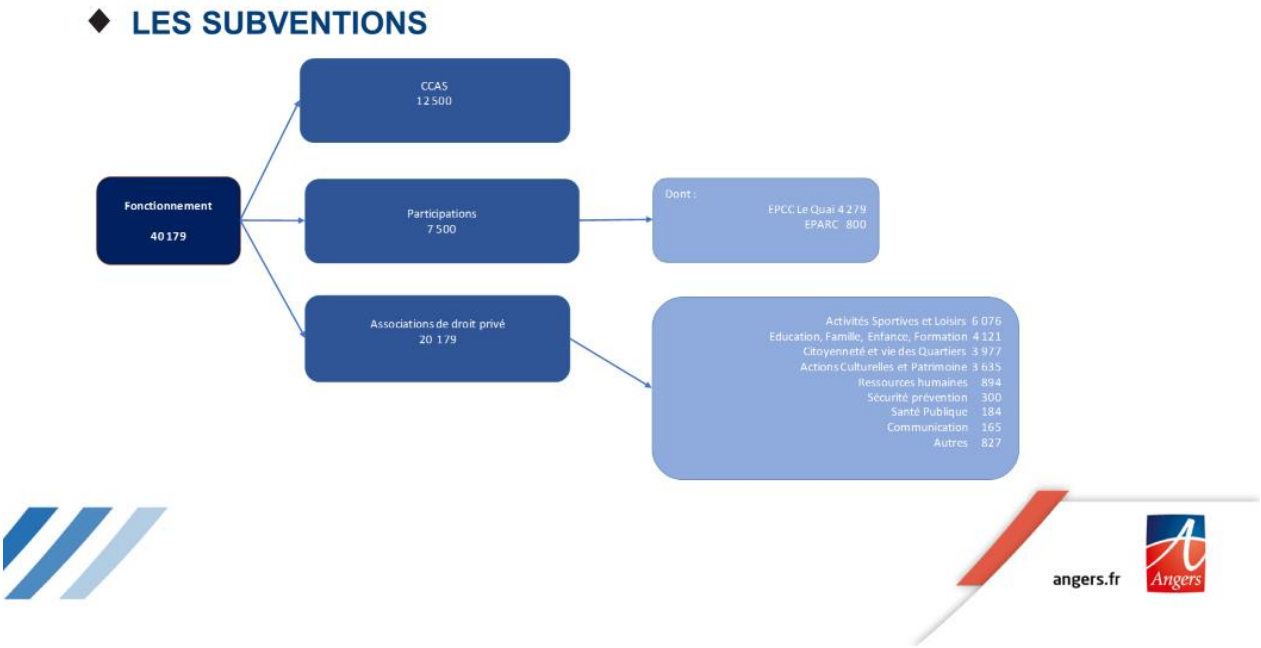

Vous voyez qu'en fait le secteur social a une évolution positive, en pourcentage, par rapport aux autres secteurs : on passe de 48,31 % à 51,27 % en ce qui concerne le secteur social et de 51,69 % à 48,73 % pour les autres subventions.

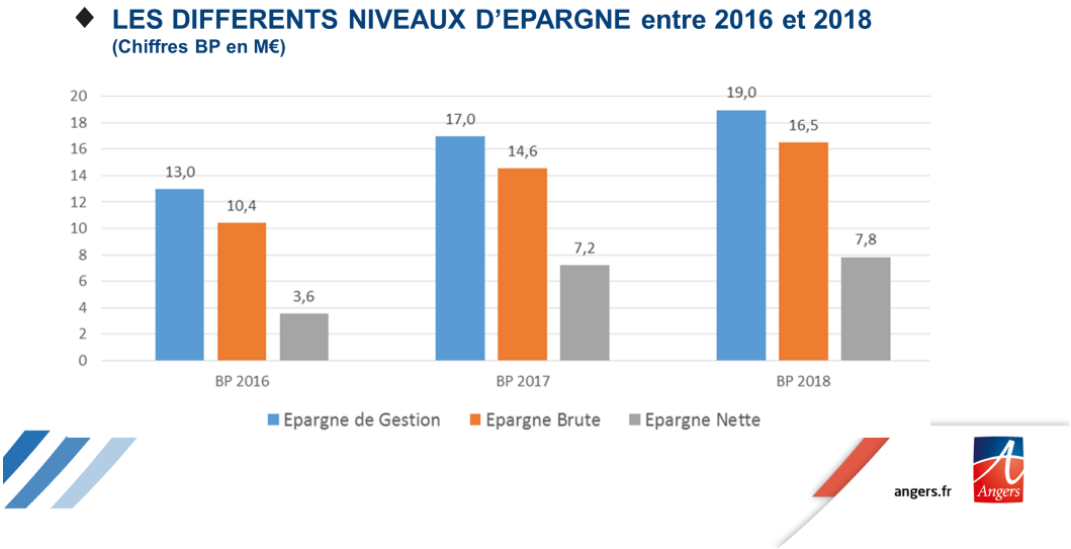

Les différents niveaux d'épargne entre 2016 et 2018 : vous avez les 3 éléments. Alors, je vous rappelle :

- en bleu, l'épargne de gestion, c'est la différence entre les dépenses et les recettes globales ;
- en orange, vous êtes à 16,5 /14,6, c'est la différence entre les dépenses et les recettes en y incluant le remboursement du capital, et on tombe à 7,2 quand il y a les annuités d'emprunts,
- enfin, la part en intérêts.

Donc, si vous voulez, la différence entre les 17 et les 7,2 ou les 19 et les 7,8, je parle de 2017 et 2018, correspond en fait à l'épargne brute moins les remboursements d'emprunts, et vous arrivez à 7,8 pour 2018.

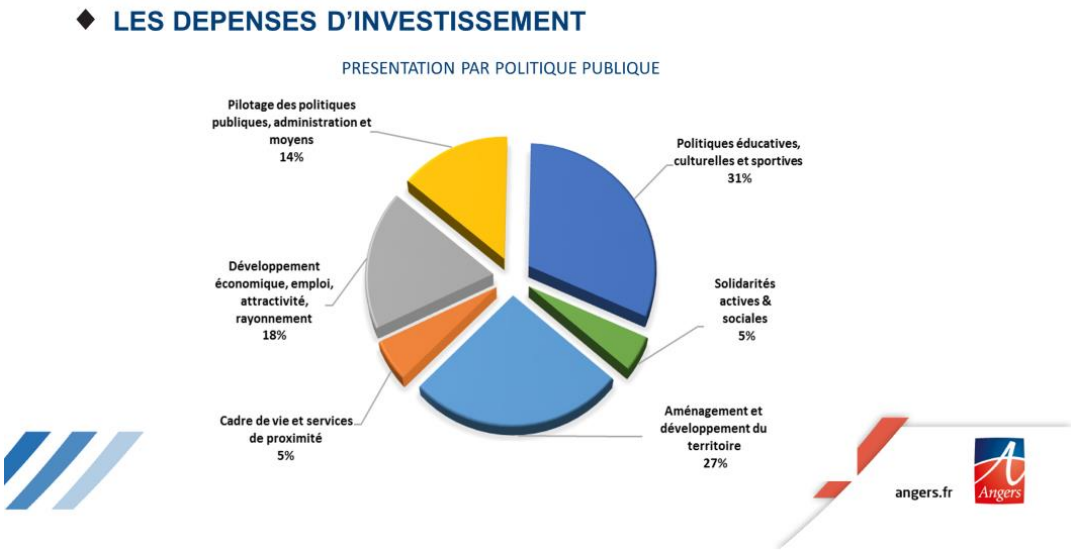

Les dépenses d'investissement : vous avez une présentation par politique publique et vous voyez, quelle est la part de chacune de ces politiques en matière d'investissement. Donc cela se répartit comme suit :

- En politique éducative, culturelle et sportive, à hauteur de 31 % ;
- Aménagement et développement du terroir, 27 % ;
- Développement économique et emploi, 18 % ;
- Pilotage des politiques publiques, administration et moyens, 14 % ;
- Ensuite, vous avez solidarité active et social, 5 %,
- Et cadre de vie et services de proximité à 5 %.

Je rappelle que c'est l'investissement, là, ce n'est pas le fonctionnement.

PRESENTATION PAR OPERATION

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2018
Nouvelle patinoire - Création	15 000 000
Centre des congrès - Réhabilitation	13 350 000
Coeur de Maine - Centre Maine	7 937 261
ZAC (Roseraie, Verneau, Gare +, Thiers Boisnet, Capucins)	4 064 950
Actions foncières (dont foncier patinoire, Gendarmerie et CROUS)	3 563 012
Reconversion Pôle Jean Vilar	2 502 000
Travaux sur divers stade (Bertin, Frémur, Lace de Maine...)	1 635 000
Stade Raymond Kopa - Colombier	1 285 000
Apaisement circulation voies sur berge	1 250 000
Cœur de Maine - Quai Ligny	1 128 000
NPRU (études et travaux de relocalisation)	1 100 000
Parc des Sports de la Baumette	862 000
Végétalisation coeur de ville	843 000
Acquisition d'actions - SPL Cuisine Centrale	825 000
Salles de sport	767 600
Terra Botanica-Equipement	760 000
Ext. stationnement zone verte	670 000
MQ Lac de Maine	669 500
Edifices cultuels	500 000
Fonds de concours Voirie	500 000
Parcs de loisirs (notamment Lac de Maine)	400 000
Vidéoprotection	350 000
Principales opérations projetées en 2018 *(hors gestion déléguée)*	**59 962 323**
Gestion déléguée de la voirie	10 664 000
Total des principales opérations projetées en 2018	**70 626 323**

Principales opérations Pilotage mutualisé des Politiques	Projet BP 2018
Refacturations - Moyens informatiques	1 653 400
Gros entretien et opérations sur bâtiments municipaux	8 800 000
Acquisition de véhicules (y compris propreté publique)	700 000

Total des crédits présentés	**81 779 723**
Total des crédits 2018 projetés	**91 242 000**
% sur le total des crédits 2018 projetés	**90%**

angers.fr

Il s'agit des principales opérations d'investissement cette année que vous connaissez tous : nouvelle patinoire, Centre des Congrès, Cœur de Maine, les ZAC Roseraie, Verneau, Gare, Thiers-Boisnet, Capucins, etc... Vous avez tous les chiffres. Cela ne représente pas la totalité des investissements, mais l'essentiel de ces investissements. On a rajouté ensuite la gestion déléguée de la voirie pour avoir un montant de 70 millions moins toutes les autres opérations qui sont un peu plus faibles.

+

4/ Les recettes d'investissement

angers.fr

◆ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

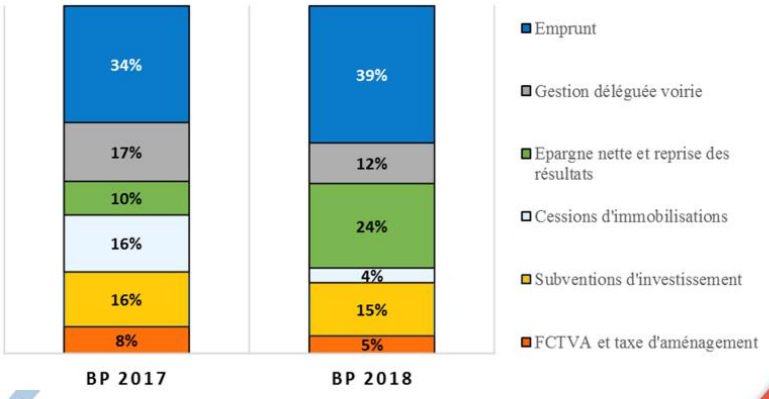

angers.fr

Les recettes d'investissement : vous avez la part de ces recettes dans le BP 2018 entre l'emprunt, je vous rappelle, 36 millions, la gestion déléguée de la voirie, 12 %, l'épargne nette et reprise des résultats c'est 24 %, donc un niveau de fonds propres qui n'est pas neutre, une cession d'immobilisations à hauteur de 4 %, subventions d'investissement, 15 %, et le FCTVA investissement, celui-là, à hauteur de 5 %.

◆ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En M€	BP 2018	Origine de la subvention
Nouvelle patinoire	3,2	Région, ALM
Centre des congrès	2,5	Région, ALM
Amendes de police	2,5	Etat,
Autres projets	1,4	Région, Etat, Département, FEDER
Total	9,6	

angers.fr

Vous avez les différentes subventions d'investissement concernant la nouvelle patinoire, le Centre des Congrès, les amendes de police, et les autres projets, pour un montant de 9,6 M€.

5/
L'appel à l'emprunt

angers.fr

ENCOURS DE DETTE

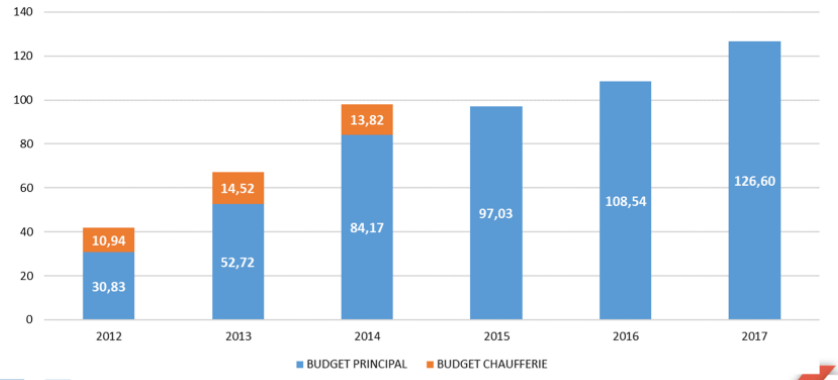

angers.fr

L'appel à l'emprunt : vous avez l'encours de dette arrêté au 31 décembre 2017 et vous constatez que c'est une évolution, mais c'est une évolution mesurée, j'insiste bien, sachant que le budget de la chaufferie, évidemment, est sorti du périmètre à partir de 2015.

◆ CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6
Epargne brute en M€	10,4	14,6	16,5
Capacité désendettement en nombre d'années	9,3	7,4	7,7

La capacité de désendettement prévisionnelle : en prenant l'encours de dette au 1er janvier à chaque fois, vous avez l'épargne brute qui a progressé et vous avez la capacité de désendettement qui, évidemment, compte tenu de cette évolution d'épargne brute, est passée de 9,3 en 2016 à 7,7 en 2008 ; c'est le nombre d'années en capacité de désendettement, c'est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, et on se situe vraiment dans la moyenne de la strate. Voilà, Monsieur le Maire, en ce qui concerne le budget de la Ville.

◆ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
Total	**153**	**153**

Ensuite, il y a le Budget Annexe de la Boucle Optique Angevine ; ce sont des éléments sur lesquels on ne va pas s'attarder, vous les avez. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur ce vote du budget. Je n'ai pas été très loquace, mais on a eu une présentation très détaillée lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et vous retrouvez exactement les mêmes éléments.

Monsieur le Maire : Je pense que tout le monde comprendra que vous n'ayez pas été très disert sur la boucle optique compte tenu de son caractère épisodique, et je vous remercie effectivement d'avoir été bref compte tenu de la présentation plus détaillée que vous aviez fait de chiffres qui étaient déjà ceux-là au

moment du Débat d'Orientations Budgétaires. Le moment est désormais venu, sur ce Budget Primitif, de laisser la parole à ceux qui le souhaitent. Et je la passe volontiers à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, moi aussi je serai assez bref et je me limiterai à formuler 2 séries d'observations compte tenu des remarques, des critiques que nous avons adressées à vos orientations budgétaires il y a de cela quelques jours.

Commençons par rappeler que, pour forcer notre Ville à réduire ses dépenses de fonctionnement, une contractualisation est imposée à notre Ville par le programme gouvernemental et je rappelle aussi que, si nous refusons, le Préfet peut nous imposer de signer ce contrat. Un tel contrat léonin conclu entre notre Ville et la Préfecture espère mettre en place ce qu'il faut quand même se résoudre à appeler une sorte de tutelle budgétaire plus ou moins indolore sur nos finances publiques, tout cela pour contenir en particulier, mais j'y reviendrai, l'évolution des dépenses de fonctionnement de notre Ville. Mais d'une manière ou d'une autre, le résultat de tout cela est assez clair : c'est aussi une manière, pour le gouvernement actuel, d'imposer une diminution du nombre d'agents publics territoriaux. C'est l'objectif principal ; il faut quand même le dire.

Alors, notre Ville va donc participer activement à la réduction de 70 000 postes d'agents territoriaux. Je rappelle tout de même que cette contractualisation destinée à limiter la progression de nos dépenses de fonctionnement devrait davantage que ce qui est prévu prendre en considération les situations locales. Quand on lit un peu attentivement la circulaire du Premier Ministre qui explique quels sont les critères qui seront retenus par les Préfets lors de la signature du contrat avec les Villes, on voit tout de suite que cette progression annuelle de 1,2 % des dépenses de fonctionnement tient assez peu compte des situations particulières des villes contractantes.

En particulier, et chacun le sait ici et ça a été dit, notre ville n'est pas un territoire riche, la progression de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), qui a été rappelée tout à l'heure, depuis plusieurs années le montre, 1,5 % d'augmentation par rapport à 2017, et donc cela montre que notre territoire et nos concitoyens ont besoin de services publics locaux pour les aider, pour les accompagner, et ces services publics locaux ont besoin des agents territoriaux pour rendre opérationnels ces services publics.

Alors, évidemment, participer activement à la réduction de 70 000 postes d'agents territoriaux d'ici 2022 aura des conséquences sur le volume de services publics locaux que nous allons présenter, et, M. BECHU, peut-être ce soir vous pouvez nous préciser quels seront les services concernés par les suppressions d'emplois et quels seront les services publics municipaux réduits ou supprimés cette année et dans les années à venir. Puisque quand on relit le Rapport d'Orientations Budgétaires, on ne trouve aucune information qui nous permette de comprendre comment cette évolution, compte tenu des dépenses de fonctionnement, va avoir un effet sur le nombre et le périmètre de nos services publics locaux.

Cela dit, ça ne vous empêche pas de repartir pour 3 ans dans le financement du parc départemental, ça ne vous empêche pas de déshabiller certaines structures historiques culturelles de notre ville pour en habiller d'autres plus départementales. Je pense notamment à la réduction des crédits du Syndicat mixte Angers Nantes Opéra pour financer l'Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre d'Anjou. Donc autant de mesures, d'ailleurs je n'arrête pas de le répéter mais il faut quand même s'en souvenir, que vous n'aviez pas présentées lors de votre campagne électorale et on peut ironiquement se demander pourquoi.

Deuxième série d'observations, j'avais dit que je serai assez bref, il faut quand même aussi remarquer que le limiteur de dépenses, je l'appelle un peu comme cela, qui est mis en place par la loi de programmation des finances publiques, est accompagné par une discipline quant aux besoins de financement. Et quand on lit attentivement la circulaire du Premier Ministre, qui, encore une fois, indique au Préfet les différents critères qu'ils doivent retenir à la fois pour déterminer la progression annuelle des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, pour limiter le besoin de financement des collectivités cocontractantes, j'observe qu'on parle, certes, d'un plafonnement, mais on parle aussi d'une progression. Autrement dit,

dans les années à venir, ce n'est pas tellement le volume d'emprunt qui est concerné par la Ville, c'est la progression de cet emprunt. Et donc, je nourris quelques inquiétudes sur la capacité qu'auront vos successeurs à financer les dépenses d'investissement que vous avez engagées si, d'une part, on ne peut emprunter davantage, encore que le volume d'emprunt que vous laisserez est déjà assez considérable, et, d'autre part, à partir du moment où le levier fiscal sera largement entamé avec la disparition de la taxe d'habitation.

Voilà des inquiétudes qui se sont déjà réalisées lorsque vous occupiez d'autres fonctions. J'ose espérer que, dans les années à venir, ce scénario ne va pas se reproduire. Je terminerai par une note un peu plus optimiste. Je forme le vœu que la reprise économique soit encore plus favorable que ce qu'elle est prévue, ce qui nous permettra de limiter l'impact financier des mesures que vous prenez ce soir dans le cadre de ce budget et des budgets à venir. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je passe la parole à Bruno GOUA, puis à Françoise LE GOFF.

Bruno GOUA : Bonsoir. « Sylvie VARTAN a encore fait des progrès », disait Coluche. Terra Botanica, c'est un peu la Sylvie VARTAN de l'Anjou. Ainsi commençait l'intervention que j'ai proposée à mon groupe mercredi dernier, intervention que je ne vous présenterai pas ce soir. J'y retraçais rapidement la genèse de ce parc qui a eu plusieurs papas aux ambitions particulières, un parc accouché aux forceps par des créatifs au catogan ajusté, à la barbe bohème et aux honoraires bourgeois. L'enfant mal né survit depuis, de subventions exceptionnelles en gros ballons jaunes d'oxygène. Sans aller jusqu'à un confiteor, on pourrait espérer un petit mea culpa même susurré du bout des lèvres, mais ce n'est pas le genre de la maison mère.

Pour écrire la seconde partie de mon intervention, j'attends des informations, des données chiffrées, que je n'ai pas réussi à obtenir. Je pourrais appuyer là où ça fait mal, redire que les Angevins paient aujourd'hui pour un projet lancé par le Département quand vous en assumiez la présidence : l'addition s'élève aujourd'hui à 4 363 000 €. Je pourrais ressortir les objectifs annoncés et jamais atteints, les annonces répétées de records d'affluence, les communications et les discours dont la seule méthode est la méthode Coué. Vous annoncez une nouvelle convention pour les années 2018-2020 qui porterait l'addition pour les Angevins à plus de 7 millions, mais vous envisagez aussi un partenariat qui arriverait à point nommé en 2019 ou 2020. Qu'en est-il réellement ?

Par respect pour les salariés et tous ceux qui agissent pour que ce pacte devienne la locomotive touristique de ce territoire, je m'arrêterai là. J'attendrai, pour m'exprimer à nouveau sur ce sujet, de connaître les chiffres des visiteurs payants du parc, le nombre de visiteurs gratuits, le nombre total de conférenciers, le nombre de conférenciers dans le cadre d'une manifestation organisée par un des membres du groupement d'intérêt public. Dans l'attente de cette transparence, nous voterons évidemment contre la délibération n°28 qui viendra plus tard.

Monsieur le Maire : La parole est à Mme LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Chers collègues. On est passé un peu rapidement sur la subvention de la Ville au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui est de 12,5 millions. Ce montant est identique à celui de l'an dernier et je tiens à donner quelques éléments parce qu'on pourrait penser qu'à montant identique, dispositions financières identiques en faveur des Angevins, or il n'en est rien. Alors, c'est vrai que les formes de précarité se diversifient : les travailleurs pauvres ou à contrat limité, les jeunes, certaines personnes âgées, dont les retraites sont peu importantes, et, bien sûr, les familles monoparentales à faibles revenus. Le CCAS affecte chaque année 1 800 000 € aux aides sociales facultatives, auxquels il faut ajouter 1,4 million d'aides à toutes les associations qui vont aider ces personnes.

Après Sylvie VARTAN, moi, je vous parle plutôt de Coluche, donc les Restos du Cœur, la Banque

Alimentaire à Notre-Dame de L'Accueil, Resto-Troc, tout ce que vous connaissez comme solidarités alimentaires sur la ville. Et, en plus, nous attribuons 380 000 € d'aides alimentaires directes, soit 7 000 aides pour 4 000 ménages. Mais depuis 2012, ce 1,8 million n'est pas consommé. Année après année, on constate 4 à 500 000 € non consommés. Alors, on s'est dit : il ne s'agit pas de dépenser beaucoup plus, il s'agit surtout de dépenser mieux et de communiquer sur nos aides financières. Nous avons donc, depuis mars 2016, entamé un long travail de concertation avec 6 administrateurs, 55 représentants d'associations, 90 usagers qu'on a interpellés par téléphone ou qu'on a réunis, et 50 professionnels de l'action sociale.

Cette démarche a été ponctuée par 3 rendez-vous avec vous, Monsieur le Maire, pour être d'accord sur nos orientations ; elle a été aussi validée par l'ODAS, par l'Observatoire Décentralisé d'Action Sociale, et nous avons contacté 13 autres CCAS de villes, à peu près de même importance, pour comparer nos politiques d'aides. On peut dire que le CCAS d'Angers est un véritable amortisseur de la situation économique actuelle, avec un double objectif : aider durablement ou concourir à aider les personnes qui sont dans une situation difficile à amortir leurs difficultés ; être complémentaire des autres organismes parce que le CCAS intervient après les organismes légaux, comme la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), comme d'autres organismes.

Après les droits légaux viennent les aides facultatives. Nous en sommes aux derniers ajustements, à la dernière mise en œuvre. Le 17 avril, tout sera présenté au Conseil d'administration du CCAS avant de pouvoir les présenter ici au niveau du Conseil municipal. C'est donc une relecture des aides financières, des aides renouvelées qui correspondent aussi à un souci de faire travailler l'économie sociale, les postes d'insertion. C'est un cercle vertueux que nous allons vous proposer.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Chers collègues. Mme LE GOFF, vous avez presque répondu à un certain nombre de points, mais nous n'avons pas les mêmes visions des choses. Donc, je vais voter contre ce budget. Je vais voter contre ce budget parce que ce n'est pas un bon budget : il ne prend nullement en compte la situation des Angevines et des Angevins ; il ne prend pas en compte l'évolution de la situation de nos aînés, la fragilité de leurs ressources qui apparaît ; il ne prend pas en compte les revenus des familles ; il ne prend pas en compte l'effort nécessaire de soutien aux associations ; il ne contribue nullement à renforcer la cohésion sociale.

Les données issues de l'analyse des besoins sociaux, pourtant, donnent des indications : un taux de pauvreté sur Angers passé de 19 % en 2013 à 20,3 % en 2017 ; un revenu médian qui a diminué de 30 €/mois entre 2013 et 2017 ; un taux de pauvreté des seniors en augmentation ; des quartiers en difficulté, des travailleurs pauvres... Vous l'avez dit, Mme LE GOFF ; des familles qui subissent des augmentations, accueil périscolaire, par exemple, et d'autres qui seront commentées par mes collègues ; des associations de tous domaines inquiètent de leurs finances. Et que présentez-vous ? Entre autres, et là je reviens sur cette subvention au CCAS qui n'évolue pas, ce qui est exprimé parfois adroitement comme « La Ville conforte son soutien en maintenant le niveau de subventions attribuées l'an passé », mais aussi, dirai-je, l'année d'avant, et celle d'avant : aucune augmentation depuis 2015.

Vous le savez, Monsieur le Maire, chers collègues, des charges évoluent chaque année, que ce soit les charges de personnel ou des charges liées à des transferts, l'État, le Département, ce qui veut dire que maintenir un même niveau de subventions c'est réduire les ressources et les moyens d'action ou le personnel. Alors, notre collègue Maxence HENRY se réjouissait, lors du dernier Conseil d'administration du CCAS, de la bonne maîtrise de la masse salariale, moins de 1 % en 2017, malgré les mesures catégorielles décidées par l'État comme, éventuellement, l'augmentation du point d'indice.

Alors, j'ai constaté, M. HENRY, que vous vous réjouissiez souvent. Je ne peux pas vous reprocher vos satisfactions régulières, mais plutôt m'interroger. Y a-t-il, dans le secteur gérontologique, le soutien à domicile, dans les EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) et dans les EHPAD

(Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), trop de personnel ? Une modification d'organisation des EHPAD est en cours avec la fusion des 2 établissements. Comment concilier cette réduction des dépenses, la qualité de service, et le nombre d'agents, et les agents en nombre suffisant ? Donc mes collègues interviendront sur d'autres domaines, mais pour conclure et en synthèse, des subventions qui stagnent ou qui baissent, des orientations tarifaires qui interrogent, des optimisations de ressources, des orientations, des choix que nous ne validons pas.

Monsieur le Maire : La parole est à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Chers collègues. Donc en complément, je souhaiterais dire aussi qu'un budget est au service d'une politique, l'expression de moyens mis à disposition ou de réalisations qui correspondent à une vision de projets sur lesquels l'orientation politique s'exprime. Or, Monsieur le Maire, ce n'est pas une surprise, nous ne partageons pas vos orientations.

En termes de déplacements et de mobilité, tout d'abord, depuis le début de votre mandat, aucune politique du déplacement piétons n'a été mise en œuvre, ni extension du plateau piétonnier, ni cheminements piétons balisés, ni aménagement ad hoc, alors que toutes les études ont mis en évidence les atouts que la configuration de notre ville présente en ce domaine ; pas plus, d'ailleurs, que de politique vélos. Nous avons bien noté la reconnaissance récente en la matière, mais quelle réalisation pouvez-vous revendiquer depuis le début de votre mandat ? Aucune création de voies nouvelles, aucun aménagement de qualité, aucune liaison cyclable réalisée. En place et lieu, votre politique a visé à faire sa place à l'auto en centre-ville en y facilitant le stationnement.

Pour ce qui concerne les transports en commun, nous regrettons le report de la réalisation de la 2ème ligne de tramway, et, par conséquent, l'extension, sur plusieurs années, des travaux qui lui sont liés, mais nous nous sommes déjà exprimés au Conseil de communauté sur ce sujet.

En termes d'aménagement également, vous le savez, nous ne partageons pas votre vision et le projet dit « Cœur de Maine ». Les travaux de la dalle béton sur la 2x2 voies sont bien avancés et j'invite les Angevines et les Angevins à contempler de la Doutre, sur les quais, le mur de béton qui s'érige face à eux en bordure de Maine et permet ainsi de visualiser cette coupure de la ville à sa rivière.
Bien sûr, en place et lieu, on perçoit ce que sera ce balcon sur Maine, en surplomb de la rivière, et vos animations vidéos et autres images de cette surface dallée, parsemée de quelques bandes de gazon et autres pots de fleurs pour verdir et tenter de végétaliser cet ensemble par trop minéral, viendra agrémenter le tout. Pas sûr que les Angevines, les Angevins, lorsqu'ils se rendront compte tant d'un espace finalement plutôt restreint et d'un verdissement compensatoire somme toute modeste, ne trouvent leur compte. En tout cas, pas nous.

Et c'est ainsi de l'ensemble de vos projets d'aménagement du secteur Molière, Poissonnerie, Saint-Serge avec lesquels nous sommes en désaccord. Même si nous vous accompagnons dans la réalisation de la patinoire, nous regrettons toujours ce choix du site d'implantation. Il y aurait aussi à dire sur votre plan urgence voirie, comme votre plan places, mais j'arrêterai là.

En résumé, vos réalisations ne nous satisfont pas car elles manquent cruellement de vision globale en délaissant les besoins de la ville et des Angevins, et surtout en délaissant près de 9 quartiers sur les 10 que compte la ville. En concentrant tous les travaux en même temps et au même endroit, vous découragez nombre d'Angevins à se rendre en centre-ville, ce qui va à l'encontre de notre volonté commune d'y favoriser le commerce. En conséquence, bien sûr, nous voterons contre ce budget.

Alain PAGANO : J'ai envie de m'adresser d'abord aux lycéens, puis de leur dire que le débat qu'on a sur le budget aujourd'hui, c'est un peu comme le patinage artistique : il y a eu le programme court avec figures imposées, il y a un mois avec le Débat d'Orientations Budgétaires où on nous a présenté des chiffres, on a fait déjà une partie du débat ; et puis il y a le programme libre aujourd'hui où on essaye de se

renouveler, en tout cas, moi, je vais essayer de faire preuve de mes performances artistiques ou athlétiques. Par contre, je note que vous allez être mal noté puisque vous nous avez présenté les mêmes chiffres, donc vous ne vous êtes pas beaucoup renouvelé.

Bon, trêve de plaisanteries, je vais être quand même un peu critique, c'est mon rôle. Pour dire que vous persistez à vous féliciter de la rigueur sévère, à l'endroit des fonctionnaires territoriaux, en louant, et ça faisait partie de ce nouveau diaporama non renouvelé, de la maîtrise de la masse salariale. Et je dois dire que, compte tenu de l'actualité sociale, soit c'est de l'aveuglement, soit c'est du mépris. On dirait que vous n'avez pas vu la manifestation énorme qui a parcouru les rues de notre ville jeudi dernier pour réclamer des services publics de qualité, la colère qui monte devant la dégradation des conditions de travail, et la régression du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Alors, certes, une grosse part des responsabilités ne vous incombe pas, rendons à Jupiter ce qui est à Jupiter, mais à vos nouveaux amis politiques MACRON et PHILIPPE, pour ce qui concerne notamment les fonctionnaires d'État et de l'hospitalière. En revanche, une part vous incombe pour ce qui concerne les agents territoriaux présents eux aussi à cette manifestation ; je pense notamment aux conditions de travail, pas au traitement, évidemment.

Il y a un mois, donc, je faisais référence au programme imposé du Débat d'Orientations Budgétaires, je vous alertais sur les suppressions d'emplois territoriaux et les conséquences en termes de dégradation des conditions de travail des agents. L'actualité me donne, hélas, raison puisque j'en ai croisé un certain nombre dans la rue jeudi dernier. Alors, la noblesse du débat politique, parce qu'on est sur du débat d'idées... Moi, j'entends bien ce que dit Mme LE GOFF, mais à un moment donné il faut assumer ses actes. Vous avez le droit de mettre la priorité sur autre chose que sur le social, ce n'est pas un problème. On débat politiquement en disant « Nous, on pense qu'il faut mettre la priorité sur le social », vous, vous la mettez ailleurs. Mais je vous mets au défi de me prouver que, en euros constants, le budget du CCAS augmente ou, même, est stable, et je vous mets au défi de le prouver eu égard aussi à l'augmentation des besoins, à l'augmentation de la pauvreté que vos propres services ont pointées du doigt, qui ne sont pas de votre ressort, mais qui constituent un choix politique : on accompagne cette pauvreté en essayant de compenser ou on n'accompagne pas. Vous faites un choix.

Donc je reviens à la noblesse du débat politique. La noblesse du débat d'idées, c'est de ne pas s'arrêter à un vote contre d'opposition, mais à faire des propositions alternatives. Je proposais, lors du dernier Conseil municipal, de supprimer l'aide à Terra Botanica pour abonder plutôt le budget du CCAS. Ca, c'est un choix politique alternatif. Abonder le budget des associations à des Maisons de quartier, et j'ai envie d'y ajouter aujourd'hui formellement une proposition complémentaire, qui était implicite dans mon discours d'il y a un mois, recréer les emplois territoriaux supprimés parce qu'un Maire peut créer de l'emploi s'il en a la volonté politique, c'est ma vision de la ville et de la qualité de vie que nous devons offrir aux Angevins.

Dans la continuité de mon intervention sur l'emploi, mais le sujet déborde largement cette question, j'aimerais vous interroger, Monsieur le Maire, plus spécifiquement, sur un autre dossier sensible pour les Angevins : l'hôpital. Vous y avez une responsabilité officielle de président du Conseil de Surveillance du CHU (Centre Hospitalier Universitaire). Vous avez donc un pouvoir important, déterminant, pour agir sur la qualité du service rendu aux patients, sur l'emploi notamment.

Je lisais le journal Ouest-France de ce jour, qui pointe les urgences au bord de l'asphyxie et l'article de mentionner des surmortalités pouvant aller de 9 à 30 % à cause de la saturation des urgences. On ne peut donc pas gérer en bon père de famille ou, si je reprends le bon mot de Bruno GOUA, en bon « Maire » de famille. Et, j'aimerais donc vous interroger sur vos positionnements, parce que nous méritons bien cette transparence. On parle assez peu, finalement, du CHU dans cette enceinte. Quelle est la nature de votre positionnement ? Quel a été ou quel sera votre vote, parce que je ne sais pas si ce vote a déjà eu lieu, concernant les 150 à 200 suppressions de postes envisagées au CHU d'Angers ? Laisserez-vous se dégrader encore un peu plus les conditions de travail à l'hôpital en avalisant ces suppressions d'emplois ?

Êtes-vous préoccupé ou non par les conséquences potentielles sur la qualité du service rendu, sur les risques d'aggravation que cela aura pour la santé de nos concitoyens angevins ?

Et évidemment, une fois que j'ai posé ces questions, je précise que, pour ma part, évidemment, je refuse cette éventualité de suppressions d'emplois au CHU et je souhaiterais un Conseil municipal solidaire des personnels refusant ces suppressions d'emplois, réclamant de l'État des moyens supplémentaires pour les hôpitaux publics permettant d'assurer des soins de qualité pour les Angevins. Et un vœu voté par le Conseil municipal allant dans ce sens serait de bonne mesure et nous pourrions, j'en suis persuadé, nous devrions voter à l'unanimité un vœu de cette nature. Je vous en laisse bien volontiers l'initiative, si vous le souhaitez. Pour ma part et dans l'hypothèse d'une renonciation à agir, j'irai apporter mon soutien aux salariés du CHU au moment de leur grève prévue à la fin de cette semaine sur cette question de l'emploi, notamment.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Gilles GROUSSARD.

Gilles GROUSSARD : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais bien évidemment, je laisserai mes collègues répondre sur de nombreuses interpellations de notre minorité. Mais moi c'était juste l'intervention de M. GOUA qui m'interpelle...

Alors, bon, j'avoue que je n'ai pas tout compris au début, mais les références étaient un peu compliquées sans doute pour moi donc je n'ai pas forcément suivi. Mais sur Terra Botanica, en tout cas, je pense avoir à peu près suivi. Et ce que je constate, c'est que, finalement, pour la minorité municipale, Terra Botanica c'est le même sujet que quand ils étaient aux responsabilités et que c'était la majorité municipale. Moi, pendant 6 ans, qu'est-ce que j'ai constaté ? J'ai constaté qu'on avait une majorité municipale qui faisait comme si l'outil Terra Botanica n'existait pas dans la Ville d'Angers. Nous avions un Département qui tentait de valoriser le territoire, qui tentait de faire rayonner l'ensemble du territoire, y compris, bien évidemment, la Ville d'Angers, en étant tourné vers l'extérieur, vers la France, vers l'Europe.

Et puis, vous avez quitté, après avoir passé 6 ans sans dire jamais un mot de Terra Botanica, si ce n'est pour dire tout le mal que vous en pensiez, et il se passait aussi la même chose, je crois, dans l'enceinte départementale du côté de votre minorité. Et puis, vous êtes dans la minorité, et c'est toujours la même chose, rien ne change, rien ne bouge, et, Terra Botanica, on continue de dire que ça ne sert à rien, que ça coûte de l'argent, etc...

Mais Terra Botanica, je suis désolé, c'est un outil de rayonnement absolument exceptionnel et je me demande quand est-ce que vous allez accepter cette idée. Alors c'est un débat qui va revenir dans une autre délibération, c'est dommage, mais, M. GOUA, vous êtes intervenu donc j'y réponds maintenant. Mais quand est-ce que vous allez accepter l'idée que cet outil est un outil au service, y compris des concitoyens de la Ville d'Angers parce qu'il y a une mission de service public qui s'opère sur cet outil, c'est un outil de rayonnement du territoire absolument exceptionnel. Moi je vous invite à regarder ou à regarder en replay, puisque ça repasse maintenant en replay, sur le journal de TF1 de samedi soir à 20 h, la manière dont les choses ont été présentées, quelque chose d'exceptionnel, sur Terra Botanica, outil de formation. On voit les maisons familiales rurales investies, les lycées professionnels investis pour promouvoir des métiers, des métiers d'avenir, des métiers dans lesquels on a besoin de main-d'œuvre. Cet outil, il sert à rayonner, il sert à former, et vous, vous passez votre temps à casser.
Depuis que la Ville d'Angers a accepté et s'est mise en ordre de marche avec la collectivité départementale, cet outil rayonne de plus en plus. Vous ne pouvez pas nier le nombre d'entrées qui augmente sans arrêt, le fait qu'aujourd'hui cet outil est un outil de promotion de notre filière d'excellence du végétal. Il y a un moment donné, je crois, où il va falloir que vous arrêtiez parce qu'il faut que vous changiez la musique, alors ce n'est pas celle de Sylvie VARTAN ou une autre, mais il faut vraiment changer la musique parce que, aujourd'hui, je vous l'assure, Terra Botanica c'est un objet extraordinaire qu'Angers se doit de mettre en valeur.

Monsieur le Maire : La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Chers collègues. J'ai un petit peu l'impression, depuis de trop nombreuses minutes, de participer à une mauvaise pièce de théâtre avec de trop nombreuses tirades rabâchées, parfois même ânonnées, d'ailleurs.

De quoi parle-t-on ? Il me semblait que, dans cet hémicycle, nous étions tous au service des mêmes Angevins et que, quel que soit le côté dans lequel nous nous trouvions, nous étions précisément au service de ces Angevins et que nous étions là pour servir les Angevins. Or, que demandent les Angevins ? Ils demandent une maîtrise budgétaire assumée, c'est-à-dire d'éviter des dépenses de fonctionnement dérapantes ou galopantes ; ils demandent que nous n'augmentions pas les impôts ; ils demandent que nous investissions pour améliorer leur quotidien, mais que nous investissions également pour développer la ville ; ils demandent, enfin, que nous ayons, dans notre démarche, un soutien fort aux plus fragiles et aux plus nécessiteux. Tout cela, nous venons de vous le présenter et donc, précisément, nous venons de présenter ce sur quoi nous étions engagés en 2014 et ce qu'attendent les Angevins de notre équipe aujourd'hui. Premier élément de réponse que je souhaitais apporter.

Le deuxième élément, c'est que vous nous dites, Mesdames, Messieurs, élus de l'opposition, depuis le départ, qu'il faut investir davantage et je me souviens même que vous avez souvent pris la parole pour nous reprocher de ne pas suffisamment investir pour l'avenir de la ville et de ne pas avoir suffisamment d'ambitions. Or, aujourd'hui, que dites-vous ? Vous nous dites que nous avons trop de dépenses et que, précisément, globalement, probablement, nous investissons trop. Donc, on est effectivement bien dans une mauvaise pièce de théâtre avec des tirades trop souvent rabâchées qui, parfois, ne collent même plus avec celles qui ont été dites quelques semaines plus tôt.

Enfin, je réponds à Mme VÉRON. Mme VÉRON, il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de recruter du personnel sans discernement aucun, quitte à d'ailleurs faire exploser les dépenses de fonctionnement qui portent sur les épaules des Angevins pour de nombreuses années, il est beaucoup plus facile de recruter que d'essayer de réparer des structures en souffrance. Or, en arrivant aux responsabilités en 2014, nous avons trouvé un certain nombre de structures en souffrance, au sein du CCAS, que nous avons commencées à réparer. Je pense, par exemple, à nos EHPAD dont l'organisation n'avait jamais été revue depuis plus de 10 ans, sur lesquels EHPAD, établissements, les personnels sont incapables d'avoir des plannings d'organisation à plus de 15 jours. Comment voulez-vous organiser une vie personnelle et professionnelle quand vous n'avez pas de visibilité sur vos plannings sur les 15 jours qui viennent ? Donc, oui, nous assumons le fait que nous préférons prendre du temps pour réparer les structures en souffrance que de recruter, ce qui serait beaucoup plus simple, d'ailleurs, et beaucoup plus facile pour nous.

Autre élément, autre exemple qui traduisent la souffrance des personnels et des organisations : à la fin de cette année, nous aurons dépensé plus de 500 000 € pour apporter des aides techniques aux salariés de nos établissements, qu'ils soient EHPAD ou qu'ils soient résidences autonomie, aides techniques qui étaient réclamées par ces mêmes personnels depuis de trop nombreuses années et qui ne leur étaient pas apportées, et qui favorisaient évidemment les TMS (Troubles Musculo-Squeletique), qui favorisaient évidemment l'absentéisme, et qui favorisaient la fatigue au travail. Aujourd'hui, nous améliorons clairement ces conditions de travail et ces conditions de vie au travail par ces aides techniques que nous apportons. C'est, encore cette année, 200 000 € qui vont être investis pour apporter ces aides-là.

Donc, oui, nous ne recrutons pas d'une manière exagérée pour ne pas faire porter sur les épaules des Angevins un poids qui deviendrait insupportable et nous préférons assumer le fait que nous réparons des structures qui sont en souffrance et qui génèrent également de la souffrance sur les salariés. Voilà la raison pour laquelle je me réjouissais effectivement, Mme VÉRON. Mais d'ailleurs, peut-être pourriez-vous prendre l'habitude de vous réjouir davantage et de voir plus souvent le verre à moitié plein, que le verre à moitié vide. Vous verrez comme la vie se présente d'une manière complètement différente et beaucoup

plus belle quand on a l'habitude de positiver.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Jean-Marc VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi je voudrais intervenir sur le fameux Plan Vélo, que M. MAHÉ réclame, pour dire plusieurs choses. D'abord, nous avons été, depuis ce début de mandat, très pragmatiques et nous avons rénové des chaussées. Faire du vélo sur des chaussées qui ne sont pas en état, ce n'est pas une sinécure. Tracer des pistes cyclables sur des chaussées qui n'ont pas été rénovées ou dont les réseaux vont être rouverts pour telle ou telle raison, ce n'est pas servir le vélo. Qu'est-ce qu'on a fait ? 50 rues par an, voire 60 rues par an, selon les années, de rénovation complète, où, chaque fois, nous avons réinterrogé la place du piéton, du vélo, et de la voiture : l'avenue René Gasnier, la rue de la Madeleine, Montrejeau, et d'autres... Il y a des rues où on a tracé des pistes cyclables, comme la rue Eblé, elle était ancienne, où il faut refaire la chaussée avant de refaire quoi que ce soit, parce que c'est une rue qui mérite complètement sa rénovation.

La zone 30, c'est un partage de chaussée, c'est une forme de service aussi à l'ensemble des usagers et des usages, et notamment aux vélos. On l'a réinterrogée complètement, on l'a agrandie avec la rive droite, on a supprimé et on continue à supprimer une quinzaine de points noirs par an. C'est toujours à regagner.

Mais le vélo, ça ne se décrète pas que par des tracés de pistes cyclables, ça se gagne tous les jours comme pour d'autres usages. La flotte de Pony Bikes ou, en tout cas, de free-floating, c'est un outil pour promouvoir le vélo, et on poursuit sur nos vélos en prêts à l'année.

La semaine prochaine, je vais passer 3 jours avec les Conseils de quartier sur leurs propositions vélo. Nous avons souhaité interroger tous nos partenaires pour savoir comment ils l'entendaient. Je ne dis pas qu'on va tout accepter et tout faire, mais on travaille avec eux pour que le Plan Vélo que nous proposerons à la fin de l'année ou au début de l'an prochain, pas seulement sur la ville mais sur toute l'agglomération, soit une réelle feuille de route pour améliorer la part modale en faveur des modes doux.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Grégoire LAINÉ.

Grégoire LAINÉ : Mes chers collègues, je voulais surtout vous apporter un témoignage d'utilisateur fréquent du vélo. D'abord, vous dire que la communication ne m'a jamais permis de faire du vélo, ce n'est pas ce qui me met sur le vélo. Mais ce qui me permet de faire du vélo,

1) c'est d'avoir un vélo, donc merci pour les aides,
2) et surtout une voirie. Pas de voirie, pas de vélo.

Quand vous êtes en train de faire de la tôle ondulée sur des routes abîmées, vous n'avez pas envie de prendre ou de reprendre votre vélo. C'était juste la stratégie, le plan à long terme que je voulais vous confier, M. MAHÉ, parce que je pense que c'est plus efficace que la communication.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Chers collègues, d'abord redire, bien évidemment, au début de ce propos, que nous partageons votre émotion du début du Conseil. Et que le jour où le Conseil municipal traite du budget, donc forcément de ce qui peut nous différencier sur les grandes orientations de la ville, il est rassurant de voir et de constater que, sur l'essentiel, notamment la douleur qui touche des familles ou les craintes qui concernent beaucoup de nos concitoyens, nous savons être républicains ensemble et ce qui nous rassemble au niveau des valeurs prédomine, je le pense.

Donc, je le disais, la réunion du budget est l'occasion de regarder nos différences, et je crois qu'on est assez servi ce soir sur un certain nombre de sujets. C'est l'objectif de cet exercice. Et c'était non sans une certaine émotion que j'écoutais Gilles GROUSSARD parce que me reviennent des interventions passées, de lui et de quelques autres, qui, je le crois, n'ont rien à envier dans les critiques qu'ont pu être formulées

ensuite à ce qui pouvait avoir à l'époque, comme quoi la vie politique est faite de ces débats animés, et c'est tant mieux, parce que c'est ce qui justifie le fait qu'il y a des choix différents, des positions différentes, et que nos concitoyens aient du choix pour aller voter.

Alors, Monsieur le Maire, en regardant ce budget, d'abord, ça a été signalé, il y a un haut niveau d'investissement. On n'a jamais critiqué le fait d'avoir un haut niveau d'investissement. Nous avions débattu, lors des élections municipales de 2014, d'une enveloppe budgétaire, d'une nouvelle trajectoire, parce que souvent ils parlent aussi d'une trajectoire de fin de mandat, et je n'imagine pas que cette trajectoire d'augmentation des budgets d'investissement de 15 millions par an va continuer, quant à moi, parce que si on suit cette trajectoire effectivement, on aurait de quoi s'inquiéter. Mais je ne ferai pas le procès que certains ont fait à une ancienne trajectoire de fin de mandat puisque, bien évidemment, je ne peux pas croire que ce soit votre objectif.

Vous savez, quand on a l'impression d'une certaine malhonnête intellectuelle, on se corrige soi-même pour pas être dans cette logique-là, et c'est ce que j'essaye de faire à l'instant, donc je vous donne quitus de ce haut niveau d'investissement sans préjuger de ce que pourrait être les choix de 2019 ou 2020.

Plus sérieusement, selon mes calculs, avec les comptes administratifs et les budgets 2017 et 2018, on est à 337 millions d'investissements, soit à peu près la somme que nous avions nous-mêmes prévue pour l'ensemble du mandat de 2014 à 2020. Donc un niveau d'investissement, effectivement, élevé, peut-être plus élevé que ce que nous comptions faire nous-mêmes, comme quoi les marges de manœuvre semblent suffisantes pour avoir un haut niveau d'investissement et pouvoir, selon les éléments qui sont dans le budget, pouvoir doubler l'endettement à l'occasion de ce mandat. Et cette situation permettra d'avoir, et je le partage, une situation qui restera saine, possible, si la trajectoire n'est pas continue.

Effectivement, sur ces choix d'investissement, nous n'avons pas les mêmes options, ce n'est un secret pour personne, puisque nous en avions là aussi discuté en toute transparence et il est normal, pour les 23 000 Angevins qui nous ont fait confiance au second tour, de réaffirmer notre vision de la ville. On a parlé d'Angers Rives Nouvelles, nous n'avons pas la même vision, et vous avez la vôtre, et c'est tant mieux, et nous la critiquons, et nous avons aussi notre constance, chacun sa constance. Avec une vision différente parce que, je persiste, et Gilles MAHÉ l'a dit, à penser que le projet que nous avions défini était porteur d'un réel développement économique, une attractivité du territoire qui aurait été désormais à l'œuvre, avec les espaces pour les nouvelles filières économiques, avec cette relation directe à la rivière, le couloir de biodiversité, tout ce que ne fait pas aujourd'hui votre projet, peut-être qu'il le fera demain, mais, en attendant, que de temps de perdu.

Alors, sur les éléments de fonctionnement, qui sont aussi sujets de débats. Quelle est la meilleure période que celle de 2012-2014 ou même 2011-2014 où on nous imposait des dépenses de personnel supplémentaire, c'était l'augmentation des cotisations, la prévoyance, l'engagement, et la mise en place des rythmes scolaires ? Est-ce que cette période est mieux que celle d'aujourd'hui où il est nécessaire, néanmoins, d'ajuster nos politiques en fonction de nos moyens ? Alors, nous avons eu à subir les contraintes sur les collectivités locales, avec les baisses de dotations qui ont imposé de revoir les choses. Aujourd'hui, Antony TAILLEFAIT l'a dit, il faut être vigilant sur les conditions des négociations, des discussions avec le gouvernement, parce que la question qui est posée derrière tout cela, c'est : quelle place pour le service public pour les Angevins ? Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à mon avis, est nécessaire.

Le personnel est le premier volet. On ne peut pas aller jusqu'au ciel dans ce domaine. Mais pour ça, il faut être en capacité de définir clairement quelles sont nos priorités, quelles sont les évolutions du service public que l'on entend avoir, et ce qu'Antony TAILLEFAIT vous a posé comme question sur là où l'effort devrait être porté d'économies plus qu'ailleurs, et, dans ce cadre, je pense que nous avons des visions différentes. Nous l'avons exprimé sur les subventions à maintes reprises. Nous l'avons exprimé sur les hausses de tarifs nombreuses dans beaucoup de domaines, nous ne les partageons pas, c'est une autre façon

de faire participer les Angevins au service public que nous n'approuvons pas. Et puis, aussi, de savoir exactement, dans le contexte de contractualisation qui arrive, dans le contexte d'évolution des compétences, en réponse aussi aux agents de la Ville, de savoir ce qui va être privilégié, là où les économies vont être faites, et cela, à mon sens, doit se faire en toute transparence.

Parce que la place du service public, Rose-Marie VÉRON a parlé tout à l'heure des difficultés que connaissent de plus en plus d'Angevins, elle est essentielle, parce que c'est ce qui appartient à tous, quels que soient son état et sa situation, et je pense que, dans ce sens, nous ne partageons pas les mesures que vous avez choisies et qui ne sont pas contrebalancées dans ce budget par rapport aux baisses de subventions des Maisons de quartier, aux tarifs qui sont nombreux. On a eu l'occasion de le détailler, de la culture aux centres de loisirs, en passant jusqu'aux panneaux de déménagement, et je pense que, de tout cela, il est absolument nécessaire, et je pense que c'est un des enjeux aujourd'hui, de refonder la place du service public, de redéfinir ce qu'est la participation des uns et des autres à son financement, ainsi que la place des usagers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je me réjouis de la pluralité de ces interventions qui va rendre l'exercice qui consiste à en faire la synthèse d'autant plus agréable que j'ai puisé dans l'intervention de Frédéric BÉATSE des réponses à la plupart de ses collègues. Je vais commencer par votre phrase, M. BÉATSE, que j'ai notée, et je vais l'encadrer quelque part : « Quand on a l'impression d'une certaine malhonnêteté intellectuelle, on se corrige soi-même. » Ça, ce sera pour Antony TAILLEFAIT, d'abord pour constater qu'il a peut-être eu cette impression vis-à-vis de lui-même concernant la sincérité puisque, au moment du Débat d'Orientations budgétaires, il nous avait chatouillés sur la sincérité. Je lui avais répondu que, dans ce domaine, quand on présentait un Budget Primitif, nous avions des comptes administratifs qui étaient raccords, et j'aimerais ce soir lui présenter une diapositive, que je veux bien qu'on affiche, qui est, depuis le début de ce mandat, par rapport au Budget Primitif que nous avons présenté, la confirmation en tableau de ce que je lui ai dit il y a un mois.

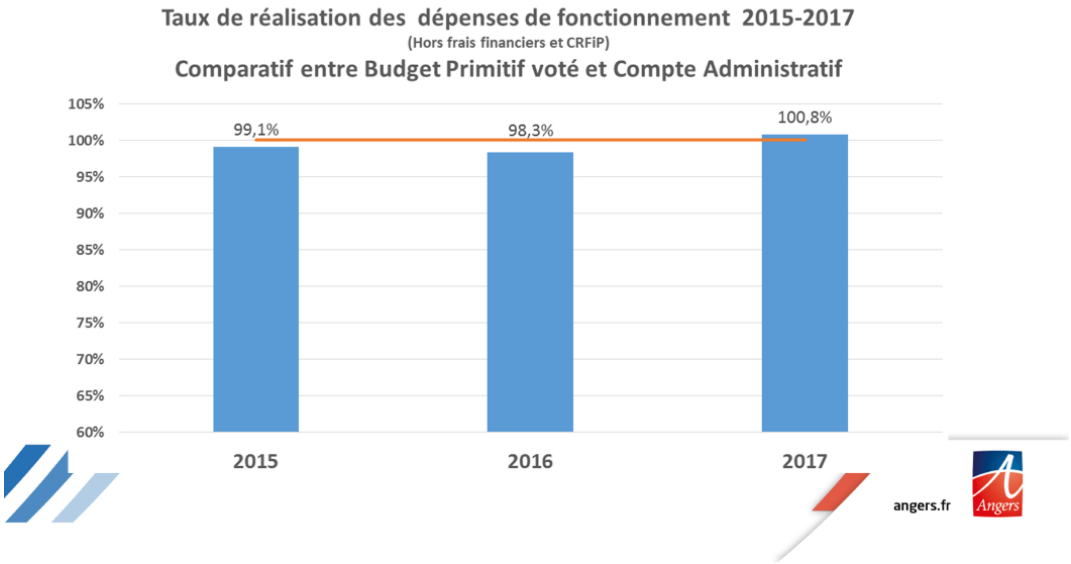

Notre compte administratif en 2015 correspondait à 99,1 % à notre Budget Primitif ; en 2016, à 98,3 %; et en 2017, à 100,8. Et je vous proposerai, pour que les choses soient plus amusantes, une comparaison avec la période précédente, là aussi, pour que nous puissions nous dire les choses, puisque ça faisait partie des échanges que nous avions eus.

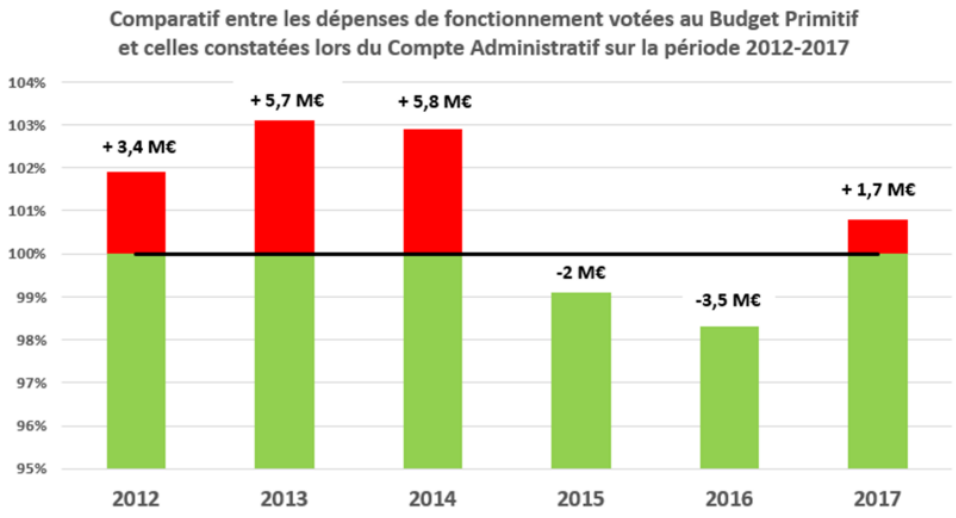

2012			2013			2014			2015			2016			2017		
BP 2012	CA 2012	Taux de réalisation en %	BP 2013	CA 2013	Taux de réalisation en %	BP 2014	CA 2014	Taux de réalisation en %	BP 2015	CA 2015	Taux de réalisation en %	BP 2016	CA 2016	Taux de réalisation en %	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation en %
181,3	184,7	101,9%	186,7	192,4	103,1%	198,7	204,5	102,9%	208,3	206,3	99,1%	203,5	200,0	98,3%	203,1	204,8	100,8%

angers.fr

Vous avez les dépenses qui manquaient au Budget Primitif en rouge, et, à l'inverse, les économies éventuelles par rapport à ce qui avait été annoncé. Ce tableau a le mérite d'être instructif et il me semble qu'à partir du moment où on veut objectiver le débat, et on peut lancer parfois des accusations dans cette enceinte qui sont un peu trop rapides. Il est utile d'éclairer ensuite l'ensemble de l'assemblée sur ces éléments, et je vous assure qu'on aura l'occasion, au moment du compte administratif, d'y revenir.

Ensuite, nous avons, avec Antony TAILLEFAIT, des points de convergence qui sont de plus en plus importants, je ne sais pas si c'est lui ou moi qui devons nous en inquiéter. En particulier sur cette histoire de contractualisation, et je regrette de ne pas avoir eu la présence d'esprit de lui envoyer un petit SMS juste avant le week-end, mais j'avoue que je ne l'ai pas découvert avant ce matin. C'est que nous avons reçu l'instruction ministérielle sur la contractualisation, non pas la circulaire, mais l'instruction ministérielle qui fait 44 pages, qu'on a eue vendredi, en sachant que toutes les collectivités doivent voter avant le 31 mars. Ce qui soulève, sur le mot « contractualisation », pour le coup, une vraie erreur sémantique. Il n'y a pas de contractualisation quand on vous dit que vous devez faire moins de 1,2 et qu'on vous donne l'ensemble des éléments sur la façon de procéder alors qu'une partie significative des collectivités de ce pays ont, par nature, déjà voté leur budget et que les autres ont a priori toutes forcément envoyé les rapports puisque, compte tenu du nombre de jours francs qu'il y a, si vous recevez un document le vendredi, vous n'avez pas la possibilité de l'amender pour tenir compte de tout ça.

Je ne sais pas si certains ont voulu préserver la quiétude de mon week-end ou imaginer que je ne le lirais pas pendant le week-end, mais le document est encore vierge de toute remarque. Et je serais heureux parce que je pense que, sur le caractère léonin de cette contractualisation, nous avons évidemment des occasions de nous retrouver, même si je maintiens que c'est un système moins dur que celui qui consiste, sans les apparences de la contractualisation, à juste vous communiquer le montant de la diminution de vos ressources publiques pour l'année qui suit. Le sujet que ça pose, c'est sur le long terme, parce qu'un dispositif comme celui-là peut entraîner des contraintes beaucoup plus grandes et même remettre en cause, pour partie, l'autonomie. Mais sur le court terme, c'est quand même plus simple de bâtir un budget avec une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) constante à condition de faire moins de 1,2 de dépenses de fonctionnement plutôt que d'apprendre que vous avez une baisse de vos recettes, ce qui a été le cas pendant tout le quinquennat précédent.

Alors, beaucoup de choses ont été dites et je vais essayer d'y répondre en évitant d'être dans la redite, puisque certains d'entre vous ont parfois tenu des propos proches et/ou contradictoires, ce qui fait évidemment la saveur de la réponse globale.

Je commence par un sujet assez récurrent sur la baisse des emplois publics et les interventions qui sont intervenues par plusieurs d'entre vous à ce sujet. Je reprends les propos de Frédéric BÉATSE : dans ce domaine, on ne peut pas monter jusqu'au ciel. On a déjà eu l'occasion de répondre sur la réalité des choses.

Il y a, à la minute où nous parlons, 80 postes de moins que quand nous sommes arrivés, 80 postes non pourvus, gelés, dans les effectifs municipaux. Et si nous élargissons cela au périmètre global des collectivités qui dépendent de manière directe ou indirecte du vote des Angevins, c'est-à-dire la Communauté urbaine et le CCAS, c'est environ 100 postes sur 4 500 qui sont gelés depuis le début du mandat. Pas tous depuis la première année, ils l'ont été au travers des phases successives de relecture des politiques publiques. Et le pilotage que nous avons dans ce domaine, il est pragmatique : ce n'est pas le 1 sur 2 d'une certaine époque, ce n'est pas le 1 sur 3, ce n'est pas de définir un principe. C'est d'appliquer, en fonction des besoins, des gels ou des réouvertures de postes parce que, pour être clair, depuis le début de cette année, il y a déjà eu 2 dégels de postes sur des domaines dans lesquels il y avait des besoins et nous appliquons, dans ce domaine, une souplesse qui tient compte d'une relecture fine des politiques publiques.

Donc je ne peux pas répondre à la question qui consiste à dire « Où est-ce que vous allez supprimer ou geler des services ? », puisqu'on n'est pas dans une optique qui consiste à avoir un pilotage idéologique des ressources humaines, mais un pilotage pragmatique, y compris en comparant les évolutions de coûts. J'aimerais, à ce sujet, pour répondre tout de suite à Alain PAGANO, lui dire que j'ai entendu, je ne suis ni aveugle, ni sourd, le mal-être d'une partie des agents publics, et j'entends qu'il a croisé des agents de la collectivité dans la rue. Il en aurait croisé 90 % dans les locaux de la Ville, d'Angers Loire Métropole et du CCAS, puisque nous n'avions que 10 % de grévistes. Je ne tire pas du fait qu'il y a 10 % de grévistes le fait qu'il y a 90 % de gens qui sont contents ; mais je ne tire pas du fait qu'il y avait 10 % de grévistes du fait qu'il y a 100 % des agents qui contesteraient les choix, voire même que ceux-là étaient d'abord dans la rue pour des raisons qui étaient des raisons municipales avant de l'être pour des raisons nationales.

J'en arrive, après, à la fin de l'intervention de M. TAILLEFAIT, avec en particulier la constance, pour le coup, que je lui reconnais sur le fait de se plaindre d'une diminution des crédits d'Angers Nantes Opéra. Je lui dis en retour que je me félicite, au contraire, que nous fassions en sorte qu'il y ait une forme d'équité entre les diverses formes culturelles. L'objectif est bien que la subvention globale à Angers Nantes Opéra descende d'1 500 000 € qu'elle était vers 1 million d'euros, c'est-à-dire l'équivalent de ce que nous donnons à l'ONPL (Orchestre National des Pays-de-la-Loire), pour un nombre d'abonnés qui est sans commune mesure, et que j'assume pleinement le fait que nous redistribuons ces crédits vers d'autres formes de cultures. Et, contrairement à ce que vous pensez, mais je ne peux pas vous reprocher d'avoir mal lu notre programme électoral parce que je crois savoir que vous n'avez pas voté pour nous. Nous avions bien projeté de créer une saison hivernale du Festival d'Anjou au Grand Théâtre en insistant en particulier sur le fait que ça s'inscrivait dans une stratégie globale de revitalisation du centre-ville et de défense des commerces.

Sur la dette, il y aurait beaucoup à dire. Je partage l'intervention de Frédéric BÉATSE disant qu'on va globalement, au cours de ce mandat, investir dans des proportions assez comparables. On fera le décompte tout à la fin. Vous avez investi, dans le mandat précédent, 402 millions entre 2008 et 2014, avec 84,2 millions d'euros d'augmentation dans l'encours de dette. Nos prévisions, à l'heure actuelle, sur le mandat en cours, c'est 397 millions d'euros d'investissement, c'est-à-dire à peu près le niveau si vous prenez les deux chiffres prévus au PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) sur les 2 années qui viennent, avec, effectivement, un changement de trajectoire après cette année qui correspond à un pic. Et un emprunt prévisionnel de 84,7 millions d'euros sur ces 6 ans, à comparer aux 84,2 du mandat précédent,

mais avec une stratégie qu'on aura l'occasion de déployer à la fois sur la fin du mandat et sur la manière ou sur les trajectoires qui pourraient être suivies ensuite.

M. GOUA devra attendre la délibération n°28 pour avoir des éléments de réponse chiffrés ; mais comme il a déjà donné ce que serait le sens de son vote sur la 28, il aura, je pense, le respect que je lui imagine pour Catherine GOXE quand elle présentera y compris les éléments et les réponses aux questions qu'il a posées.

Je veux remercier Gilles GROUSSARD pour son intervention. Vous dire effectivement, de manière très claire, que cet équipement, aujourd'hui, rapporte plus qu'il ne coûte et que, au-delà de ça, moi je comprends le jeu politicien qui peut consister, sur un certain nombre de sujets, à présenter les choses d'une façon. J'observe qu'il y a d'ailleurs des constantes dans les oppositions. Quand je vois la virulence des attaques dont est victime, par exemple, le Maire de Trélazé de la part de son opposition qui lui reproche en substance d'engloutir trop d'argent dans un équipementier qui est Arena, qui est pourtant structurant pour le territoire. Je vous invite vraiment à mesurer qu'il peut y avoir des excès dans les oppositions et qu'avec le temps, au contraire, les décisions qui seront prises justifieront pleinement des actes qui permettent de concourir à un équipement du territoire avec des équipements de qualité.

Je remercie Françoise LE GOFF pour un tout petit peu pour son intervention, beaucoup pour celle qui viendra quand elle présentera le détail des aides facultatives. On ne fait pas de la com', Mme VÉRON. Augmenter les chiffres pour augmenter les chiffres, pour dire « Regardez, on améliore nos ratios », ce n'est pas le genre de la maison. Donc vous nous dites : « Vous ne vous rendez pas compte, la précarité a augmenté entre 2013 et 2017. » C'est vrai. Le résultat d'un quinquennat socialiste, c'est qu'on a eu une explosion sociale du chômage, d'un quinquennat que vous avez soutenu, que vous avez souhaité, et auquel vous avez indirectement participé. Ça a été une dégradation de l'ensemble des fondamentaux sociaux, et pas seulement à Angers, malheureusement, avec des conséquences, effectivement, pour nos concitoyens dont ils ont décidé, manifestement, de tourner la page. Je pense que le fait que Maxence HENRY se réjouisse souvent, ça fait sans doute une moyenne avec le fait qu'effectivement ça ne vous arrive pas suffisamment souvent, mais je me dis que, l'un dans l'autre, ça permet d'arriver à un équilibre.

M. MAHÉ, je voudrais vous dire que Frédéric BÉATSE n'a pas dit que nous n'avions pas de vision, mais que nous avions chacun notre vision, et je suis d'accord avec lui. Donc, quand vous commencez votre intervention en disant que nous n'avons pas de vision, vous devriez davantage écouter votre chef de file. Alors, moi je vais vous dire, il y a quelque chose qui m'embête, mais qui m'embête profondément : c'est qu'en fait, ce que vous nous reprochez, parce que j'ai trouvé votre intervention assez révélatrice, c'est d'appliquer notre programme. Vous nous dites, en substance : « Le plan d'urgence voirie, il y aurait des choses à dire » ; « Le Plan Places, ce n'est pas à faire » ; « Angers Cœur de Maine, vous êtes en train de réaliser un balcon sur la Maine »... On l'avait même promis. Mais le plus savoureux, entendre de votre bouche qu'on va faire un ensemble minéralisé avec une végétalisation minimale, rassurez-vous, par rapport à la place du Ralliement telle que vous l'avez faite, je veux dire, les Angevins verront bien ce qui est minéral et ce qui ne l'est pas, et la pleine terre qu'on s'apprête à déployer...

Alors, je vais poursuivre parce que, sur le piéton, je ne vous avais pas vu venir. Mais j'aurais dû m'y attendre parce que comme vous ne pouvez plus rien dire sur le vélo, sauf à faire preuve d'une forme de mauvaise foi. Vous savez, la Fédération des Usagers de la Bicyclette, j'ai découvert que la Vice-Présidente en plus était une ancienne élue de la Ville d'Angers appartenant à votre équipe, s'est basée sur les résultats d'un questionnaire auprès des gens en direct, avec 1 500 Angevins qui ont répondu. Ce n'est pas un satisfecit municipal. 1 500 Angevins. Et quand vous dites « qu'est-ce qui s'est passé de nouveau ? », entre les boucles vertes et la stratégie qui consiste à transformer des anciennes voies de chemin de fer en pistes douces. Le fait qu'enfin on peut franchir la Maine, ce qui n'a jamais été le cas malgré les années que vous avez passées en responsabilité, avec de vraies pistes cyclables et une diminution du nombre de voies voitures pour y parvenir. Et la suppression des pots sur le pont de Basse-Chaîne qui rendaient complexe ce type de choses, avec la mise en place d'une aide pour les vélos

électriques qui a concerné près de 1 000 ménages dans l'agglomération, avec le fait qu'on ait favorisé l'accueil d'un Vélib' sans station avec Pony Bikes. Restez dans vos certitudes, mais je vous invite, au moment où vous critiquez la mise en place de notre programme, à juste méditer ceci : si vous avez tout bien fait, si vous avez été remarquables en tout, est-ce que vous considérez vraiment que les Angevins ont été d'une cruauté et d'une injustice avec votre équipe au moment des dernières élections municipales ? Et qu'alors que vous prônez le fait qu'on écoute les gens et la démocratie participative, vous considérez que les gens ont eu tort ?
Faites attention dans les leçons que vous donnez, parce qu'une équipe municipale qui ne réunit pas 1/4 des suffrages au 1er tour de l'élection qui suit n'est pas forcément la mieux placée pour expliquer à la suivante ce qu'elle doit faire.

J'ai entendu M. PAGANO parler du CHU. D'abord, je vous invite à ne pas croire les chiffres que vous voyez dans la presse, et je ne parle pas du constat que vous faites en citant un titre de journal. Je parle des chiffres qui sont parfois indiqués par les syndicalistes en marge de cortèges ou de manifestations. Parce que quand j'entends qu'on pourrait supprimer 200 postes au CHU, je dis qu'on agite des peurs, mais que ça ne correspond pas à la réalité.

Le vote n'a pas eu lieu ; il a lieu dans quelques jours. Et je vais vous faire une confidence. Je ne sais pas si elle va vous réjouir ou vous accabler, M. PAGANO. La réalité du pouvoir d'un Maire dans un CHU, depuis la loi BACHELOT, qui n'a pas été corrigée depuis, et la mise sous tutelle, au niveau des ARS (Agences Régionales de Santé), des établissements de santé s'apparentent à quelque chose de proche de zéro. Pour être clair, on ne préside plus le Conseil d'administration, on préside le Conseil de surveillance qui se voit présenter un certain nombre de dossiers, et c'est une évolution évidemment extrêmement importante. Et même à l'échelle d'un CHU, vous dépendez du projet de loi de finances de la sécurité sociale qui attribue des crédits à l'ARS qui elle-même les attribue au CHU. Ça, pour le coup, c'est la contractualisation mise en place il y a quelques années avec la T2A (tarification à l'activité) et un certain nombre de dispositifs. Et si la contractualisation avec les collectivités locales arrive à cela, là on aura un sujet qui ne sera pas seulement un sujet de convergence, qui deviendra un sujet de consensus. Le vote a lieu dans quelques jours. Je respecte et les enceintes, et les responsabilités.

Dans ce contexte, pour l'essentiel, le budget qui va être voté c'est le rectificatif des conséquences des moyens donnés au CHU en 2017, puisque vous savez que le sujet ce n'est pas le déficit 2018, c'est l'application de la T2A sur le dispositif 2017. Pardonnez-moi pour les acronymes. La tarification à l'activité, ça veut dire, T2A. Et c'est ce qui explique que, en gros, on vous verse un tarif en fonction des actes médicaux qui sont accomplis, et, la plupart du temps, ce tarif diminue d'année en année alors que les frais pour l'accomplir ne baissent pas forcément. Il y aura la présentation en fin de semaine. Je ne peux pas faire comme si ce vote avait déjà eu lieu en ma qualité de Maire, et la présentation du rapport ce n'est pas le Président qui le rapporte, c'est le rapporteur de l'établissement qui expliquera ce que sont les conséquences du dispositif.

Je voudrais dire à Jean-Marc VERCHÈRE que je suis assez d'accord avec ce qu'il a dit, et notamment sur le fait qu'il faut évidemment réparer les routes avant toute chose, et que j'ai apprécié le caractère assez efficace de l'intervention de Grégoire LAINÉ, pas de routes pas de vélos, pour faire simple, je ne serais même pas capable de le refaire, et la référence à la tôle ondulée.

Enfin, je veux terminer en disant à Frédéric BÉATSE que je le remercie pour son intervention, pas seulement parce qu'elle m'a permis de trouver l'inspiration pour répondre à une partie de ses collègues, mais plus largement parce qu'il a finalement insisté sur l'essentiel, et ce sera pour moi l'occasion de dire effectivement un mot aux lycéens qui nous écoutent. Dans un Conseil municipal, surtout un soir de budget, si c'est le moment où on n'échange pas des arguments les uns contre les autres, on passe à côté de ce qui fait vivre le débat démocratique. Et pour un certain nombre d'entre vous, vous découvrirez bientôt, l'année prochaine, dans 2 ans, peut-être plus tard, quand vous serez majeurs, que vous aurez, tous les dimanches d'élection, un choix à faire.

La démocratie c'est quelque chose d'extrêmement précieux, notamment parce qu'il y a des quantités d'endroits dans le monde où ce n'est pas possible. Alors, parfois, la nature des débats, dans un Conseil municipal, dans une collectivité locale, ça peut sembler peu de choses, mais c'est au contraire très important, que vive le débat entre des options qui sont des options différentes. Et qu'il y ait, comme je pense, vous avez pu l'apercevoir ce soir, quelques éclats, mais globalement beaucoup de respect dans la manière dont on s'adresse les uns aux autres, y compris parce que, vous l'avez dit, M. BÉATSE, quand l'essentiel est en cause on sait où on habite et on sait de quel côté on se retrouve. Et il y a des combats, contre les extrémismes, contre les haines, contre ceux qui voudraient menacer notre liberté ou nous opposer les uns aux autres, qui sont plus importants que les échanges que nous pouvons avoir sur une capacité de désendettement ou le rythme auquel il aurait fallu faire les investissements.

Mais c'est une manière aussi de rendre justice à ceux qui se battent pour la liberté d'avoir, dans cette enceinte, des débats démocratiques dans lesquels chacun présente ses arguments avec sa conviction et avec le plus possible, évidemment, de volonté de convaincre le camp d'en face, même si, généralement, à l'arrivée, chacun reste campé sur ses positions. C'est aussi une forme de respect pour les électeurs qui nous ont fait confiance il y a quelques années. Merci pour la tenue de ce débat.

Mes chers collègues, je passe au vote, et je constate qu'il n'y a pas d'unanimité puisqu'il y a des oppositions au vote de ce budget, et vous êtes d'accord pour que ce soit le même vote pour le Budget Primitif et pour le Budget Annexe de la Boucle Optique Angevine, et qu'à l'inverse il y a bien une majorité pour l'adopter. C'est réconfortant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

RECETTES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
002	Résultats de fonctionnement reportés	-	14 336 762,25	14 336 762,25
013	Atténuations de charges	-	2 067 623,00	2 067 623,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	20 205 108,00	20 205 108,00
73	Impôts et taxes	-	124 322 897,00	124 322 897,00
74	Dotations, subventions et participations	-	67 892 267,00	67 892 267,00
75	Autres produits de gestion courante	-	3 941 700,00	3 941 700,00
76	Produits financiers	-	2 240 000,00	2 240 000,00
77	Produits exceptionnels	-	1 186 720,00	1 186 720,00
042	*Opération ordre transfert entre sections*	-	*2 820 000,00*	*2 820 000,00*
	Recettes de fonctionnement - Total	**-**	**239 013 077,25**	**239 013 077,25**

	INVESTISSEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
001	Solde d'execution reporté	-	8 214 972,65	8 214 972,65
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-	3 878 153,00	3 878 153,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	4 575 000,00	4 575 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	-	1 752 413,25	1 752 413,25
13	Subventions d'investissement (reçues)	1 900 000,00	9 584 530,00	11 484 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	41 000 000,74	41 000 000,74
20	Immobilisations incorporelles	-	85 548,00	85 548,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	718 440,00	718 440,00
27	Autres immobilisations financières	-	3 767 000,00	3 767 000,00
458211	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RF	-	1 063 128,00	1 063 128,00
458212	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RI	-	7 188 000,00	7 188 000,00
458221	Gestion déléguée - Eclairage Public RF	-	1 991 332,00	1 991 332,00
458222	Gestion déléguée - Eclairage Public RI	-	421 360,00	421 360,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	-	*22 224 323,26*	*22 224 323,26*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	-	*11 250 000,00*	*11 250 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	-	*43 000 000,00*	*43 000 000,00*
	Recettes d'investissement - Total	**1 900 000,00**	**160 714 200,90**	**162 614 200,90**

angers.fr

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

DEPENSES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
011	Charges à caractère général	-	43 516 886,00	43 516 886,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	115 162 772,99	115 162 772,99
014	Atténuations de produits	-	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	43 789 895,00	43 789 895,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	168 000,00	168 000,00
66	Charges financières	-	2 647 700,00	2 647 700,00
67	Charges exceptionnelles	-	233 500,00	233 500,00
023	*Virement à la section d'investissement*	-	*22 224 323,26*	*22 224 323,26*
042	*Opération d'ordre transfert entre sections*	-	*11 250 000,00*	*11 250 000,00*
	Dépenses de fonctionnement - Total	**-**	**239 013 077,25**	**239 013 077,25**

	INVESTISSEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
13	Subventions d'investissement (reçues)	-	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13 684 472,00	13 684 472,00
20	Immobilisations incorporelles	328 737,23	2 680 500,00	3 009 237,23
204	Subventions d'équipement versées	164 547,00	2 189 700,00	2 354 247,00
21	Immobilisations corporelles	3 396 150,20	12 250 612,00	15 646 762,20
23	Immobilisations en cours	6 033 414,71	57 902 761,00	63 936 175,71
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	1 380 000,00	1 380 000,00
27	Autres immobilisations financières	-	4 164 950,00	4 164 950,00
458111	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DF	-	1 063 128,00	1 063 128,00
458112	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DI	1 728 931,28	7 188 000,00	8 916 931,28
458121	Gestion déléguée - Eclairage Public DF	6 726,00	1 991 332,00	1 998 058,00
458122	Gestion déléguée - Eclairage Public DI	208 879,48	421 360,00	630 239,48
041	*Opérations patrimoniales*	-	*43 000 000,00*	43 000 000,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	-	*2 820 000,00*	2 820 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	**11 867 385,90**	**150 746 815,00**	**162 614 200,90**

angers.fr

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

RECETTES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
002	Résultats de fonctionnement reportés	-		-
013	Atténuations de charges	-		-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	171 228,62	171 228,62
042	*Opération ordre transfert entre sections*	-		-
Recettes de fonctionnement - Total		**-**	**171 228,62**	**171 228,62**

	INVESTISSEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
1068	Réserves - Autres réserves	-	137 440,32	137 440,32
021	*Virement de la section de fonctionnement*	-	*68 728,62*	*68 728,62*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	-	*40 000,00*	*40 000,00*
Recettes d'investissement - Total		**-**	**246 168,94**	**246 168,94**

angers.fr

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

DEPENSES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
011	Charges à caractère général	-	26 500,00	26 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	36 000,00	36 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	-	*68 728,62*	*68 728,62*
042	*Opération d'ordre transfert entre sections*	-	*40 000,00*	*40 000,00*
Dépenses de fonctionnement - Total		**-**	**171 228,62**	**171 228,62**

	INVESTISSEMENT	RAR	Nouvelles propositions	Total
21	Immobilisations corporelles	55 410,55	35 089,45	90 500,00
001	Solde d'execution reporté		155 668,94	155 668,94
Dépenses d'investissement - Total		**55 410,55**	**190 758,39**	**246 168,94**

angers.fr

Délibération n° DEL-2018-86 :

Budget Principal et Budget de la Boucle Optique Angevine : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération DEL-2018-87

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'exercice 2018

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Comme chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2018. Comme cela a été précisé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il n'est pas envisagé d'augmentation.

Aussi, il est proposé de reconduire les taux de 2017 :

Taxe d'habitation (TH)	17,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	32,98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	38,57%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, article 1636B sexies,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Fixe pour 2018 les taux suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 17,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,98%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,57%

Daniel DIMICOLI : Tout simplement, nous n'augmentons pas les impôts, donc on reconduit les taux de 2017. Vous avez les éléments dans la délibération : taxe d'habitation, 17,70 %, taxe foncière sur les propriétés bâties, 32,98 ; et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 38,57.

Monsieur le Maire : Tout le monde est d'accord ? Unanimité ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-87 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2018-88

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Imagine Angers - Appel à projet urbain innovant - Engagement des négociations en vue de la cession des fonciers aux équipes lauréates

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

En janvier 2017, la Ville d'Angers lançait l'appel à projets urbains Imagine Angers, qui visait à susciter l'émergence de projets emblématiques et innovants sur plusieurs sites stratégiques, maitrisés par la Ville directement ou indirectement par son aménageur ALTER, et destinés à être cédés.

L'appel à projet s'adressait à des équipes composées de promoteurs, d'investisseurs, d'architectes, de paysagistes, de designers... mais aussi de porteurs de projet prêts à s'investir dans le développement de la Ville, qu'ils soient des entreprises, des start-up, des associations, des collectifs, des artistes, ou encore des habitants....

L'objectif est désormais de céder, au terme de cette démarche, le terrain à l'équipe lauréate désignée par la Ville, de manière à permettre la réalisation rapide du projet.

Au total, 48 équipes se sont portées candidates, en proposant des programmes et des innovations. La Ville a sélectionné, lors d'une première phase à l'été 2017, 29 d'entre elles. Le 19 janvier 2018, 25 équipes ont remis un dossier présentant de manière détaillée leur projet, leurs partenariats, leurs propositions d'innovations, leurs engagements, ainsi que des esquisses architecturales.

Conformément au règlement d'Imagine Angers, des jurys, composés d'élus, d'experts et de personnalités ou représentants de la société civile, se sont réunis pour auditionner les équipes, prendre connaissance de l'analyse technique des projets réalisée par la Ville et ses partenaires, et interroger les équipes.

Les jurys ont examiné les propositions des candidats au regard des quatre critères définis dans le règlement d'Imagine Angers, à savoir :

- Le caractère innovant du projet, au regard des attentes exprimées dans l'appel à projet et des spécificités du territoire
- Les qualités paysagères, urbaines et environnementales du projet
- La pertinence du projet développé et sa pérennité
- Le prix proposé et le réalisme du montage juridico-financier proposé

A l'issue de l'audition des équipes, les jurys ont proposé de retenir comme lauréats :

- Pour le site Montaigne, le projet CLIMAX, proposé par l'équipe Lamotte.
- Pour le site Front de Maine, le projet de Musée des Collectionneurs, proposé par la Compagnie de Phalsbourg
- Pour le site de Saint Serge, le projet de Métamorphose proposé par le Groupe Giboire
- Pour le site de La Proue, le projet de la Tour TIP proposé par Open Partners et ATAO promotion
- Pour le site de Jean Moulin, le projet de logement proposé par l'équipe PROCIVIS

- Pour le site Gambetta, le projet Arborescence proposé par l'équipe Vinci Immobilier

Les jurys n'ont pas souhaité procéder au classement des autres offres.

Il convient aujourd'hui de faire acter par la Ville d'Angers ces propositions des jurys afin d'engager une phase de négociation avec les candidats lauréats, notamment pour obtenir toutes les garanties pour que la réalisation des projets soit conforme aux ambitions affichées dans les offres. De même, il conviendra de prendre en considération les remarques issues de la concertation qui sera menée avec les riverains des projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Désigne les six lauréats proposés par les jurys d'Imagine Angers à l'issue de l'analyse des offres.

Autorise le Maire à engager les négociations avec le lauréat, sur le site Montaigne, propriété de la Ville d'Angers,

Autorise l'aménageur ALTER à engager, en étroite concertation avec la Ville, les négociations avec les lauréats sur les sites Front de Maine et Thiers Boisnet, propriétés d'ALTER,

Signifie à Angers Loire Métropole son accord pour que l'aménageur ALTER engage, en étroite concertation avec la Ville, les négociations avec les lauréats sur les sites (propriétés d'ALTER) de la ZAC des Capucins et de la ZAC Quai Saint-Serge, de compétence communautaire.

Roch BRANCOUR : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous propose sans transition de démarrer, c'est la présentation de cette délibération, par un petit film.

Visionnage du film.

Roch BRANCOUR : C'était une manière un peu innovante d'introduire une délibération, mais finalement la démarche en elle-même l'est tout autant et donc c'est aussi une façon de saluer le succès de cette première phase de la démarche Imagine Angers. Succès, pourquoi ?

D'abord, parce que c'était une démarche qui a permis de faire rayonner et de souligner l'attractivité d'Angers puisque, vous le savez, cet appel à projet a suscité 48 équipes candidates au départ composées de promoteurs, d'architectes, de designers, de porteurs de projets d'entreprises, de PME (Petites et Moyennes Entreprises), de créateurs d'entreprises, de start-up, donc 48 équipes qui, au fil du temps, à la suite des premières sélections, se sont transformées en 25 équipes qui ont formellement déposé un dossier de candidature sur ces 6 sites. Donc succès en termes de rayonnement et d'attractivité d'Angers.
Succès aussi auprès des Angevins puisqu'il y a eu près de 14 000 visiteurs qui ont visité l'exposition Imagine Angers au Quai et on a eu également, en moyenne, à peu près 300 participants présents au cours des 10 conférences de présentation, soit des projets par les équipes lauréates, soit sur des sujets comme

l'agriculture urbaine ou l'apport de l'architecture contemporaine dans les villes.

Mais par-delà l'innovation présente dans chaque projet qui a pu être dévoilé au cours de cette exposition, je voudrais ici souligner et rappeler que c'est d'abord la démarche elle-même d'Imagine Angers qui est innovante. Et d'ailleurs, à ce sujet, on peut se réjouir, puisque c'est le soir, qu'Angers soit la seule ville à ce jour, après Paris, à avoir entrepris et mené à terme cette démarche d'appel à projets.
Et d'ailleurs, je tiens à vous le dire, la manière dont Angers a mené le projet, Paris s'en inspire pour sa deuxième phase, réinventer Paris II, puisque nous avons, quelque part, raffiné la démarche, amélioré la démarche, après l'expérience parisienne.

C'est une démarche qui a été aussi innovante dans la mesure où la richesse des réponses qui a été apportée par les équipes, les fameuses 25 équipes qui ont déposé leur projet, c'était des réponses composées de dossiers de plus d'une centaine de pages avec une certaine richesse, complexité, à la fois technique, architecturale des réponses apportées. Le travail des jurys qui a suivi pour faire ce travail de sélection n'a été rendu possible que grâce au travail préalable d'analyse, d'expertise, mené par les services de notre collectivité. Et je voudrais ici, dans la continuité des salutations qui ont été faites par les différentes équipes candidates, saluer, me féliciter du travail qui a été réalisé par les équipes de notre collectivité. C'est un travail qui a été complètement décloisonné, puisque vous avez l'ensemble de ces dossiers qui a été analysé par une quarantaine d'experts issus des différents services de la collectivité, issus d'une quinzaine de domaines différents. Donc un travail en dehors des logiques habituelles de silos dans le fonctionnement administratif, pour analyser les qualités techniques, financières, juridiques, architecturales, environnementales, énergétiques des différents projets et permettre ainsi aux jurys de se prononcer non pas seulement sur la base d'un certain nombre de visuels et d'une présentation d'à peu près 45 min menée par chaque équipe candidate, mais aussi sur le fondement de critères et d'analyses très techniques réalisées par les services de notre collectivité.

Alors, ces jurys étaient composés d'élus... D'ailleurs, je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des élus issus de la majorité et de la minorité qui ont participé à ces jurys, qui ont mobilisé quand même, pour chaque jury, une journée entière de leur temps. Je les salue et je les remercie pour la qualité de leur contribution. Ces jurys, composés d'élus, étaient aussi composés de représentants de chaque Conseil de quartier sur lequel un projet avait lieu et puis de personnalités de la société civile angevine qui ont consacré un temps significatif à l'analyse de chaque projet en fonction des 4 critères qui vous sont précisés dans la délibération et qui ont permis d'aboutir à, au choix de 6 lauréats.

Ce soir, la présente délibération consiste, bien entendu et avant tout, à vous proposer d'acter le choix de chaque lauréat réalisé par ces jurys, mais bien sûr il s'agit aussi d'entamer la 2ème phase d'Imagine Angers puisque la démarche n'est pas terminée et il faut désormais faire de ce projet un succès complet, c'est-à-dire faire en sorte que les projets soient menés à leur terme, et c'est le sens de la période qui s'ouvre désormais à travers cette délibération puisqu'il ne s'agit pas, ce soir, de céder des fonciers aux lauréats, mais non seulement d'acter que c'est bien ces lauréats qui sont retenus par la Ville, mais également d'autoriser la Ville ou ALTER à engager des négociations avec ces lauréats, avec plusieurs objectifs.

D'abord, il va falloir préciser, éventuellement rediscuter de certains éléments des projets, qu'il s'agisse de la programmation commerciale qui doit apporter une valeur ajoutée aux quartiers et aux secteurs concernés, et non pas déstabiliser l'équilibre existant, qu'il s'agisse des formes architecturales en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France dont je veux aussi saluer l'accompagnement qui a été le sien depuis le début de ce projet dans la démarche, et puis, également, sur des sujets comme la faisabilité et la pérennité des dispositifs végétaux prévus dans chacun des projets. Tous ces sujets vont demander une mise au point, un travail approfondi.

Il va également falloir que chaque porteur de projet mène à bien la concertation avec les riverains des sites concernés. Et enfin, que la collectivité, avant de s'engager à céder le foncier, obtienne des garanties de la part des équipes lauréates, des garanties que réaliseront bien ces projets en cohérence avec les qualités qui

ont retenu l'attention des différents jurys.

Donc, vous l'avez compris, il reste un important travail à réaliser sur ces projets « Imagine Angers » pour engager désormais une phase de mise au point, de concertation, et probablement, également, sur la plupart des sites de modification du Plan Local d'Urbanisme pour le rendre compatible avec ces projets. Tout ceci va nous nous orienter vers l'été 2019, date à laquelle on peut estimer pouvoir délivrer des permis de construire avec des premiers chantiers qui devraient démarrer fin 2019 et des livraisons des opérations à partir de 2021-2022.

Monsieur le Maire : C'est l'occasion évidemment pour moi de joindre mes remerciements aux vôtres pour toute l'équipe de la DADT (Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires) et pour le travail qui a été accompli. Je le dis vraiment avec beaucoup de reconnaissance et de gratitude, et puis je n'oublie pas ce qui a été votre investissement dans ce dossier et ce qui va continuer à être puisque, comme vous l'avez dit, c'est la fin d'une phase et c'est le début d'une autre. Mes chers collègues, y a-t-il des prises de parole ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Chers collègues. À force de projeter des images de synthèse, d'imaginer qu'on va construire 200 000 m² de bureaux alors qu'on a des friches et des logements vacants, je dis que ce n'est pas possible. Alors, excusez-moi, j'aurais dû utiliser des guillemets, car ces propos ce sont, mot pour mot, ceux que vous aviez utilisés en 2014 lors du débat d'entre-deux-tours, Monsieur le Maire, afin de dénoncer le projet Angers Rives Nouvelles.

Contrairement à vous à l'époque, je ne tomberai pas dans ces excès. En effet, comme vous le savez, nous avons choisi dès le départ d'imaginer Angers à vos côtés, saluant cet appel à projets et votre volonté de solliciter des architectes pour ce que nous appelions « des édifices singuliers », dans le cadre du projet Angers Rives Nouvelles, car, oui, une ville, pour évoluer et se singulariser, doit permettre à de nouvelles architectures de trouver leur place sur le territoire. Mais notre point d'accord est malheureusement vite rattrapé par la méthode utilisée qui oublie, comme d'habitude, les Angevins, ce qui est, depuis 2014, votre marque de fabrique.

Vous n'avez pas pris le temps de consulter les Angevines et les Angevins, ce qui était à la fois une erreur et sans doute aussi la conséquence de votre emploi du temps qui n'est plus à 100 % consacré à notre ville, en même temps il ne l'a pas été longtemps, mais a récemment rencontrer le Président de la République pour préparer les municipales de 2020, ou encore à conquérir une place dans une agence nationale. Ce ressenti, il est largement partagé par de nombreux habitants qui nous ont interpellés et nous ont fait remarquer leur regret de ne pas avoir été associés en amont des décisions. Il ne suffit pas de mettre un élu de la minorité et un ou une représentante d'un Conseil de quartier dans un jury pour faire participer les Angevins.

On pourrait étendre cette remarque à d'autres exemples, autour de la rénovation urbaine, par exemple, ou, plus récemment, autour du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sur Belle-Beille avec l'arrivée de la Tour en bois. Vous qui prônez l'envie de construire l'avenir d'Angers avec les Angevins, c'était même l'enjeu de votre discours lors des vœux, vous avez fait le choix de présenter l'ensemble des projets dans le cadre d'une exposition, exposition qui a débuté alors même que les jurys s'étaient déjà réunis et avaient déjà délibéré pour choisir les lauréats.
On a donc vendu du rêve aux Angevins, mais sans les associer du tout à la décision, sans leur demander leur avis, sans entendre leurs critiques, qu'elles soient positives ou négatives. En comparaison, nous avions fait vivre, en 2012, une exposition au Quai : 12 000 participants, des urnes pour recueillir le choix des Angevins, et, en amont, un groupe de 90 habitants qui avait défini des critères et contribué largement à l'élaboration du plan-guide. Vous voyez, nous avons donné de bonnes habitudes aux Angevins en matière de participation ; on comprend qu'ils soient déçus aujourd'hui.

Vous avez réussi cependant, et je le salue, à intéresser et à mobiliser de belles équipes architecturales, et

chacune a montré son intérêt, sa créativité, son envie de rendre notre ville encore plus belle. Comme quoi, cette idée, que vous avez reprise à la Ville de Paris, est une vraie bonne idée. Je veux vraiment, au nom de notre groupe, saluer toutes celles et ceux qui se sont engagés dans ce concours, ainsi, bien sûr, que les services qui ont fait un énorme travail.

Pour ces raisons, nous voterons ce soir la délibération que vous présentez, et ce vote positif est cependant assorti de plusieurs points de vigilance que nous vous proposons de prendre en compte pour dépasser ce début que je considère raté pour nos concitoyens. Tout d'abord, nous regrettons l'absence de vision globale. Les élus de la minorité que nous sommes, par exemple, et c'est le cas pour d'autres membres de jurys, avons dû choisir sans savoir ce qui avait été décidé pour les autres sites. En termes de vision et de développement global de notre ville, c'est sans doute très insuffisant.

Par ailleurs, nous constatons que ces projets partagent quasiment tous la particularité d'être particulièrement élitistes, et on ne peut pas dire que la mixité sociale ait été un critère dans les choix qui ont été faits. Sommes-nous aujourd'hui certains que cela corresponde aux besoins de notre ville ?

Enfin, nous serons par la suite extrêmement attentifs aux modèles économiques qui vont devoir être précisés, à la manière aussi dont ces projets vont pouvoir s'intégrer dans les quartiers concernés, l'impact en termes de développement économique, de complémentarité avec les commerces existants, de mixité en termes de développement de logements, ou encore, et je reviens à mon point initial, de voir comment ces images de synthèse se transformeront ou non en réels projets.

Vous l'avez compris, nous serons très vigilants à la manière dont vous allez passer des images de synthèse à la réalité, de l'idée séduisante du départ à la réalisation concrète, de l'inventivité des équipes d'architectes à l'adoption, par les Angevins, de ces projets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Mme CAMARA-TOMBINI, écoutez, je vais faire comme Maxence HENRY, je vais essayer de retenir le verre à moitié plein et donc que vous allez voter cette délibération. C'est une première bonne nouvelle. Après, plusieurs éléments, quand même, sur lesquels je voudrais revenir suite à votre intervention.

Vous comparez les projections de mètres carrés immobiliers, de bureaux, notamment, ou d'habitats, qui étaient prévus dans votre projet Rives Nouvelles sur la zone d'activités de Saint-Serge. Vous comparez un tel projet, sur la réussite duquel, d'ailleurs, reposait l'équilibre financier de l'opération Rives Nouvelles dans son intégralité, à des projets qu'on trouve dans Imagine Angers. Dans lesquels non seulement la collectivité ne va pas porter un risque ou même un engagement de trésorerie très significatif à la hauteur de ce que pouvaient être vos projets de développement immobilier sur Saint-Serge dans le projet Rives Nouvelles, mais, à l'inverse, va encaisser des recettes. Et là, ça fait une petite différence quand même, vu de la fenêtre du contribuable angevin, vu de la fenêtre du budget ou du Plan Pluriannuel d'Investissements de la collectivité, entre votre démarche et la démarche que nous empruntons. C'est très différent. D'un côté, il y a des charges, des coûts, un risque, et on le sait, dans une opération d'aménagement public, à la fin des participations de la collectivité, et quand on voit celles qu'on doit soutenir aujourd'hui sur les opérations héritées de vos mandats successifs, des dizaines de millions d'euros, là on parle de dizaines de millions d'euros de recettes pour la collectivité.

Donc, vous comprendrez bien que la différence est significative et on voit bien toute la différence dans la démarche qui est la nôtre, qui consiste à proposer, à mettre en compétition avec un résultat assez marquant en termes d'émulation entre les équipes, que ce soit du côté des promoteurs ou des architectes, à proposer une compétition qui débouche sur les recettes pour la collectivité. Alors, je sais, ça peut paraître peut-être un peu terre à terre, mais moi il me semble que, du point de vue des équilibres économiques, ce n'est pas négligeable.

Ensuite, vous soulignez, enfin, vous pointez du doigt une prétendue absence de consultation des Angevins. Mais d'abord, ce que je voudrais dire, c'est qu'à aucun moment nous n'avons dit aux Angevins qu'on leur ferait choisir des projets. À aucun moment, il n'a été question de ça. On a toujours été très clair sur ce point et, j'irai même plus loin, parce que nous, on a envisagé la question de manière très ouverte, au départ. Mais l'ensemble des équipes candidates nous ont immédiatement interpellés en disant : « Attention, on vous demande que les projets ne soient pas exposés au public avant qu'on ait pu les présenter aux jurys. » C'était une demande de leur part...

Vous le savez, parce que ceux d'entre vous, au sein de votre groupe, qui avez participé à des présentations, vous savez très bien la quantité de travail qui a été engagée par chacune de ces équipes dans les projets. Et donc vous comprenez très bien, je ne doute pas un instant que vous le compreniez, que ces équipes n'aient pas souhaité que leurs projets soient exposés au public avant qu'ils soient amenés à les présenter aux jurys, c'est-à-dire que, en quelque sorte, la discrétion qui doit accompagner la remise de tels projets à la Mairie ne soit pas enfreinte par une présentation au public. Et donc, je crois qu'il faut aussi mesurer qu'on ne peut pas à la fois demander à des équipes de s'engager à un tel point sur des projets et en même temps... D'ailleurs, ils ont salué la discrétion particulière qui a régné du début à la fin de la gestion de ce projet et le fait que, à aucun moment, les projets qui ont été déposés plus de 2 mois avant les jurys, ne se soient retrouvés ni dans la presse, ni sur les réseaux sociaux, ni nulle part, donc il faut bien avoir ça à l'esprit.

Ensuite, je voudrais là aussi dire qu'il ne s'agissait pas de concours d'architecture. Il s'agissait de projets beaucoup plus riches, plus complexes, puisqu'ils comprenaient des programmations, c'est-à-dire des projets d'activité et qui rendaient l'analyse de ces candidatures beaucoup plus complexe, technique à mener et qu'on ne pouvait pas imaginer de faire des choix sur les différents projets uniquement sur 5-6 images de synthèse, comme vous dites, présentées dans une exposition. Vous qui avez participé à ces jurys, vous savez pertinemment que le travail de choix, d'analyse, et de priorisation entre les projets nécessitait un travail beaucoup plus approfondi qui, je vous le rappelle, a nécessité l'engagement d'une quarantaine de collaborateurs au sein de notre collectivité.

Concernant le sujet de projets trop élitistes, moi, j'entends votre critique et je n'en suis pas convaincu et je voudrais vous donner quelques exemples ; dans ces projets, il y a des logements sociaux, il n'y a pas que des logements libres ; dans ces projets, il y a de l'habitat participatif ; dans ces projets, il y a même, figurez-vous, un musée qui a pour objectif de permettre à des collectionneurs privés de rendre leur collection accessible au grand public. Je ne vois pas ce qu'il y a de moins élitiste que cette démarche qui permet justement à des gens qui constituent une collection privée de la rendre accessible à tout le monde. Et donc je crois que cette critique d'une démarche élitiste, elle se brise un peu à l'épreuve des faits ou, en tout cas, elle se limite peut-être à être une critique superficielle.

Et enfin, s'agissant du fait de passer de l'image à la réalité, je comprends très bien que vous ayez cette inquiétude. Si je fais le bilan de la manière dont vous avez pu passer, au cours du mandat précédent ou des mandats précédents, des images de synthèse à la réalité, je comprends qu'aujourd'hui vous soyez inquiète. Mais là-dessus, je peux vous dire que nous avons mis suffisamment de nous-mêmes dans les engagements qui ont permis d'aboutir à ce premier succès, qui n'est qu'un succès de départ, sur Imagine Angers. Je pense qu'on va mettre au moins deux fois, voire trois fois plus d'énergie à ce que les images de synthèse se transforment dans la réalité. Mais c'est aussi pour ça que la qualité des dossiers qui ont été déposées vont le permettre parce que quand vous travaillez sur quelques images de synthèse sur un dossier de 10 pages, après, pour passer à la réalité, au concret, effectivement, il y a énormément de travail. Quand on passe de projets qui ont été travaillés, comme ceux-là, avec des dossiers de candidature de centaines de pages déposés en collectivité, la probabilité d'aboutir sur un permis de construire dans les 18 mois qui viennent est assez forte, et on aura l'occasion de le vérifier très rapidement.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, on ne va pas refaire ce débat. Moi je retiens effectivement la volonté de voter cette délibération et je retiens aussi le fait qu'on est peut-être trop proche de la fin du

mandat pour que vous puissiez la voter sans rien dire, et qu'il a bien fallu trouver quelque chose à dire, mais je regrette les axes que vous prenez, Mme CAMARA-TOMBINI.

Sur la participation des Angevins, d'abord j'ai bien compris que vous ne vouliez pas qu'on ait la paternité de cette idée. J'assume. On a été les premiers à dire qu'on essayait d'acclimater une idée parisienne. Et puis, après, j'ai découvert qu'en fait, sans m'en rendre compte, mais c'est dommage parce que je l'ai lu pour la première fois dans le communiqué de presse qui faisait suite à l'annonce des résultats, on avait mis en œuvre « édifices singuliers ». Donc même quand on a une idée originale, en fait, c'est vous qui nous l'avez donnée. Ça devient dur. Si vous pouviez par avance me donner le détail... Et je me dis que je dois être vraiment hypermnésique parce qu'il y a 6 lignes, dans un supplément de 15 pages, au n°374 de « Vivre à Angers » en juin 2013, qui évoque « édifices singuliers ». Ensuite plus rien, et tout à coup, en 2018, vous nous dites : « On y avait pensé ». Alors, franchement... Bravo. Et j'ai appelé Jean-Louis MISSIKA pour lui dire : « Écoute, tu as piqué l'idée, en fait, à Angers, sans le savoir, toi aussi. » Et alors là, lui, il doit être télépathe parce qu'il ne reçoit pas « Vivre à Angers ». Donc s'il a réussi, par la pensée, à avoir la lecture des 6 lignes du supplément du n°374 de « Vivre à Angers », ça prouve qu'il y a des forces paranormales qui nous entourent et qu'on devrait collectivement y faire beaucoup plus attention.

Ensuite, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Je maintiens mes propos de janvier 2014. Vous avez peut-être oublié et les chiffres et les dossiers. On parle de quoi ? Rives Nouvelles, c'était 200 000 m², la citation est exacte, uniquement pour les bureaux. Ce qui me faisait dire, et je vous conseille plutôt cette formule, et c'était plus facile pour les Angevins de s'en souvenir, que Rives Nouvelles c'était 2 Gare +. Sachant qu'à Gare +, à ce moment-là, on était à 10 000 m² pour lesquels il y avait un compromis. On a posé la première pierre de ce qui va nous amener à au moins 70 000 m² d'ici la fin du mandat, et l'équivalent d'un Plateau des Capucins, sur le plan de la programmation, avec une perspective qui était 2040.

Donc, effectivement, quand vous présentez des projets à 2040 sur des fonds publics, ce sont des images de synthèse. Et la stratégie qu'on a mise en place, elle vise au contraire à faire les choses par étapes et par morceau, et je me permets de vous le dire que, là aussi, vous avez associé 90 Angevins au programme. Très bien. Il se trouve que quand il y en a 60 000 qui ont voté et que vous avez essayé de leur expliquer quelle était la pertinence de votre projet, il y en a à la fin 55 % qui ne vous ont pas choisi. Ayez un tout petit peu d'humilité sur ce sujet.

La participation des Angevins, ce n'est effectivement pas de mettre un élu. C'est exactement ce qu'on fait dans les Conseils de quartiers où nous arrêtons que ce soit des Adjoints de quartier qui prennent en otage une partie de la population en tenant la parole. Vous professez des choses que vous ne faites pas. Vous avez consulté les Angevins sur le Quai ? Ils ont voté ? Vous les avez fait voter sur les projets d'urbanisme qui, parfois, ont coûté jusqu'à 50 millions d'euros de fonds publics ? Quant à Rives Nouvelles, il y avait effectivement une démarche qui a réuni 12 000 Angevins. 13 781 Angevins ont été visiter l'exposition, autant avant qu'après les résultats.
On a toujours été extrêmement clair sur le fait que c'était les jurys qui décidaient, et là, je vous renvoie au début de votre intervention, exactement comme Paris, parce qu'un concours de cette complexité sur le plan de tous les paramètres qui sont à prendre en compte, en particulier les 43 avis experts, ne rendait pas l'exercice possible. Sauf à vouloir être dans la démagogie et dans une forme de ce qui aurait été uniquement la dictature des images. Rassurez-vous. La participation, les Angevins savent qu'on la pratique. On met même en place un budget participatif, ce qui n'existait pas à votre époque. On a dépassé les 100 dossiers présentés par les Angevins. On s'efforce aussi de les faire participer, vous voyez, à travers des choses comme la journée citoyenne pour qu'il n'y ait pas qu'un rapport qui consiste à leur faire croire qu'ils décident sur des sujets, mais à leur montrer que la ville se construit tous ensemble, pas que dans les décisions.

Donc moi je déplore vraiment cette tonalité, et en particulier le fait que vous essayiez de faire un mauvais procès là-dessus. En vous enfermant là-dedans, au lieu que ce soit un succès collectif pour le territoire,

vous allez le résumer à un élément du bilan de la majorité, et franchement je le regrette. Même s'il est flatteur pour nous, je le regrette.

Je vous invite, mes chers collègues, à ce que nous votions ce rapport. Je vous assure, en revanche, qu'on sera extrêmement vigilant sur les différents aspects et qu'on continuera à vous associer sur les phases de suivi, comme on l'a fait sur les phases amont. Mes chers collègues, nous passons au vote. Je vous invite, si vous êtes d'accord avec les conclusions de cette délibération, à lever la ou les mains. Et je vous remercie pour cette belle unanimité.

Délibération n° DEL-2018-88 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2018-89

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation du théâtre Chanzy - Marchés de travaux

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite rénover le théâtre Chanzy. Le projet consiste en la réfection des installations de traitement d'air et de climatisation, l'aménagement de nouvelles loges, la mise en accessibilité des loges existantes, la rénovation du gradin et des fauteuils, le ravalement de la façade principale.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 1 310 000 € HT (valeur Novembre 2016).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Il convient également de solliciter des subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment auprès de la Région des Pays-de-la-Loire et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment auprès de la Région des Pays de la Loire et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Conseil Municipal
du 26 mars 2018

Rénovation du théâtre Chanzy

Jean-Marc VERCHÈRE : Notre Conseil, ce soir, est amené à lancer les travaux de rénovation du théâtre Chanzy. Alors, ce théâtre Chanzy a été construit au début des années 90, à l'époque on disait pour une durée, un temps limité, on parlait d'une dizaine d'années. L'objectif premier était de donner une salle de spectacles pendant les travaux de rénovation du Grand Théâtre. Depuis lors, ce théâtre Chanzy, a montré toute son utilité pour les écoles, pour les collèges, pour les lycées, pour les associations, pour tout le monde, pour les spectacles professionnels et amateurs, pour la musique... Vraiment, il a pris sa place dans la ville et personne n'envisagerait aujourd'hui de s'en passer ; d'ailleurs, je crois qu'on ne pourrait pas, compte tenu de son taux de remplissage. Pour autant, il a vieilli. Il a vieilli quant à son confort, à ses sièges, quant à la ventilation, quant au chauffage, certaines loges ne sont pas accessibles, sont insuffisantes. Il nous faut le rénover.

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire 02 41 05 45 55

angers.fr

L'opération comprend :

- La réfection du traitement d'air pour améliorer le confort thermique
- La rénovation des loges existantes et leur mise en accessibilité
- La création de loges supplémentaires
- Le remplacement du gradinage et des fauteuils de spectacle
- Le ravalement de la façade principale
- La mise en accessibilité des sanitaires publics
- La rénovation des sols, murs et plafonds, des loges et de la salle de spectacle

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

angers.fr

C'est l'objet de cette délibération et de l'autorisation que nous allons vous demander pour lancer les marchés pour la réfection du traitement d'air, la réfection du chauffage, la rénovation des loges existantes et, je l'ai dit, leur mise en accessibilité, la création de loges supplémentaires, le remplacement du gradinage et des fauteuils, le ravalement de la façade principale, enfin, le ravalement, en tout cas, lui donner une petite allure qu'elle n'a plus ou qu'il n'a pas eue, la mise en accessibilité des sanitaires, la rénovation des sols, des murs, des plafonds, enfin, voilà, une rénovation intérieure et extérieure de cette salle Chanzy.

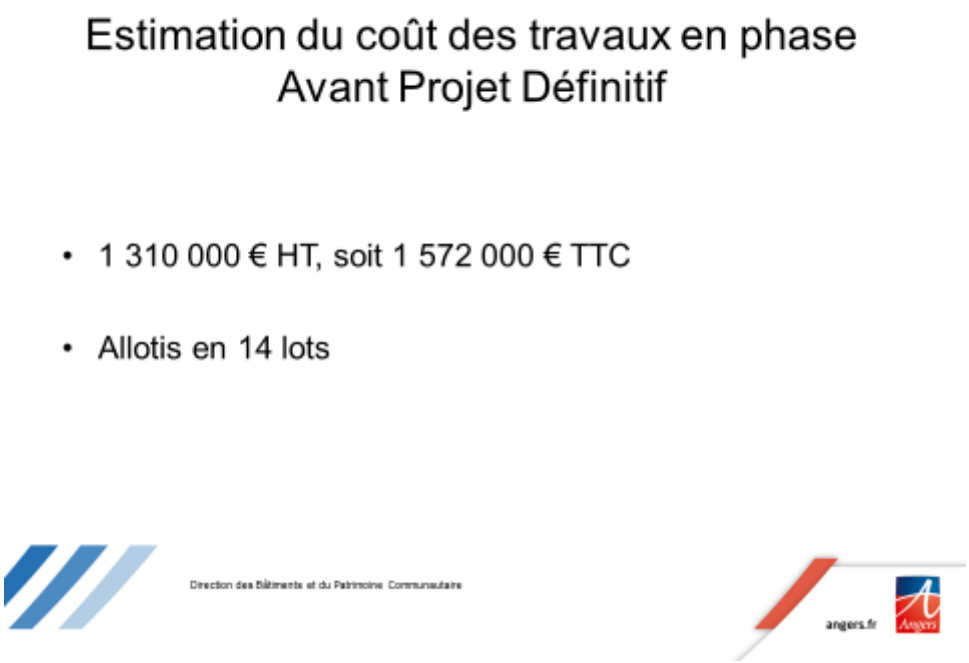

Le coût total avoisinera les 2 millions TTC et honoraires compris. Nous passons pour 1 310 000 € HTà l'estimation pour les travaux allotis en 14 lots.

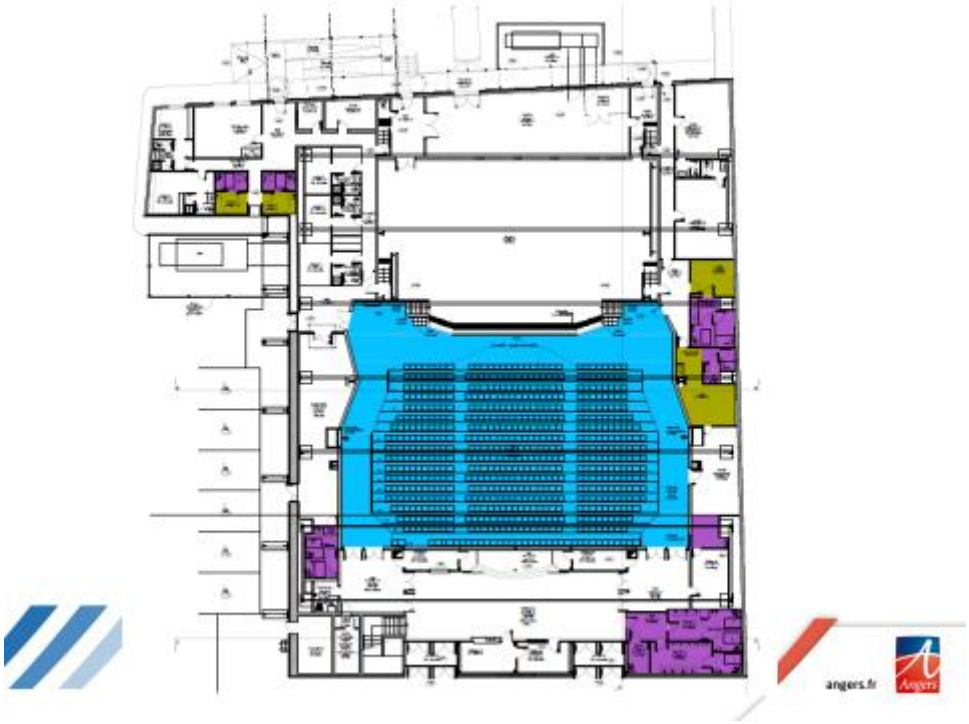

Voilà donc une vue que nous vous rappelons des 600 places et un peu plus de cet outil qui a fait ses preuves. La fermeture de théâtre pourrait intervenir début janvier 2019. Je vous rappelle que c'est un projet que nous avons quelque peu retardé pour attendre la fin de la rénovation du Centre de Congrès. Même si tous les deux outils ne s'adressent pas toujours au même public, il y a immanquablement des passerelles et des moments où on ne peut pas se priver en même temps d'outils de cette importance-là, de

tous les niveaux de jauge en même temps.

Donc, début des travaux après la réouverture du Centre des Congrès ; réception des travaux à la rentrée 2019, en tout cas en septembre ; réouverture en octobre 2019.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VERCHÈRE, pour cette présentation de ce qui était un de nos engagements de campagne. Je suis heureux que le calendrier que vous présentiez nous permette de le tenir et que le léger décalage, pour être certains de ne pas nous retrouver avec une situation où et le Centre des Congrès et Chanzy seraient fermées en même temps puisse se mettre en place, compte tenu de ce que vous avez indiqué. On aura sûrement un petit travail avec les associations utilisatrices à avoir de manière quand même à regarder les solutions, puisque c'est une salle qui est très utilisée par les Angevins, et donc on aura sans doute, en 2019, un petit sujet.

Jean-Marc VERCHÈRE : Et puis, on aura des demandes de subventions. L'objet de la délibération, aussi, c'est de nous autoriser à demander une subvention à la Région et à l'État dans le cadre, d'ailleurs, d'une délibération que nous aurons tout à l'heure au niveau des investissements locaux.

Monsieur le Maire : Je pense que tout le monde sera d'accord avec cela. Est-ce que, mes chers collègues, vous souhaitez prendre la parole sur ce dossier ? Je peux considérer qu'il y a une unanimité entre nous pour la rénovation du théâtre Chanzy ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-89 : le Conseil Adopte à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Délibération n° DEL-2018-90

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville - 1ère programmation 2018 - Subventions - Avenants - Approbation

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré permettant la réduction des inégalités entre le territoire de l'agglomération et les quartiers prioritaires.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette première programmation d'actions 2018 soutiendra 28 actions pour les montants suivants :

Pilier Cohésion Sociale : **17** actions pour 100 058 € :

- « Atelier réparation mobile vélo Savary », portée par l'Association Sauvegarde Enfance Adolescence (ASEA), pour 2 000 € ;
- « J'm'active », portée par l'ASPTT, pour 8 600 € ;
- « Couleurs d'hiver », portée par l'association des Habitants de Monplaisir, pour 6 000 € ;
- « Plaisir et alimentation », portée par l'association des Habitants de Monplaisir, pour 2 800 € ;
- « New spot – Show case », portée par l'Association Jeunesse Angevine, pour 11 000 € ;
- « Passeurs d'images », portée par Cinéma parlant, pour 3 000 € ;
- « Musiquamix », portée Eoliharpe, pour 10 500 € ;
- « Pass quartiers », portée par les Petits débrouillards, pour 1 500 € ;
- « Quartier de la connaissance à Belle-Beille », portée par les Petits débrouillards, pour 1 750 € ;
- « Quartier de la connaissance à Grand-Pigeon », portée par les Petits débrouillards, pour 6 968 € ;
- « Orchestre human beatbox », portée par l'association Orange Platine, pour 7 035 € ;
- « Pop up à Belle-Beille », portée par l'association Orange Platine, pour 10 700 € ;
- « Animations de proximité au Grand Nozé », portée par Paq la lune, pour 3 500 € ;
- « Sport, santé, bien-être aux Hauts-de-Saint-Aubin », portée par l'association Siel bleu, pour 7 000 € ;
- « Belle-Beille, portraits croisés », portée par l'association Singa, pour 10 000 € ;
- « La classe pilote théâtre au festival d'Avignon », portée par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Quai (EPCC), pour un montant maximal de 1 280 ;
- « Actions culturelles sur l'espace public en direction des familles et de la Petite enfance », portée par l'association Toile d'éveil, pour 6 425 € ;

Par ailleurs, le contrat de ville 2017 a accordé une subvention de 2 261 € au projet « Ateliers d'intégration et de lien social », de l'association Aptira. La Ville a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Aptira. Il convient d'adopter un avenant à cette convention pour permettre le paiement de cette subvention.

Pilier Emploi et Développement économique : 5 actions pour 33 600 € :

- « Découverte des métiers de la restauration et soutien à la création de micro-activités », portée par l'association AIFA, pour 2 000 € ;
- « Réussir Angers », portée par les Apprentis d'Auteuil, pour 10 000 € ;
- « Permis citoyen », portée par le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, pour 15 000 € ;
- « Dynamic emploi », portée par l'association Filalinge, pour 3 500 € ;
- « Communiquer autrement », portée par la Mission Locale Angevine, pour 3 100 € ;

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 5 actions pour 36 730 € :

- « Appart infos », portée par la CLCV Angers, pour 10 000 € ;
- « Maintenir l'implication des habitants sur le jardin sonore », portée par l'association Libro Jardin, pour 4 000 € ;
- « Pause jardin » portée par la Régie de Quartiers d'Angers, pour 6 730 € ;
- « Du potager à l'assiette », portée par la Régie de Quartiers d'Angers, pour 11 000 € ;
- « Belle-Beille, un quartier en cases, reportage graphique autour de l'opération de renouvellement urbain », portée par l'association Report Cité, pour 5 000 €.

Partie Ingénierie : 1 action pour 2 273 € Angers Loire Métropole est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville. Cette action est confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).
La Ville d'Angers verse une participation de 2 273 € à Angers Loire Métropole pour le financement de cette mission.

Certains projets déposés par les maisons de quartier ont fait l'objet d'un soutien dans le cadre de cette programmation. Afin de ne pas multiplier les avenants aux conventions, les soutiens seront présentés de manière globale, à l'occasion de la 2ème programmation de l'appel à projets du contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions pour chacune des associations suivantes :
- Régie de Quartiers d'Angers ;
- Aptira ;

- Cinéma parlant ;
- Filalinge ;

Approuve l'avenant à la convention avec l'EPCC Le Quai.

Attribue une subvention totale de 172 661 € pour les 28 actions précitées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer les avenants aux conventions précitées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le Maire quitte momentanément la salle. C'est Michelle MOREAU qui prend la présidence.

Michelle MOREAU : Revient le temps, en ce début d'année, de présenter la première programmation du contrat de ville, pour un montant de 172 161 € pour la Ville, à travers 3 piliers retenus dans le contrat de ville, vous le savez : cohésion sociale, emploi développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain et l'ingénierie.
Particularité : c'est que le comité d'engagement s'est réuni, ces sommes ont été validées par les services de l'État, mais nous n'avons toujours pas reçu la lettre de l'État nous indiquant réellement les sommes que nous recevrions, mais je suis très optimiste.

Vous vous souvenez qu'en octobre 2017 il y avait eu l'appel de Grigny par l'association Bleu Blanc Zèbre pour, justement, vouloir que ces crédits soient sinon augmentés, en tout cas bloqués. L'an passé, il y avait eu une diminution. Il y a une réunion prochaine avec M. Jean-Louis BORLOO. J'espère que ces attentes seront suivies d'effets. Il y aura une 2ème programmation au mois de mai, mais nous avons, à Angers, beaucoup misé sur la 1ère programmation pour s'assurer des financements. Est-ce qu'il y a des observations ?

Bruno GOUA : Je voulais faire une petite intervention par rapport à ce que vous nous avez présenté, en fait, pendant la dernière Commission Solidarités. Je peux la faire à ce moment-là. Il y a une conclusion qui s'adresse un peu aux Maires, alors je pense que peut-être que je peux vous l'adresser à vous. Je pense que Monsieur le Maire en prendra connaissance de toute façon. Donc je vous remercie.

Je voulais revenir sur le bilan des chantiers participatifs que vous nous avez présenté lors de la dernière Commission Solidarités. Vous m'amenderez si nécessaire, principalement sur l'objet de ces chantiers participatifs qui ont pour but de faire en sorte que des jeunes désociabilisés, déscolarisés, puissent, au moins pour quelques heures, s'adapter à des horaires et travailler. On avait montré un peu, tout en respectant certaines règles de prudence, et bien vu qu'on ne pouvait pas faire travailler, par exemple, des jeunes de la Roseraie à Monplaisir puisque ça a été souvent sous les insultes et les quolibets. Et je voulais féliciter, bien sûr, toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet, mais je voulais aussi dire tout ce que ça dit de l'état de nos villes et de nos sociétés.

Nous mettons en place des sacs de sable contre la montée des eaux. C'est un tsunami qui arrive, là. Je ne sais pas si tout le monde le voit bien venir. C'est une conséquence de décennies d'erreurs dans l'aménagement de nos villes et de nos quartiers. On a créé des ghettos. Des ghettos ont été créés dans lesquels sont assignées à résidence les populations les plus défavorisées. En Commission, quelqu'un a dit qu'au cours de cette action un agent de la Ville avait été choqué par ce qu'il avait découvert de pauvreté au cours de cette action, en découvrant les jeunes. Il n'était pas allé à l'autre bout du monde, il n'était pas parti en voyage, il avait simplement traversé le boulevard, et il a découvert autre chose qu'il ne connaissait pas.

Alors, les villes sont soumises à des obligations de logement social, obligations qui ont été plus souvent remplies en créant des quartiers entiers de logements sociaux. Plutôt que de répartir les logements sociaux à travers la ville, on les a tous mis au même endroit. Le gouvernement, que soutient Monsieur le Maire, et là c'est l'effet boomerang, mais il n'est pas là, prend des mesures néfastes pour la mixité sociale : l'abaissement du plafond de ressources, l'abaissement du droit au maintien. Ce sont des mesures qui sont dans la lignée de celles mises en place par l'inénarrable Christine BOUTIN. Les bailleurs sociaux sont aussi fragilisés par la baisse de l'APL (Allocation Pour le Logement) non compensée, baisse qui pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'entretien et la rénovation de leur patrimoine.

Alors, j'inviterai Monsieur le Maire, peut-être qu'il pourra me répondre tout à l'heure, peut-être lors d'un repas à l'Élysée entre le plat et le fromage, après avoir bien sûr au préalable réglé l'urgence totale que sont les investitures pour les élections de 2020, interpeller le Président de la République sur la situation réelle et dramatique de nos quartiers. Peut-être se rappellera-t-il que ce fut un de ses thèmes de campagne.

Michelle MOREAU : C'est fidèle à ce que vous aviez dit en Commission, à savoir que les postes et les emplois qui sont imaginés pour permettre aux jeunes de remettre le pied à l'étrier, on sait que ce n'est pas la panacée, et on sait, on vous a montré que c'est le début d'un parcours d'intégration. En ce qui concerne les logements sociaux, votre remarque ne concerne pas la Ville d'Angers puisqu'à Angers, il y a des logements sociaux partout dans la ville, certes avec des densités plus fortes dans certains quartiers, mais il y en a dans toute la ville.

En ce qui concerne les densités plus fortes, vous savez que, dans le premier projet ANRU 1 (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ça bien été le fait, sur la Roseraie, sur une partie de Belle-Beille, sur les Hauts-de-Saint-Aubin, de mixer les populations. Et, dans le projet ANRU 2, à savoir Belle-Beille et Monplaisir, c'est exactement le même projet. Vous avez participé au vote, ou pas, d'ailleurs, je ne sais pas ce que vous aviez décidé, de la politique de peuplement qui a été mise en place à Angers Loire Métropole, pour permettre justement aux communes qui n'avaient pas suffisamment de logements sociaux d'en construire, avec des aides bien précises, pour dédensifier les quartiers où il y a trop de densité de logements sociaux. Vos remarques « assignées à résidence », c'est très dur ; c'est lié, c'est vrai, aux ressources. Mais c'est une expression que l'on entend sur le terrain, donc on peut mettre entre guillemets. C'est dû aux ressources, bien souvent, mais dans le cadre de ces opérations ANRU cela va permettre de faire bouger dans le cadre de cette politique de peuplement. La politique de peuplement, sur un papier, ça fonctionne toujours. Elle a été écrite au moment de l'ANRU 1. La mise en œuvre est beaucoup plus compliquée, car il reste toujours des familles, in fine, difficiles à placer compte tenu des difficultés de cette famille, pas que financières. M. YVON.

Richard YVON : Oui, M. GOUA, je voudrais simplement compléter ce que vient de dire Mme MOREAU. En ce qui concerne le logement social, premier point, le PLU prévoit, dans le PLH, le Plan Local de l'Habitat, une implantation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, y compris sur les communes qui n'ont pas l'obligation de la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), avec des objectifs quantitatifs. Ça a été fait.

Deuxièmement, ce que vient de dire Madame MOREAU, la politique des peuplements a été quand même aussi valorisée, adaptée. Il y a eu une première politique du peuplement, mais il y en a une deuxième mise en place et qui prévoit, une répartition des populations dites fragiles sur le territoire et, évidemment, pas concentrées sur Angers.

Troisième élément : je rappelle quand même que le renouvellement urbain prévoit la démolition de 1 000 logements sociaux, sur Belle-Beille et sur Monplaisir, avec reconstruction de ces 1 000 logements sociaux, mais répartis sur le territoire. Donc tout ceci va dans le sens de ce que vous souhaitez, c'est-à-dire, en l'occurrence, essayer d'avoir une mixité un petit peu plus grande...

Alors, j'insiste aussi sur un point. Je prends un autre exemple. Malheureusement, le projet des Capucins, n'a pas débouché au niveau de l'îlot central, comme les promoteurs ne sont pas restés en place. Les logements ont été rachetés par des bailleurs sociaux et on a 70 % de logements sociaux aux Capucins aujourd'hui. Donc, on essaye aujourd'hui d'aller à l'encontre de cela pour essayer de reventiler ça également.

Vous voyez, on est tout à fait soucieux, mais cette démarche est extrêmement complexe parce que, comme le disait Mme MOREAU, sur le papier, politique de peuplement, elle marche tout de suite, mais bien qu'il y ait eu un travail quand même énorme avec les Maires du territoire et avec l'État pour mettre ça en place. Mais ceci dit, après, c'est la mise en œuvre. Il faudra, par exemple, veiller aussi à l'accompagnement social de ces habitants et donc voir comment, sur le plan d'Angers Loire Métropole, on raisonnera globalement. Voilà. Je voulais répondre à tous les points que vous avez évoqués.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-90 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-91

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartiers - Subvention - Attribution

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.
Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Création de carrés potagers dans le square Chagall », porté par l'association des habitants de Nazareth, dans le quartier de la Doutre, pour un montant de 2 901 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-207 du Conseil municipal du 26 mai 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 901 € au titre du fonds Projets de quartiers, à l'Association des habitants de Nazareth.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit de voter pour l'attribution de budget sur le budget projets de quartiers, proximité, création de carrés potagers dans le square Chagall pour un montant de 2 901 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-91 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-92

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Citoyenneté et Politique Educative Locale : formation et coordination des acteurs éducatifs - Convention CANOPE - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports - Convention - Avenant - Approbation

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

A partir des orientations retenues par le Conseil municipal de septembre 2016, plus de 200 acteurs éducatifs du territoire (Parents, Ville d'Angers, autres institutions, centres sociaux, maisons de quartier, associations) ont contribué à définir puis à mettre en place des actions qui, pour certaines, ont reçu une labellisation « Politique Educative Locale ».

Un premier séminaire en mai 2017, rassemblant ces acteurs, s'est attaché à approfondir la notion de « continuité éducative » et à introduire « la formation à la citoyenneté » comme base de mise en cohérence des actions de chacun des acteurs éducatifs du territoire.

Considérant par ailleurs, les réflexions engagées par la commission thématique Solidarités en matière de parcours citoyen et les évènements réalisés comme la journée citoyenne, il est proposé d'organiser le séminaire 2018 sur cette question de l'éducation à la citoyenneté et notamment sur « *Quelles sont les conditions à réunir pour que ces actions contribuent à l'appropriation des valeurs citoyennes ?* ».

Tout en s'appuyant sur les travaux de chercheurs, ce séminaire prévu le 24 avril 2018 s'attachera à croiser les regards d'experts avec des praticiens de terrain, tant du secteur scolaire, que celui du péri et de l'extrascolaire comme le projet des gestes qui sauvent de l'école Blancheraie ou les expériences du collège Mermoz en matière de co-évalution avec le club de karaté ou les projets mini-entreprise du CFA du Centre Pierre Cointreau.

Le centre de ressources des ateliers de CANOPE est sollicité pour mobiliser ces experts et pour la mise en place d'une plateforme numérique à disposition des participants. Ce partenariat est proposé dans le cadre d'un avenant à la convention déjà engagée par le Conseil municipal du 27 novembre 2017, en contrepartie d'une participation par la Ville, à hauteur de 807,50€.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports s'engage à participer à l'organisation de ce séminaire puis à accompagner cette démarche par la réservation notamment de places dans ses formations (approche de la diversité, égalité homme femme, laïcité, vivre ensemble.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention CANOPE portant sur la prise en charge d'un expert et de la création d'une plateforme numérique dédiée sur l'éducation à la citoyenneté.

Approuve la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports quant à sa participation à l'organisation de ce séminaire et la mise à disposition de places dans ses formations en matière d'éducation à la citoyenneté.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant et la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit de permettre, dans le projet Canopé, d'intégrer des personnels municipaux au projet de formation dans le cadre de cette plateforme numérique qui est mise en place par Canopé pour l'aide aux enseignants et d'intégrer des salariés de nos services qui interviennent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Periscolaires). Le montant est de 807,50 €. Il y a environ, chaque année, une centaine de personnes qui sont en formation dans ce cadre-là.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-92 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-93

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement public du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

La loi du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ; chaque contribution étant déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'Etat, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil municipal a fixé les conditions financières de l'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers, des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2018 / 2019, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscriptions.

Participations financières

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

- Elève de classe maternelle ou de classe enfantine ..... 997 €
- Elève de classe élémentaire ..... 275 €
- Elève de classe d'enseignement spécialisé ..... 550 €
  (C.L.I.S. : Classe d'Intégration Sociale)

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la règlementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve les participations annuelles demandées aux communes de résidences, hors celles qui composent la Communauté urbaine, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

Ahmed EL BAHRI : Il s'agit de fixer les modalités d'accueil des élèves qui habitent à l'extérieur du périmètre de l'agglomération. Il s'agit de définir les conditions d'accueil financières et modéliser l'inscription, selon les modalités qui vous sont précisées dans la délibération. En fait, il n'y a pas de changement dans les tarifs.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-93 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-94

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueil périscolaire et accueils de loisirs - Année scolaire 2018 / 2019 - Actualisation des tarifs - Modification du règlement intérieur - Avenant à la convention avec le CCAS - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Chaque année, la Ville d'Angers organise un service périscolaire de garderie et des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Elle propose également des stages et des séjours (camps, mini-camps, veillées) durant l'été.

Pour l'année scolaire 2018 / 2019, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2017/2018 des activités périscolaires, ainsi que ceux des accueils de loisirs du mercredi et des vacances, stages et offres d'été compris.

Les modalités de calcul tiennent compte de l'attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). A défaut de cette attestation, le quotient familial sera calculé selon des modalités identiques à celles pratiquées par ces organismes.

⇨ **Pour les activités périscolaires**

⇨

Quotient familial	**Garderie du matin** (7h30 - 8h35)	**Garderie du soir** (17h30 - 18h30)	**Garderie Forfait journée** (matin et soir)	**Garderie/Etudes surveillées** (16h45 – 17h30) **Garderie du mercredi** (11h45-12h30) **Temps d'Activités Périscolaires** (TAP)	**Dépassement horaire** (retard à la fin du service)
0 - 306	0,25 €	0,25 €	0,40 €	Gratuit	6 €
307 - 392	0,50 €	0,50 €	0,70 €		
393 - 487	0,70 €	0,70 €	1 €		
488 - 596	0,90 €	0,90 €	1,25 €		
597 - 706	1,10 €	1,10 €	1,50 €		
707 - 799	1,30 €	1,30 €	1,75 €		
800 - 999	1,50 €	1,50 €	2 €		
1000 - 1274	2 €	2 €	2,40 €		
1275 - 1999	2,50 €	2,50 €	2,80 €		
2000 et +	2,60 €	2,60 €	3 €		
Hors Angers	3 €	3 €	4 €		

Aucune réservation n'est exigée pour fréquenter les garderies périscolaires municipales ; seule l'inscription est obligatoire y compris pour les activités gratuites. Ne sont facturés que la présence de l'enfant et les retards constatés à la fin du service (après 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et après 12h30 le mercredi).

Pour les structures d'accueils de loisirs

Tarif à la journée

Quotient familial	**Mercredi demi-journée** (repas inclus)	**Vacances scolaires, journée d'accueil de loisirs ou de stage** (repas inclus)	**Annulation hors délai ou absence non justifiée**	**Dépassement horaire** (retard à la fin du service)
0 – 306 *	2,17 €*	2,88 €*	6 €	6 €
307 – 392 *	2,88 €*	3,92 €*		
393 – 487 *	3,50 €*	4,63 €*		
488 - 596	3,92 €	5,15 €		
597 - 706	4,23 €	5,67 €		
707 - 799	4,63 €	6,70 €		
800 - 999	4,74 €	7,73 €		
1000 - 1999	5,67 €	9,79 €		
2000 et +	6,18 €	11,33 €		
Hors Angers < ou = à 600	6,80€	10 €		
Hors Angers > à 600	7,22 €	13,40 €		

***Une aide du CCAS de 1€ sera déduite du tarif sur les 3 premières tranches de QF.*

Pour fréquenter les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, l'inscription et la réservation sont obligatoires. Une annulation hors délai ou une absence non justifiée, ainsi que tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) seront facturés.

⇨ **L'offre de l'été 2019**

Tarif à la journée

Quotient familial	**Camps (5 jours)**	**Mini-camps (3 jours)** *Pour les enfants en maternelle*	**Annulation hors délai ou absence non justifiée**	**Veillée**
0 - 306	4,05 €	3,04 €	50% du tarif maximum angevin	3,50 €
307 - 392	8,30 €	6,22 €		
393 - 487	10,63 €	7,94 €		
488 - 596	14,62 €	10,98 €		
597 - 706	17,61 €	13,21 €		
707 - 799	20,34 €	15,28 €		
800 - 999	24,29 €	18,22 €		
1000 - 1999	30,71 €	23,02 €		

2000 et +	34,41 €	25,81 €		
Hors Angers < ou = à 600	38 €	28 €	50% du tarif maximum hors Angers	
Hors Angers > à 600	39,97 €	29,85 €		

⇨ **La déduction en cas de panier repas**

Lorsqu'un enfant, accueilli dans un accueil de loisirs municipal ou lors d'un stage ou d'un séjour (camps ou mini-camps), souffre d'une allergie alimentaire constatée par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, impliquant la fourniture d'un panier repas par celle-ci, un abattement de 10 % sera appliqué sur la facturation.

⇨ **L'aide du CCAS**

Visant initialement l'activité « accueil de loisirs », l'aide sociale de 1 € du CCAS d'Angers est étendue à l'activité « stage » proposée durant les vacances scolaires.

Par un avenant à la convention de partenariat avec le CCAS, il s'agira de permettre aux familles, ayant un quotient familial compris entre 0 et 487, et dont un ou plusieurs enfants sont inscrits à un stage, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 € par enfant et par jour de présence pour le règlement de leur facture. Cette aide est directement déduite de la facture.

Il est proposé que ce dispositif soit applicable dès la signature dudit avenant.

⇨ **Modification du règlement intérieur**

Pour tenir compte notamment de l'ouverture de l'Espace Parents permettant aux familles de procéder à leur démarche d'inscription et de réservation en ligne depuis leur compte A'tout, accessible sur le site internet de la Ville d'Angers, il convient de modifier le règlement intérieur des accueils municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la grille tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires applicable pour l'année scolaire 2018 / 2019, comprenant l'été 2019.

Approuve l'avenant à la convention de partenariat avec le CCAS portant sur l'extension de l'aide sociale de 1€ à l'activité « stage » proposée sur nos accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Approuve les modifications apportées au règlement intérieur des accueils municipaux.

Impute les recettes au budget principal des exercices 2018 et suivants.

Caroline FEL : Il s'agit de l'actualisation des tarifs concernant les accueils de loisirs sur le territoire de la Ville d'Angers. Comme vous le savez tous, chaque année, la Ville d'Angers organise un service périscolaire de garderie et des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Elle propose également des stages et des séjours camps, mini-camps et veillées durant l'été, ce qui me permet d'ailleurs, s'il était là, de répondre à notre collègue Bruno GOUA sur ses inquiétudes concernant la dimension d'assigner à résidence. Nous travaillons largement, dans le cadre de ces activités, à faire en sorte que chacun puisse sortir du quartier, précisément.

Donc, considérant les efforts de gestion qui ont été réalisés ces dernières années, et notamment qui ont permis de ne pas augmenter les tarifs des repas fournis par l'EPARC (Etablissement Public Angevin de Restauration Collective) aux accueils de loisirs. Il a été choisi cette année de vous proposer de ne pas toucher aux tarifs de manière à pouvoir continuer à proposer aux familles angevines des accueils de loisirs de qualité.

Je me permets également d'attirer votre attention sur le fait que, cette année, pour la première fois, l'aide sociale du CCAS est étendue à l'acte, à l'activité stages qui est proposée pendant les vacances scolaires. Jusqu'à aujourd'hui, les familles dont les quotients familiaux étaient bas pouvaient bénéficier d'un accompagnement spécifique du CCAS à hauteur de 1 €/enfant/journée, mais s'adressait uniquement aux enfants qui étaient accueillis sur des temps d'accueil de loisirs et ne fonctionnait pas pour les moments de stages qui sont ces semaines thématiques qui peuvent avoir aussi bien pour sujet des activités autour de la nature qu'autour de la robotique, autour des sciences, ou autour de la culture et des arts. Donc on a souhaité, de manière à offrir un maximum de chances à un maximum d'enfants, d'étendre cette aide possible du CCAS, et il est proposé que ce dispositif soit applicable dès la signature dudit avenant, c'est-à-dire dès que nous aurons fini de délibérer sur cette question.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Madame l'Adjointe, nous n'avons finalement vraiment pas la même vision des choses, et encore moins sur l'assignation à résidence. Nous voterons, comme les années précédentes, contre cette délibération car, comme l'a évoqué ma collègue Rose-Marie VÉRON, c'est toujours la politique sociale qui est mise à mal depuis votre mandat.

En effet, depuis votre arrivée, les tarifs périscolaires et d'accueil de loisirs n'ont cessé d'augmenter : plus de 135 % en 3 ans pour les Angevins et les Angevines aux plus bas revenus, alors que les familles aux revenus plus élevés subissent une hausse moins conséquente de 45 %. C'est clairement une injustice que nous déplorons, encore une fois.

Cette année, les tarifs ont peu évolué, vous l'avez dit dans cette délibération, or cela aurait été l'occasion de voir justement un rééquilibrage de ces tarifs qui ont connu des augmentations successives et qui aurait pu impacter favorablement les familles les plus modestes et d'échapper à cette assignation à résidence, les familles les plus modestes, les femmes seules avec enfants, les familles avec un seul revenu, celles et ceux qui ont du mal à boucler leur fin de mois. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous opposer à cette délibération.

Caroline FEL : Quelques éléments de réponse, peut-être, avec beaucoup de bienveillance parce que je pense que, sur un sujet comme celui-là, ce serait dommage de faire de la basse politique. Je pense que les Angevins méritent peut-être un peu mieux que ça. Donc vous dire que la politique sociale que vous contestez, que reprocher cela à une équipe municipale qui, chaque année, met plus de 1,3 million sur les

temps d'activités périscolaires pour accompagner précisément la dimension éducative et réduire les inégalités, moi je suis assez à l'aise avec ça.

Attirer votre attention sur le fait que les tarifs qui étaient pratiqués par la précédente équipe municipale avaient atteint aussi un taux de déconnexion avec la réalité des coûts qui était tel qu'on avait aussi une quantité d'impayés absolument considérable. Et j'aimerais vous donner connaissance de quelques chiffres. Depuis que nous sommes arrivés, la question de l'absentéisme des enfants en accueil de loisirs... Alors, quand je parle d'absentéisme, soyons clairs : on parle d'enfants que leurs parents ont inscrits, pour lesquels nous avons réservé, commandé un repas qui est livré le matin dans les accueils de loisirs, pour lesquels nous avons aussi prévu des personnels d'encadrement qui sont présents le matin dans les accueils de loisirs Ces enfants qui ne se présentent pas. Ce qui entraînait à la fois le fait de devoir renvoyer, dans certains cas, des agents chez eux puisqu'il n'y avait pas assez d'enfants à encadrer, et, d'autre part, de gaspiller des repas. Donc deux chiffres qu'il me semble intéressant de porter à votre connaissance : en 2014-2015, on était encore à 18 % d'absentéisme quand, en 2017, on est arrivé à 12 % dans les accueils de loisirs le mercredi. La progression est à peu près équivalente pour les vacances.
Quant aux conséquences directes positives que ça a pu avoir sur la question du gaspillage, et je pense que vous y serez particulièrement sensibles, on est passé, en 2015, de 18 000 repas jetés chaque année à peine 10 000 cette année.

Donc je pense qu'aujourd'hui, en termes de réflexion et d'accompagnement des familles fragilisées, avec des tarifs qui restent extrêmement, je n'ose pas employer le terme de compétitifs, mais particulièrement bas, même à la simple échelle de l'agglomération, je pense qu'on peut être assez fier de ce que nous proposons aux Angevins, et je le suis.

Monsieur le Maire : Vous avez raison de l'être. Nos tarifs sont de 40 % inférieurs à ceux de la Ville de Nantes, pour les plus bas tarifs, qui n'a pas de tranche de gratuité. Nous sommes la dernière commune de l'agglomération à appliquer la gratuité pour les garderies périscolaires, donc je comprends que vous considériez que la politique de Nantes est totalement antisociale avec des moyens qui ne sont absolument pas les mêmes.
C'est pareil au niveau de la Ville de Rennes. Nous avons à la fois des tarifs qui sont parmi les moins chers de toutes les villes de France à 25 centimes.

Mais, Mme ARAB, c'est dommage que vous soyez coupée de la réalité, que vous n'entendiez pas aussi, de la part de nos équipes périscolaires, des remerciements sur le fait d'éviter d'être dans une politique déresponsabilisante qui amène les enfants à avoir des journées qui étaient parfois beaucoup plus longues que les journées de leurs propres parents.

Donc nous maintenons, effectivement, 0,25 € pour la garderie du matin ou pour la garderie du soir, pour les quotients les plus bas, avec une heure de garderie gratuite de 16 heures 30 à 17 heures 30, et on est les derniers à le faire.

Nous passons au vote. Je vous invite, pour ceux qui souhaitent que les tarifs ne bougent pas pour l'année qui vienne, à bien vouloir lever la ou les mains.

Délibération n° DEL-2018-94 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-95

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Ludothèque Angevine - Attribution de subvention - Convention - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

La Ludothèque Angevine est une association qui gère la ludothèque de la Roseraie créée en 1979 au sein du Centre Jean Vilar.

Son but est de promouvoir le jeu, source de plaisir et de culture tout en créant du lien social et culturel.

La Ville d'Angers soutient les actions de cette association en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2018, il est proposé une subvention à hauteur de 24 200 €.

La Ludothèque Angevine organise également, en partenariat avec le Centre Jean Vilar, une fête du jeu sur le quartier de la Roseraie, en lien avec la fête mondiale du jeu qui se déroule en mai.

Pour l'organisation de cette manifestation, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5 600 €.

La convention d'objectifs a pour but de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2018 et d'intégrer l'aide à l'organisation de sa fête du jeu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs avec la Ludothèque Angevine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention d'un montant total de 29 800 € à la Ludothèque Angevine réparti comme suit :
- 24 200 € pour ses actions autour du jeu pour l'année 2018
- 5 600 € pour l'organisation d'une fête du jeu sur le quartier de la Roseraie.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Il s'agit d'attribuer une subvention à la Ludothèque Angevine qui gère la ludothèque de la Roseraie depuis 1979 au sein du Centre Jean Vilar. Je vous propose de reconduire la subvention à hauteur de 24 200 €, complétée d'une subvention de 5 600 € pour l'organisation de la fête du jeu sur le quartier de la Roseraie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-95 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-96

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Petite Enfance - Crèches Municipales - Fournitures de repas par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Approbation des tarifs 2018 - Subvention annuelle - Convention - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Par délibération du 21 février 1983, le Conseil municipal a adopté une convention avec l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour la fourniture des repas dans les accueils de loisirs municipaux.

Par délibération du 27 septembre 2007, le Conseil municipal a également adopté une convention avec l'EPARC pour la fourniture des repas dans les structures d'accueil municipales de la Petite Enfance.

Dans ce cadre, chaque année, le Conseil d'administration de l'EPARC propose les tarifs applicables.

Lors de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil d'administration de l'EPARC a voté, pour l'année 2018, de ne pas augmenter les prix des repas fournis aux crèches municipales, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), aux Accueils de Loisirs Maternels (ALM), ainsi qu'aux repas fournis au personnel de surveillance des restaurations scolaires, ainsi que pour les goûters et les tests.

- Grille des tarifs crèches municipales :

Repas	Petit	Grand	Maternel	Adulte
Entrée	-	0,382 €	0,450 €	0,439 €
Plat	1,438 €	1,532 €	1,799 €	1,827 €
Légumes	0,637 €	0,424 €	0,498 €	0,508 €
Fromage	-	0,358 €	0,420 €	0,428 €
Dessert	0,439 €	0,404 €	0,474 €	0,484 €
Pain	-	0,100 €	0,118 €	0,118 €
Pique-nique	2,514 €	3,201 €	3,758 €	3,803 €
Goûter	0,576 €			
Test	1,073 €			

- Grille des tarifs pour les accueils de loisirs :

	Prix 2017	Prix 2018
Repas ALM	5,172 €	5,172 €
Repas ALSH	5,324 €	5,324 €
Repas Adulte	5,841 €	5,841 €
Repas Sportif	6,443 €	6,443 €
Pique-nique Enfant ALM	5,308 €	5,308 €
Pique-nique Enfant ALSH	5,534 €	5,534 €
Pique-nique Adulte	5,841 €	5,841 €

Goûter	0,417 €	0,417 €

ALM : Accueil de Loisirs Maternels – ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

	Prix 2017		**Prix 2018**	
Prix à l'élément	**Accueil de Loisirs Maternels**	**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**	**Accueil de Loisirs Maternels**	**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**
Entrée	0,619 €	0,638 €	0,619 €	0,638 €
Plat	2,476 €	2,548 €	2,476 €	2,548 €
Légumes	0,685 €	0,705 €	0,685 €	0,705 €
Fromage	0,578 €	0,595 €	0,578 €	0,595 €
Dessert	0,653 €	0,673 €	0,653 €	0,673 €
Pain	0,161 €	0,166 €	0,161 €	0,166 €
TOTAL	5,172 €	5,324 €	5,172 €	5,324 €

- Tarification des repas fournis au personnel de surveillance des restaurants scolaires :

Identique à 2017, soit 3,867 € HT.

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1er janvier 2018.

Il convient, par cette délibération, d'approuver la convention de partenariat et de financement avec l'EPARC ayant pour objet :

- ✓ de fixer les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien financier à l'EPARC répondant à une mission de service public pour les repas des enfants des restaurants scolaires municipaux, à hauteur de 800 000 € ;
- ✓ et de définir les modalités de fourniture des repas, pique-niques et goûters, nécessaires au fonctionnement de la restauration des crèches ainsi que des accueils de loisirs municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve les tarifs appliqués par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour l'année 2018, tels que présentés ci-dessus.

Approuve la convention de partenariat et de financement avec l'EPARC.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2018 et suivants.

Caroline FEL : En lien direct avec le débat que nous venons d'avoir, je vous propose de ne pas faire évoluer les tarifs dans le cadre de la convention de partenariat et de financement avec l'EPARC (Etablissement Public Angevin de Restauration Collective).

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-96 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-97

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Distribution de fruits et légumes dans les écoles dans le cadre du Programme de l'Union Européenne

Rapporteur :Marina PAILLOCHER

EXPOSE

La Ville d'ANGERS souhaite, à la fois, promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes angevins et soutenir les filières agricoles locales. C'est pourquoi, il est proposé de lancer, à compter du 15 mai 2018, une action de distribution de fruits sur le temps périscolaire (goûter d'après-midi) dans les écoles maternelles et élémentaires d'ANGERS.

La logistique sera assurée par l'EPARC et la distribution par les animateurs des ateliers périscolaires. En outre, chaque trimestre, une animation autour de la consommation de fruits sera organisée par les animateurs TAP en lien avec la Maison de l'Environnement et la Direction de la Santé Publique.

En parallèle, l'Union Européenne développe un programme nommé « des fruits et légumes à l'école », qui vise à financer la distribution de fruits et de légumes auprès des enfants, dans le cadre scolaire, en vue d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines. Il s'agit d'un financement à 100 % depuis 2017.

La prise en charge financière de ces distributions est assurée par l'Union Européenne et relayée par France AgriMer, sous réserve de l'obtention d'un agrément avant le 23 mars 2018. Le montant de l'aide correspond à la quantité de produits distribués et d'un tarif unitaire par type de produit.

Au vu du projet envisagé par la Ville, France AgriMer a donc été sollicité pour obtenir un agrément permettant l'attribution d'une subvention européenne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la demande d'agrément auprès de FranceAgriMer, permettant d'obtenir une subvention européenne.

Approuve l'attribution d'une subvention européenne liée à la distribution de fruits et légumes dans les écoles d'Angers.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Marina PAILLOCHER : Chers collègues. Dans le souci de promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes Angevins, mais aussi de soutenir les filières agricoles locales, il vous est proposé de lancer, dans le cadre scolaire, sur les écoles maternelles et élémentaires d'Angers, une distribution de fruits sur temps périscolaires. En effet, nous faisons le constat inquiétant que seulement 6 % des enfants de

3 à 17 ans de l'Union Européenne consomment plus de 5 portions de fruits et légumes par jour. Et le contexte économique étant difficile pour les producteurs de fruits et légumes frais, cette action permettra d'accroître notre soutien de la filière locale.

Il faut savoir que ce projet peut entrer dans le cadre d'un programme intitulé « Des fruits et légumes à l'école » et développé par l'Union Européenne, programme qui vise à financer la distribution de fruits et légumes auprès des enfants afin d'adopter des habitudes alimentaires plus saines et de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la diversification alimentaire. Ainsi, grâce à ce programme, la prise en charge financière de ces distributions se fera à 100 % par l'Union Européenne et sera relayée par FranceAgriMer.

Cette action pourrait démarrer au retour des vacances de printemps, à raison d'une fois par semaine, au moment du goûter de l'après-midi, donc sur le temps de la garderie. La logistique sera assurée par l'EPARC et la distribution par les animateurs TAP. De plus, les animateurs TAP, en lien avec la Maison de l'Environnement et la Direction de la Santé Publique, organiseront des animations pédagogiques autour de la consommation du fruit, et ce, chaque trimestre.

Il vous est donc proposé d'approuver la demande d'agrément et l'attribution d'une subvention européenne liée à la distribution de fruits dans les écoles.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des remarques ? La parole est à Grégoire LAINÉ.

Grégoire LAINÉ : Mes chers collègues, ce soir, je souhaite surtout me réjouir, non seulement de ce projet en proximité avec la jeune génération européenne et les producteurs locaux, mais surtout montrer et appuyer les nouvelles orientations de l'Union Européenne.

En fait, il y a aussi l'Europe qui cherche aujourd'hui à trouver des moyens efficaces pour taxer les profits des gérants du monde Internet qui, aujourd'hui, se faufilent entre les mailles du filet. Tous ces exemples devraient être complétés d'un certain nombre de politiques européennes qui sont les politiques migratoires, environnementales qui sont nécessaires à nos pays.

Avec ces enjeux décisifs sur lequel seule l'Europe peut peser de manière efficace, ce que je souhaite surtout, c'est souligner que les résultats de ces combats ont un impact pour tous les Européens, et en particulier les Français. Et ce que je voulais vous montrer aujourd'hui, c'est l'imbrication forte entre l'indépendance et le rayonnement de la France et l'influence de l'Europe, et c'est pour ça que je voulais souligner ce projet et la nécessaire refondation de l'Europe que je souhaite que nous accompagnions et encouragions.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Ahmed EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Pour ma part, je salue cette belle opération qui rentre dans le cadre de la politique éducative. Il s'agit précisément de l'éducation au goût, l'éducation au choix. Je me retrouve dedans et je salue et remercie en tout cas cette très belle initiative qui est d'ailleurs transversale parce qu'elle nous a amenés à travailler tous ensemble.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, la parole est à Vincent DULONG.

Vincent DULONG : Une simple remarque. Je ne vais pas me lancer une analyse géopolitique de l'état des filières agricoles tant sur le plan national qu'européen. Juste saluer l'initiative qui est prise, mais une petite recommandation. Je pense qu'on est tous d'accord pour, effectivement, introduire plus de fruits et légumes auprès des enfants en termes de santé et de nutrition. Je vous invite juste à regarder un certain nombre d'études qui sont aujourd'hui connues, qui sont sur la place publique, que ce soit de l'INRA (Institut National pour Recherche Agronomique) ou d'autres instituts, qui font quand même état d'un

certain nombre de pesticides et de produits phytosanitaires qu'il y a, notamment, dans les filières fruits et légumes, malheureusement. Donc, évidemment, je vous invite aussi à essayer d'aller plutôt sur des signes de qualité, je ne parle pas de bio, mais aussi sur un certain nombre de signes de qualité pour affirmer aussi de cette qualité des fruits et légumes, je pense que c'est aussi important en termes de santé pour nos enfants.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que c'est un débat que nous pourrions prolonger, mais que nous pouvons aussi abréger compte tenu sans doute de ce qu'est l'unanimité entre nous autour de ces sujets. J'ai compris, dans la tonalité de l'intervention de Grégoire LAINÉ, qu'il voulait insister sur le fait que, parfois, on n'insistait que sur ce qui ne fonctionne pas au niveau de l'Union Européenne et qu'il est utile d'insister aussi sur ce qui fonctionne.
Je voudrais remercier Marina PAILLOCHER pour à la fois la préparation en amont, la présentation de ce dossier, et sur tout ce qui va suivre à partir de maintenant.
Et je veux assurer à Vincent DULONG qu'évidemment la qualité des fruits qui vont être mis à disposition des enfants vont faire partie des sujets qui vont être regardés de très près, tout comme on aura sans doute l'occasion, on le fait une fois par an, de vous donner l'évolution assez positive des statistiques de l'EPARC concernant à la fois les achats locaux et la part du bio dans les repas qui sont préparés par notre établissement public.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention, et je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-97 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-98

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Attribution de subvention - Convention - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

La Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) a pour objet, de par ses statuts, d'agir notamment en faveur du développement de l'action éducative locale pour permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, avec pour fondements des valeurs humanistes de laïcité, de citoyenneté active, d'égalité et de solidarité ...

La Ville d'Angers entend soutenir un certain nombre d'associations et de projets dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de sa politique éducative. Ainsi, le soutien aux apprentissages, au développement du langage, au sport et à la santé, et de façon complémentaire, au développement de la citoyenneté et des droits de l'enfant en sont des axes forts.

D'autre part, les modalités d'élaboration et/ou de mise en œuvre de ces projets sont la résultante d'une démarche de collaboration entre plusieurs partenaires éducatifs, processus constitutif de la Politique Educative Locale.

La Ville d'Angers soutient les actions de cette association en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2018, il est proposé une subvention à hauteur de 29 660 €.

Une convention d'objectifs, définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien aux actions de la FOL 49.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention d'un montant de 29 660 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 29 660 € pour une partie des actions pour lesquelles la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire est un partenaire incontournable de la Ville. À titre d'information, j'aimerais évoquer ici 3 autres conventions qui nous lient

à la FOL dans le cadre des interventions pour lesquelles ils sont nos partenaires, notamment toutes celles qui tournent autour du langage ; rappeler qu'ils sont partenaires de la Ville pour « Lire et faire lire », sur « Où il fait bon lire » et sur les « facilitateurs de langage », et qu'aujourd'hui leurs interventions, dans le cadre de ces conventions spécifiques aussi bien que dans le cadre de la convention que je vous soumets ce soir, sont importantes et incontournables dans la qualité du travail qui est réalisé auprès des petits Angevins.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-98 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-99

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Trophées de robotique 2018 - Les Francas - Planète Sciences Sarthe - Convention - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Dans le cadre de sa Politique Educative Locale (PEL), la Ville d'Angers entend favoriser le développement des activités scientifiques et techniques. C'est pourquoi, pour la 15e année, elle soutient les qualifications régionales des Trophées de robotique.

Cette manifestation, qui réunit 50 équipes de la Région, dont 27 d'Angers, le 31 mars prochain, au Parc des Expositions d'Angers, offre aux jeunes la possibilité d'être les acteurs de leur apprentissage, de mettre en pratique et de valoriser leurs savoirs : cet évènement constitue en effet pour les participants l'occasion de mener un projet, de s'y investir, de s'initier à un travail collectif permettant ainsi l'expérimentation de la démarche scientifique.

Aboutissement de tout un travail préalable, en particulier pour les enfants d'Angers dans le cadre des temps périscolaires et des activités du Contrat Educatif Local, les trophées de la robotique ont permis, depuis leur mise en place, de développer le nombre d'ateliers, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les accueils de loisirs.

Cette initiative fournit également l'occasion à la Ville d'Angers et à ses partenaires, de faire vivre un réseau d'acteurs dans une démarche commune, de valoriser et de communiquer sur les activités scientifiques et techniques. Un vaste espace d'animation y a été ainsi développé, associant également les parents et les enfants.

Comme les années précédentes, les Francas, qui assurent de nombreux ateliers de robotique dans le cadre des actions périscolaires, prennent en charge l'organisation de cet évènement en lien étroit avec Planète Sciences Sarthe.

Ils assurent ainsi :

- la coordination et l'organisation générale de la manifestation avec les différents partenaires (mobilisation de plus de 50 bénévoles) ;
- la conception et l'organisation de l'espace d'animation pour valoriser la culture scientifique et technique, notamment en direction des familles.

La Ville soutient cette action en attribuant :

- une subvention de 4 350 € aux Francas et un remboursement des frais engagés pour un montant maximum de 3 650 € (sur présentation de justificatifs) ;
- une subvention de 1 500 € à Planète Sciences Sarthe et un remboursement des frais engagés pour un montant maximum de 1 600 € (sur présentation de justificatifs).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention tripartite avec les Associations Les Francas et Planète Sciences Sarthe, dans le cadre de l'organisation des Trophées de la robotique 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions, d'un montant total de 5 850 €, réparti ainsi :

- 4 350 € aux Francas,
- 1 500 € à Planète Sciences Sarthe.

Approuve le remboursement des frais engagés, d'un montant maximum de 5 250 € sur présentation de justificatifs, réparti ainsi :

- 3 650 € aux Francas,
- 1 600 € à Planète Sciences Sarthe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Les Trophées de la Robotique 2018 qui se tiennent samedi. Et avant de vous présenter la délibération, je me permets d'inviter tous les élus présents, et les Angevins qui sont dans le public, à venir au Parc des Expositions samedi, toute la journée, où 62 équipes, dont 23 équipes angevines, d'enfants de 7 à 20 ans, puisque nous avons y compris des participants qui sont étudiants dans les écoles d'électronique, s'affronteront par équipe avec un objectif qui était de concevoir, construire et faire fonctionner un petit robot. Cette année sur le thème de la ville, « La ville, l'environnement », avec un petit robot qui doit remplir un certain nombre de missions, et les équipes s'affrontent sur des matches qui durent 1 min 30 et qui doivent faire un certain nombre d'actions pour remporter un maximum de points.

L'année dernière, j'ai eu l'occasion de voir une équipe de CM2 de la Ville d'Angers battre l'équipe des étudiants de l'ESEO (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest), laissez-moi vous dire qu'ils étaient un peu contents. C'est une très belle manifestation, très familiale, où on peut à la fois valoriser, justement, tout le bon côté de la dimension informatique, codage, développement de la logique des enfants, une dimension aussi très ludique et avec un petit peu de compétition de bon aloi.

Et donc, pour cette raison, je vous propose, de manière à financer nos partenaires, que sont les Francas et Planète Sciences, à attribuer 4 350 € aux Francas et 1 500 € à Planète Sciences en termes de subventions, et des remboursements de frais de 3 650 € aux Francas et de 1 600 € pour Planète Sciences dans le cadre de la coordination et de l'organisation générale de cette manifestation qui mobilise plus de 50 bénévoles pour accueillir, au final, sur la journée, pas loin de 2 000 personnes.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que c'est un dossier aussi qui fait l'unanimité. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-99 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-100

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Jardins d'Enfants Adaptés - Association Handicap'Anjou - Avenant n°1 - Attribution de subvention pour l'année 2018

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Créés en 1993, les Jardins d'Enfants Adaptés, organisés par l'association Handicap'Anjou, accueillent 24 enfants présentant des troubles du comportement et de la socialisation (instabilité, inhibition) ou des difficultés relationnelles compromettant gravement leur intégration en milieu ordinaire.

Ces enfants sont accueillis en groupes restreints (6 au maximum), deux demi-journées par semaine, dans des locaux spécialement aménagés, par des éducatrices de jeunes enfants et des psychomotriciennes. Les Jardins d'Enfants Adaptés permettent également de soutenir les familles par des temps d'écoute et de paroles avec un psychologue et de faire le lien avec les professionnels des autres lieux d'accueil de l'enfant.

La convention conclue avec l'association Handicap'Anjou vise à soutenir son action qui présente un intérêt éducatif de prévention et d'insertion. Il s'agit d'une action inscrite au sein du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la période 2016/2019, renouvelé le 24 octobre 2016.

L'avenant a pour objectif de fixer le montant à 67 850 € de la subvention attribuée pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-132 du Conseil municipal du 27 mars 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Handicap'Anjou.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant.

Attribue à l'Association Handicap'Anjou pour l'année 2018 une subvention de 67 850 €.

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Je vous propose d'attribuer à l'association HandiCap'Anjou, pour l'année 2018, une subvention de 67 850 €.

Monsieur le Maire : Là aussi, unanimité ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-100 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-101

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Angers Proxim'Services - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens - Approbation - Attribution de subvention pour l'année 2018

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

L'association Angers Proxim'Services propose depuis 1993 des services à domicile sur la Ville d'Angers, notamment la garde d'enfants.

Il s'agit d'une action qui est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2016/2019 approuvé par délibération du 24 octobre 2016.

La convention conclue pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2019, avec l'association Angers Proxim'Services, vise à faciliter et rendre accessible la garde d'enfants sur des horaires atypiques, pour des familles fragilisées, isolées et en démarche d'insertion professionnelle. Elle permet de proposer à ces familles des tarifs adaptés à leurs revenus.

L'avenant à la convention a pour objectif de fixer le montant à 35 000 € maximum de la subvention attribuée à l'association Angers Proxim'Services par la Ville d'Angers pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-133 du Conseil municipal du 27 mars 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Angers Proxim'Services.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Attribue à l'association Angers Proxim'Services pour l'année 2018 une subvention maximum de 35 000 €.

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Il s'agit de proposer à vos suffrages une subvention de 35 000 € qui permet à cette association d'assurer de la garde d'enfants sur des horaires atypiques, notamment auprès de parents isolés, dès lors qu'il s'agit d'un travail d'insertion professionnelle sur une durée limitée. Nous accompagnons chaque année des parents en situation de grande précarité et pour qui ce service permet généralement un retour à l'emploi.

Monsieur le Maire : Là aussi, mes chers collègues, unanimité ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-101 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-102

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Institut de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance « La petite compagnie » - Avenant n° 9 - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2003, la Ville s'est engagée à participer au financement de la crèche « La petite Compagnie ». Cette action s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la période 2016 / 2019.

L'avenant proposé détermine les taux de la participation financière de la Ville pour l'année 2018, en fonction de l'activité de la structure « La petite Compagnie » et de l'inscription votée au budget primitif, soit pour 2018 une participation d'un montant de 42 815 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention passée avec l'Institut de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) déterminant, pour l'année 2018, les taux de la participation financière de la Ville pour l'année 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Attribue à l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA), pour un soutien au fonctionnement du Multi-accueil « La petite Compagnie » en 2018, une subvention d'un montant de 42 815 €, qui sera calculée en fonction de l'activité réelle du service.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Délibération classique qui vous propose le soutien financier au fonctionnement de la crèche « La petite compagnie » qui est la crèche de l'École du Génie.

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-102 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-103

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à plusieurs associations :

L'association La boite qui fait beuh organise une exposition-rétrospective de ses 20 ans visant à sensibiliser le public à l'art de la bande dessinée et à valoriser les œuvres d'auteurs et illustrateurs locaux. Cette exposition se tiendra du 27 avril au 27 mai 2018 à la Médiathèque Toussaint et sera accompagnée d'ateliers, de rencontres et d'animations diverses.

L'association Librairies Passion, association des libraires indépendants d'Angers, organise la 3ème fête du livre du 15 au 17 juin 2018 à Angers, sur le thème « Des livres et... la bête », avec notamment la présence d'une soixantaine d'auteurs nationaux et régionaux assortie de dédicaces, ventes de livres, conférences, expositions et animations autour du livre. Elle se tiendra aux Salons Curnonsky, au Grand Théâtre, à la Médiathèque Toussaint, dans les Musées d'Angers et pour la première fois à la Tour Saint-Aubin avec une exposition proposée dès début juin.

L'association Enjeu organise comme chaque année « les Printemps Théâtraux » en avril, mai et juin au Théâtre le Quai, au Centre Jean Vilar, et au sein de certains lycées Chevrollier, Joachim du Bellay, etc.

Le chœur des Petits chanteurs de la Cité de l'association des loisirs du collège de la Cathédrale Saint-Maurice présentera, en juin 2018, sur le territoire angevin, un spectacle musical autour du chant choral avec un large répertoire, en passant du chant traditionnel, à la musique sacrée, à la variété, au gospel, au jazz, à la pop. L'idée des chefs de chœur était de proposer à ces petits chanteurs d'associer au chant choral d'autres techniques d'expression artistiques comme la danse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'une montant total de 5 400 €, à :

- La Boîte qui fait beuh ..... 500 €
- Librairies Passion ..... 1 600 €
- Enjeu ..... 1 500 €
- Association des loisirs du collège de la Cathédrale Saint-Maurice ..... 1 800 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Mes chers collègues. Une délibération au terme de laquelle il vous est demandé d'approuver des subventions dites sur projets à l'égard de 4 associations. Vous avez, dans l'exposé de la délibération, les montants, pour chacune de ces associations, ainsi que la description de ce que les unes les autres peuvent faire.

Trois petites choses en ce qui concerne la médiathèque Toussaint. J'attire votre attention sur l'exposition qui se tiendra du 27 avril au 27 mai 2018, exposition qui tend à valoriser la bande dessinée. Ça me donne aussi l'occasion, en ce qui concerne la médiathèque Toussaint, de saluer une manifestation qui s'est tenue samedi dernier, la centième de « Heure d'Œuvre ». Peut-être connaissez-vous les uns ou les autres cette manifestation, cette initiative de la médiathèque.
Il s'agit, en fait, je le rappelle brièvement mais pour souligner son intérêt, d'une lecture d'une œuvre classique par Philippe MATHE, qui est un artiste et un homme de théâtre. Cette lecture dure une heure, montre en main. Il interrompt sa lecture au terme de cette heure. C'est véritablement passionnant. On a le sentiment de revenir à l'époque des contes et, vraiment, cette manifestation souligne tous les efforts faits par nos bibliothèques et la médiathèque, pour aller au-delà de simplement que le prêt de livres, naturellement, ça va de soi, mais mettre en œuvre vraiment des manifestations tout à fait intéressantes.

Dernière chose, l'association « Libraires Passion », j'attire votre attention là aussi sur une date : la troisième Fête du Livre du 15 au 17 juin 2018 sur Angers. Le thème, c'est « Des livres et... la Bête ».

Monsieur le Maire : Donc, si je comprends bien, vous venez de nous rapporter quatre subventions sur projets que vous n'avez pas détaillées, mais vous avez insisté sur deux autres initiatives culturelles qui ne sont pas dans la délibération. Nous passons au vote. Unanimité sur ces quatre attributions de subventions sur projets ? Cela dit, je plussoie en ce qui concerne les lectures publiques qui sont organisées depuis 2009 à l'initiative de Monique RAMOGNINO qui avait mis cela en place à l'époque. On est la seule médiathèque de France à le faire compte tenu de cette initiative qui, du coup, a fêté ses 100 mois d'activité et qui mérite vraiment d'être soulignée et qui mériterait même d'être reprise ailleurs parce que c'est absolument remarquable.

Délibération n° DEL-2018-103 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-104

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Dispositif "Partez en Live" - Conventions de partenariat - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Le dispositif « Partez en Live » s'inscrit dans la continuité du dispositif « Prêt à monter sur scène », initié en 2008 par la Ville d'Angers, dispositif qui a permis la diffusion d'une centaine de musiciens en moyenne par année, principalement à Angers. Les objectifs du dispositif « Partez en Live » restent inchangés : soutien à la diffusion de la scène musicale angevine par le biais de ses acteurs associatifs locaux ; accompagnement des initiatives favorisant l'expression des pratiques amateurs sur scène, dans leur diversité, en créant plus d'occasions de concerts.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, deux conventions sont établies avec :

- **L'Association Paï Paï**

Compte tenu du développement de ses activités, et notamment de la programmation de concerts organisés dans le cadre du précédent dispositif « Prêt à Monter sur Scène », l'association Paï Paï a souhaité pouvoir bénéficier d'une convention de partenariat annuelle avec la Ville d'Angers. Au regard des bilans d'activité de l'association Paï Paï en 2017 et de sa programmation annuelle de concerts gratuits avec des groupes amateurs et émergents angevins, il est proposé que soit établie une convention pour l'année 2018 au titre du dispositif « Partez en Live », considérant l'organisation d'un minimum de 20 événements répartis tout au long de l'année.

- **L'Association L'Interface**

La création de cette nouvelle entité juridique remplace la précédente association porteuse de la convention, le Collectif Platok, conventionnée depuis 2015 au titre du dispositif « Prêt à monter sur scène ». L'objet, les activités et leurs modalités de mise en œuvre demeurent inchangés : mise en place d'événement musicaux au sein du Bar du Quai répondant à des besoins de diffusion des groupes amateurs et émergents du territoire et aux attentes de la population, permettant également de diversifier l'offre du Théâtre le Quai, et d'y accueillir des nouveaux publics.
Au regard des bilans d'activité de l'association Collectif Platok en 2017, il est proposé que soit établie une convention annuelle pour l'année 2018 avec la nouvelle association « L'Interface » au titre du dispositif « Partez en Live », considérant l'organisation d'un minimum de 20 événements répartis tout au long de l'année. Il est aussi proposé un versement en une seule fois de la subvention attribuée.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau dispositif, un soutien financier est apporté à :

- **L'Association Dirty Frenchy** : *« Domingo's 2018 »*

L'association Dirty Frenchy, créée en 2009, a pour vocation le développement des musiques électroniques et le soutien à la scène émergente angevine. Forte du succès de sa seconde édition, l'association a décidé de reconduire la série de concerts dominicaux « Domingo's ». Cette nouvelle édition 2018 voit une montée en puissance de la programmation avec 7 dates (4 en 2017), de juin à septembre. En proposant une offre musicale originale le dimanche, ces événements gratuits et conviviaux visent un public large, accès sur la découverte des musiques électroniques.

- **L'Association Jeunesse Angevines (AJA)**

L'Association Jeunesses Angevines a pour objectif de favoriser l'accès, la sensibilisation et la participation des citoyens à la Culture, que ce soit par la pratique (ateliers musicaux, d'écriture...), ou par l'organisation d'événements (tremplins, concours...).

« Hip Hop New Spot » : Cette action nouvelle s'inscrit dans la continuité des activités menées par l'AJA en faveur de l'expression artistique et musicale amateur, sur le champ spécifique du Hip Hop. Il s'agit de la restitution en live des travaux des participants aux ateliers d'écritures, sur la base d'une pré-sélection sur dossier d'inscription et démo de 12 artistes qui sont diffusés en public (environ 250/300 personnes), salle Chabrol.

« Tremplin Musical » : Fort de son succès l'année précédente, l'AJA a décidé de reconduire son tremplin musical cette année pour une deuxième édition. Ouvert à tous les musiciens amateurs de la ville d'Angers, toutes esthétiques confondues, le tremplin réunit en 2018 sur scène en conditions professionnelles 12 groupes pré-sélectionnés par un jury.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve les conventions de partenariat avec les associations Paï Paï et l'Interface.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions, ainsi que tout document s'y afférent.

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 34 500 € à :
- L'association Paï Paï : ..... 15 000 €
- L'association L'Interface : ..... 15 000 €
- L'association Dirty Frenchy : ..... 3 000 €
- L'Association Jeunesse Angevines (AJA) : ..... 1 500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : La délibération n°19 approuve mais des conventions de partenariat avec 4 associations.

- L'association PaÏ Paï, son activité c'est la programmation de concerts gratuits avec des groupes amateurs et émergents angevins, 20 événements prévus dans la convention, et une subvention à hauteur de 15 000 €.
- L'association Interface vient tout droit d'une association qui, auparavant, s'appelait le « Collectif PLATOK ». Il s'agit d'organiser des manifestations, notamment musicales : c'est le bar du Quai. Tout un chacun, enfin, ceux qui vont au Quai voient ce qu'est cette association. Là encore, 20 événements pour 15 000 € de subvention.
- L'association « Dirty Frenchy », 2012-2018 : il s'agit, là aussi, de concerts dominicaux, nous donnons

3 000 €, 7 dates qui sont ouvertes à un très large public intergénérationnel.

- Et enfin, l'Association Jeunesse Angevine (AJA) organise 2 événements, notamment un événement de hip-hop.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-104 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-105

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Soirée "Live au Musée" - Convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours, Angers, Le Mans (ESAD TALM) - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre du Festival de la Création Universitaire, le musée des Beaux-Arts accueillera le jeudi 12 avril 2018 de 20h à minuit, l'évènement intitulé « Live au Musée ». Au cours de cette soirée, le Chabada, l'Université d'Angers et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design TALM Angers proposeront différentes animations.

A ce titre, la Ville d'Angers a rédigé une convention de partenariat avec le Chabada, l'Université d'Angers et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design TALM Angers pour définir les modalités de mise en œuvre de cette soirée spécifique et les engagements de chacun.

Tout d'abord, le Chabada proposera une représentation des groupes suivants : Kazy Lambist, Joasihno, Sonic Robots, Odor, Desprès, Miët, Heure Hindou dans les différents espaces du musée des Beaux-Arts.

Ensuite, l'Université d'Angers assurera la déambulation musicale de l'Arsenic Fanfare, du ciné-concert étudiant avec Frédéric Bellanger et Vincent Erdeven et de l'Atelier Mash-Up.

D'autre part, l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design TALM Angers mettra en place de manière autonome trois installations plastiques réalisées par des étudiants dans les différentes salles du musée en lien et en accord avec les différentes programmations.

Enfin, la Ville d'Angers prendra à sa charge le défraiement des artistes à hauteur de 6 094 € TTC, la location technique et de mise en lumière pour un montant de 2 000 € TTC ainsi que les frais annexes liés à l'évènement (la sécurité, la restauration, la location de matériel...), les trois autres partenaires assumant quant à eux la régie technique, la communication, la programmation musicale et l'hébergement des artistes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design TALM Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit donc d'approuver une convention avec l'Université d'Angers, le Chabada, et l'École Supérieure d'Art et de Design, donc l'ESAD TALM, Tours, Angers, Le Mans, pour un événement live au musée, dont le menu vous est détaillé. Je ne vais pas vous donner une indigestion en vous faisant une lecture exhaustive de ce menu.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de questions ? Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-105 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-106

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Ecole Supérieure d'Art et de Design - TALM - Exposition "La grande parade des animaux" - Création d'une œuvre de design sonore - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de l'exposition *La grande parade des animaux* qui se tiendra prochainement au musée des Beaux-Arts, la Ville d'Angers s'associe à l'École Supérieure d'Art et de Design - TALM Le Mans (ESAD TALM) afin de créer un design sonore en lien avec la thématique de l'exposition.

La mise en place de cette exposition au musée des Beaux-Arts s'inscrit dans une volonté pour la ville de valoriser l'attrait de son patrimoine à travers l'organisation d'évènements artistiques et culturels. Elle vise par la même occasion à conforter et à promouvoir le dynamisme des formations locales en sollicitant le savoir-faire d'acteurs locaux tels que l'ESAD TALM. Pour mener à bien leurs actions culturelles mais également pour contribuer à la promotion et à la qualité de l'exposition proposée, l'ESAD TALM et la Ville d'Angers proposent conjointement la création d'un design sonore original pour accompagner l'exposition.

Une convention de partenariat est ainsi mise en place avec l'ESAD TALM afin d'accompagner la création d'un design sonore et définir les engagements respectifs de chaque partie.

La subvention de la Ville d'Angers s'élèvera à 5 000 € ; la création proposée dans ce partenariat par l'ESAD TALM sera librement réalisée dans la limite des caractéristiques techniques inhérentes au musée qui l'accueillera. L'ensemble de ces contraintes techniques et des autres engagements réciproques sont énumérés dans la convention susmentionnée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design - TALM Tours Angers Le Mans.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit d'approuver une convention afin de créer un design sonore en lien avec la thématique de l'exposition « La grande parade des animaux », exposition qui est en préparation actuellement au Musée des Beaux-Arts.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, là aussi, pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-106 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-107

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

"Boîtes à livres" - Clubs Lions Val de Maine et Angers Cité - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'opération « boites à livres » de la Fondation des Clubs Lions a été lancée en mars 2016 au niveau national. Les Clubs Lions proposent aux Villes un partenariat pour l'implantation de « boites à livres » sur les territoires communaux. Par l'installation de ces boites dans différents quartiers, cette opération permet de proposer gratuitement aux habitants un choix diversifié tout en laissant une liberté d'accès à la lecture, et donc à la culture hors des lieux institutionnels habituels. L'emprunt et le partage sont ainsi au cœur de ce projet qui donne à tout citoyen la possibilité de devenir acteur culturel, favorisant la convivialité sur les lieux d'implantation.

La Ville d'Angers partage la même volonté de rendre la culture accessible à tous. En 2017, les Clubs Lions Val de Loire et Angers Cité ont conclu un partenariat avec la Ville d'Angers qui a permis l'implantation de 5 « boîtes à livres » dans différents quartiers de la ville : jardin sonore des Hauts-de-Saint-Aubin, centre Jacques Tati et parcs du Haras, du Pin et de la Garenne.

Compte tenu du bilan positif, le partenariat est renouvelé pour l'implantation de 5 nouvelles « boîte à livres » sur de nouveaux quartiers dont Monplaisir et la Roseraie.

Dans le cadre de cette convention, les Clubs Lions s'engagent à acheter les « boîtes à livres », à veiller à leurs contenus, et la Ville d'Angers à en assurer l'installation technique selon l'expertise de ses agents.

Par ailleurs, pour cette seconde et dernière phase de l'opération, le partenariat met l'accent sur un travail renforcé des Clubs Lions avec les habitants et une meilleure communication autour des « boîtes à livres » à Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec les Clubs Lions Val de Maine et Angers Cité à l'implantation de ces « boîtes à livres ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Alain FOUQUET : Les boîtes à livres. Une nouvelle convention passée avec le Lions Club. Une première convention nous a permis, avec ce club, d'installer 5 boîtes à livres sur le territoire de la ville ; et bien, une seconde convention vise à installer 5 nouvelles boîtes à livres.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, là aussi, unanimité ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-107 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-108

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Eglise Saint-Laud - Restauration des vitraux - Mécénat financier - Convention avec la Fondation Mécène et Loire

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre du programme de restauration des parements et des couvertures de l'église Saint-Laud, l'opportunité d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine qui a vocation à subventionner des travaux de cette nature, a été étudiée pour les travaux de restauration de cinq vitraux de l'édifice, programmés en 2018.

En effet, le club des mécènes de la Fondation du patrimoine « Mécènes d'Aujourd'hui pour le patrimoine de demain en Anjou », est susceptible d'attribuer une subvention plafonnée à 20% du montant des travaux estimés à 80 000 H.T., dès lors qu'une souscription auprès des particuliers sera lancée et qu'elle aura atteint 5 % du coût des mêmes travaux, sous deux conditions :

- L'autofinancement de la Ville d'Angers devra représenter au moins 20% du montant des travaux
- La souscription devra être réalisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, chargée par le maître d'ouvrage de la collecte des fonds, après signature d'une convention entre ce dernier et la délégation départementale de la Fondation.

Les souscripteurs (club Mécènes d'aujourd'hui et particuliers) versent à la fondation leur contribution afin d'obtenir la défiscalisation. Les conditions de ce mécénat seront formalisées dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Fondation du Patrimoine et la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention relative au partenariat financier entre la Ville d'Angers et la Fondation du Patrimoine pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Laud.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Sollicite auprès du club « Mécènes d'Aujourd'hui pour le patrimoine de demain en Anjou » une subvention à hauteur de 15 000 € pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Laud.

Autorise le lancement de la souscription pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Laud sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Une convention de partenariat soumise à votre approbation, entre la Ville et la

Fondation Patrimoine, pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Laud, à un coût estimé de travaux de 80 000 € ; une perspective de subvention par, précisément, la Fondation du Patrimoine à hauteur de 15 000 € à la condition habituelle du lancement d'une souscription et d'une participation à hauteur de 20 % minimum de la Ville d'Angers. Bien évidemment, ce qui n'est pas mentionné dans l'exposé de cette délibération, c'est que, s'agissant d'un ouvrage classé, eh bien, nous aurons nécessairement une subvention de l'État, à tout le moins.

Monsieur le Maire : Je pense que, là aussi, tout le monde est d'accord. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-108 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-109

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Pilotage de la politique

Offres culturelles municipales - Actualisation des tarifs 2018-2019 - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble des Angevins.

Elle offre par ailleurs des espaces et des services de découverte et de valorisation du patrimoine et des collections de la Ville à destination de ses visiteurs.

Cette délibération vise à actualiser les grilles de prestations et les tarifs des bibliothèques, du Conservatoire à Rayonnement Régional, des musées d'Angers et du service Angers Ville d'Art et d'Histoire comme indiqué dans les états annexés à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'actualisation des tarifs 2018-2019, telle que définie dans les états annexés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit, dans cette ultime délibération relevant de la culture, d'approuver l'actualisation des tarifs 2018-2019 tels qu'ils sont définis dans les états annexés. Trois brèves remarques concernant ces tarifs. La première, c'est que l'augmentation est faible, elle est de 2 %. Une augmentation peut-être un petit peu plus significative si l'on compare les tarifs pour la filière musique et les filières théâtre/danse, mais, en fait, nous avons lissé cette augmentation sur 3 ans, et elle était nécessaire parce qu'il y avait un écart qui n'était pas supportable entre la filière musique, d'une part, et les deux autres filières, donc nous essayons d'harmoniser ces tarifs du Conservatoire. Enfin, troisième remarque, je pense qu'elle mérite d'être soulignée, là encore Angers est bien en dessous, notamment des tarifs de Nantes, par rapport également à Poitiers, et Cholet. Donc nous avons des tarifs qui, je crois, permettent un accès à notre Conservatoire dans de bonnes conditions.

Un dernier mot : j'ai appris, samedi dernier, que notre filière théâtre avait permis de placer, c'est suffisamment exceptionnel pour être souligné, 4 élèves au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris. J'indique que 1 500 candidats se présentent, 150 sont retenus, nous en avons quatre émanant du Conservatoire et nous avons une élève qui va intégrer le Conservatoire Supérieur de Lille, et là-bas, c'est 800 candidats, 40 candidats pris, et nous avons une candidate qui émane d'Angers, et je pense qu'il faut saluer le travail qui est fait actuellement au Conservatoire. Au demeurant, les portes ouvertes du week-end dernier ont véritablement été un succès.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Mme CAPRON.

Rachel CAPRON : Nous allons voter contre cette délibération, pour deux raisons. Comme M. FOUQUET, nous nous félicitons du travail effectué au Conservatoire, mais nous déplorons malheureusement cette hausse.
Certes, elle est relativement faible, vous le disiez, elle place encore la Ville d'Angers peut-être dans les tarifs les plus bas, mais c'est une augmentation, et on a parlé d'autres augmentations tout à l'heure. Les augmentations minimes ajoutées à d'autres augmentations, au bout du compte, ça finit par faire une augmentation importante, notamment pour les plus modestes des Angevins qui sont obligés de calculer leur budget à l'euro près. Donc c'est la première raison.

La deuxième raison porte plus sur l'intérêt de la culture et de l'éducation artistique en général. Des pays comme la Finlande ont démontré que c'était au cœur des préoccupations éducatives et que cela pouvait être payant sur de nombreux plans, notamment le plan scolaire. L'éveil musical au Conservatoire, c'est là que l'augmentation est la plus significative, c'est vraiment quelque chose de très important et c'est vrai qu'il vaudrait mieux essayer de faire en sorte que le plus de familles possible puissent y accéder plutôt que, peut-être, créer un frein en augmentant les tarifs pour ces familles. Encore une fois, en conclusion, c'est pour cela que nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Alain FOUQUET.

Alain FOUQUET : Oui très brièvement, Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut quand même savoir si les mots ont un sens, si les réalités en ont une, etc.... Il n'est pas pensable que les tarifs n'augmentent pas au Conservatoire. Nous limitons cette augmentation à 2 %. C'est un minimum. Ça couvre juste l'augmentation, j'allais dire, normale, naturelle du coût.
Tout un chacun, nous connaissons, aussi bien pour nos écoles supérieures, je parle du Conservatoire, je parle de l'École Supérieure des Beaux-Arts, combien les budgets sont serrés et combien il convient d'y faire attention. Je ne veux pas employer de mot excessif, mais il y a une forme de démagogie qui consiste à dire aux gens : « Venez chercher l'excellence, c'est gratos, on est gratuit ». Ce n'est pas possible. Ce n'est pas raisonnable. Ça ne peut pas être gratuit et il est naturel qu'il y ait une augmentation de ces tarifs.

Encore une fois, la filière de l'éducation musicale du Conservatoire, c'est celle qui augmente le moins. On est très inférieur à Nantes. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que Nantes, par exemple, aurait une politique totalement inconsidérée en matière culturelle en ayant des tarifs qui sont supérieurs de plus de 50 % de chez nous ? Enfin, c'est quand même assez étonnant.
Nous maintenons une politique tarifaire au Conservatoire qui est une politique non seulement extrêmement attractive mais qui permet une ouverture au plus grand nombre. Et, par ailleurs, juste un mot : le Conservatoire, de toute façon, on n'y mettra jamais tous les enfants d'Angers, et ce qui est important c'est que le Conservatoire, aujourd'hui, sort de ses murs et a une vraie politique d'ouverture, enfin, plus exactement, de partenariat avec un certain nombre d'autres structures et avec les écoles. Je souligne le travail important fait par les professeurs du Conservatoire en lien avec les écoles, en partenariat avec les écoles, avec les Maisons de quartier, etc... Voilà ce que je voulais souligner.

Maintenant, vous pouvez voter contre si vous le voulez, c'est une manifestation tout à fait normale, encore une fois, de la démocratie, comme cela a été dit. La démagogie, ça commence comme démocratie, mais il faut, à un moment donné, faire la distinction entre les deux. Démagogie/démocratie, tout cela concerne le peuple. Mais la démagogie, c'est faire croire au peuple qu'on peut donner gratuitement plein de droits sans devoirs ; la démocratie, c'est précisément ensemble veiller à faire des choses qui permettent un progrès de la cité.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous passons au vote. Il y en a plein qui veulent prendre la parole. J'arrête le débat. À ce stade, vous avez pu développer vos arguments. Je ne vais pas vous faire la lecture des tarifs pour permettre de faire mesurer le caractère disproportionné qu'il peut y avoir entre des

prises de position et la réalité. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-109 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-110

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : un partenariat responsable avec les associations - Association sportive amateur - Subvention "manifestations" - Attribution

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent un club pour une dépense totale de 1 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestation » de :

▪ ***1 000 € au SCO Football de table***, pour soutenir l'association dans l'acquisition d'une table de jeu.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Cette délibération n° 25 vous invite à attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la section SCO Football de Table pour une association qui souhaite acquérir une table de jeu. Et comme cette structure ne peut pas adhérer à l'OMS parce qu'il n'y a pas une fédération, et bien cette aide arrive en direct, mais avec l'accord de l'Office Municipal des Sports (OMS).

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-110 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-111

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Actualisation des tarifs 2018-2019 - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans son projet « Angers Sport 2020 », la Ville d'Angers s'est engagée à considérer que chaque Angevine et chaque Angevin doit pouvoir développer une pratique sportive dans un cadre qu'il choisira, au sein d'un club ou de manière autonome, et ce quelle que soit sa singularité, quel que soit le quartier où il réside.

La collectivité a mis en place, il y a quelques années, des tarifs applicables aux usagers individuels utilisateurs des piscines, de la patinoire..., participant à l'opération « Dimanche en Basket »..., et aux groupements utilisateurs des salles de sports, des stades, des piscines et à la patinoire...

Il convient de les réactualiser pour la saison 2018-2019 comme indiqué dans les états ci-joints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 mars 2018

DELIBERE

Approuve les tarifs applicables aux usagers individuels, aux groupements utilisateurs d'installations sportives municipales selon les états annexés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit de faire adopter pour les offres de services en matière sportive, les tarifs pour l'année 2018-2019, en précisant que ceux-ci n'augmentent pas si ce n'est qu'il y a par endroits quelques ajustements qui correspondent à des valeurs arrondies pour faire en sorte que ce soit plus simple pour nos concitoyens...

Monsieur le Maire : Merci, Madame...

Roselyne BIENVENU : ... si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ah, mais je vous en prie, Mme BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Parce que j'ai vraiment hésité à prendre la parole tout à l'heure au moment du débat sur le budget. Mais je ne peux pas, en tant qu'Adjointe aux Sports, faire l'impasse sur cette intervention ce soir pour, bien sûr, respecter le débat démocratique, mais quand même peut-être corriger un certain nombre d'affirmations qui ont été données dans cette enceinte et qui sont publiques puisqu'elles parlent à nos concitoyens. Et puisque j'ai le bonheur, en tant qu'Adjointe aux Sports, d'additionner les lignes du plan d'investissements pour cette année mais aussi de les cumuler sur le mandat, on arrivera à presque 100 millions d'euros, et là c'est 20 millions pour cette année, c'est-à-dire un tiers si j'excepte les

voiries, et je considère que la vocation éducative, sociale et populaire du sport ne sera remise en cause par personne.

Donc je voulais le souligner à l'endroit de ma prise de parole de manière bienveillante, constructive et transpartisane. Enfin, je pourrais encore mettre des qualificatifs, j'en ai plein à l'esprit, mais il faut que je sois synthétique, pour dire que ce budget est en effet vertueux, mais il est aussi dispensateur de service public et que, au-delà des investissements, c'est aussi la mise à disposition gracieuse de tous ces équipements, les salles, stades, piscines, patinoires… Et je mets des points de suspension parce que je suis déjà trop longue, à l'endroit des associations sportives qui sont au nombre de 250, et c'est la raison pour laquelle, vertueux que nous sommes, nous avons obtenu les 4 lauriers en tant que Ville active et sportive de France, et la seule et unique qui ait décroché ce label-là. Ça, c'est apprécié par une tierce personne, ce n'est pas dans cette enceinte, c'est fait objectivement, et donc je voulais vraiment le dire avec force, avec fierté aussi, parce que c'est au service de nos concitoyens. Et il faut veiller aux propos qu'on tient parce qu'il y a une incitation au fait qu'un certain nombre d'opérateurs, finalement, utilisent le sport et une situation dans laquelle on pourrait toujours aller au rabais pour mettre en difficulté le service public et laisser un champ très libre à une zone de chalandise où, on le voit dans notre ville aussi, le sport se développe à 10 € de l'heure ou 49,90 € le mois. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire en abusant de mon temps de parole sur une délibération qui, somme toute, est assez simple.

Monsieur le Maire : C'est un abus bien relatif. Je passe la parole à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Je pense qu'on peut partager ce que vous disiez. Je n'ai pas eu le sentiment qu'on ait attaqué la politique sportive dans le débat, et puis je pense qu'il y a une certaine continuité sur un certain nombre de choses dans ce domaine. Simplement, juste pour réagir, c'est une question de tarifs. Nous ne sommes pas démagogues, nous allons voter ces tarifs puisque nous les analysons comme nous avons analysé les autres. Et, simplement juste un élément pour étayer notre réflexion sur l'autre, quand les plus bas quotients de 0 à 600, pour la location d'un instrument ou une augmentation de 13 %, cela nous semble justifier sans démagogie, mais avec analyse, notre vote négatif tout à l'heure, comme là nous n'avons pas de raison de voter contre cette délibération-là.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Mes chers collègues, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-111 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-112

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie - Concession d'aménagement - Avance de trésorerie à ALTER Cités - Avenant n° 4 - Approbation

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2006, la Ville a confié la réalisation des aménagements et des équipements de l'Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie à la société ALTER Cités par traité de concession d'aménagement.

En application des articles L.1523-2 et L.1523-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 7 de la loi du 2 janvier 2002, une convention arrêtant le versement d'une avance de trésorerie d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) à l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil municipal, le 30 septembre 2008, le 26 septembre 2011, le 26 janvier 2015 et le 24 avril 2017.

Une demande de prorogation d'une durée d'un an est sollicitée, par voie d'avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 janvier 2002 et notamment l'article 7,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 4 à la convention initiale avec la Société ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Maire, il s'agit simplement, dans la ZAC de la Roseraie, évidemment au niveau du renouvellement urbain, dans la concession d'aménagement que nous avons passée avec ALTER de la nécessité de maintenir l'avance de 1 500 000 € qui avait été faite à ALTER Cités et de proroger d'une durée d'un an, par voie d'avenant, cette avance, lorsque l'intégralité sera terminée.

Monsieur le Maire : Et je pense que c'est la dernière année où nous passons cette avance, puisque vous savez que les travaux de la place Jean XXIII sont en cours et sont une des dernières étapes de cette opération de renouvellement urbain de la Roseraie. Nous passons au vote. Je pense que, là-dessus, il y a une unanimité. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-112 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-113

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Terra Botanica - Convention de financement avec le Département de Maine-et-Loire 2018-2020 - Subvention d'investissement et de fonctionnement 2018 - Approbation de la convention

Rapporteur :Catherine GOXE

EXPOSE

Elément constitutif structurant du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Végépolys », le parc Terra Botanica a été créé pour promouvoir l'image de la filière végétale angevine et contribuer au développement touristique du territoire départemental.

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Terra Botanica a géré le parc par une convention d'affermage conclue, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Pour mieux répondre à la mission d'intérêt général que revêt le parc Terra Botanica, la SAEML a été remplacée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Terra Botanica par arrêté préfectoral du 10 février 2015.

Entre 2015 et 2017, une première convention de partenariat entre le Département de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers a permis de mettre en œuvre un plan de renouvellement du parc, en terme d'attractivité, de partenariats, de valorisation de la filière d'excellence végétale. Des résultats très probants ont été obtenus en terme de chiffre d'affaires en passant de 3,1M € à 4,7M € et en terme de développement de la fréquentation, passant de 210 000 à 260 000 visiteurs.

Fort de cette réussite, il est proposé de renouveler notre partenariat avec le département de Maine-et-Loire pour la période 2018-2020 en maintenant nos efforts en terme d'investissement, mais, en diminuant très fortement notre soutien en terme de fonctionnement. Ainsi, c'est bien le Département qui sera le premier soutien financier de cet équipement départemental, en fonctionnement ; la Ville, forte de l'ancrage sur son sol du parc et du BEA qu'elle a consentie en 2010, aidant au développement touristique de ce site identitaire.

L'objet de ce partenariat est de continuer à maximiser le potentiel de développement du parc Terra Botanica et d'en renforcer le rayonnement pour accroitre sa rentabilité et son potentiel d'attractivité pour de nouveaux partenaires privés ou institutionnels.

S'agissant de la période 2018-2020, la contribution maximale des collectivités est précisée dans le tableau ci-dessous. Conformément aux engagements pris, les financements apportés par le GIP continuent de décroitre d'année en année.

	2018		**2019**		**2020**		**Total**		
Fonctionnement	**1 000 000**		**850 000**		**700 000**		**2 550 000**		
Ville	200 000	*20 %*	170 000	*20 %*	140 000	*20 %*	**510 000**	20 %	libre
Département	800 000	*80 %*	680 000	*80 %*	560 000	*80 %*	**2 040 000**	80 %	
Investissement	**1 000 000**		**1 000 000**		**1 000 000**		**3 000 000**		
Ville	760 000	*76 %*	718 000	*72 %*	676 000	*68 %*	**2 154 000**	72 %	libre
Département	240 000	*24 %*	282 000	*28 %*	324 000	*32 %*	**846 000**	28 %	
Total Ville	960 000	*48 %*	888 000	*48 %*	816 000	*48 %*	**2 664 000**	48 %	statutaire
Total Département	1 040 000	*52 %*	962 000	*52 %*	884 000	*52 %*	**2 886 000**	52 %	
TOTAL	**2 000 000**		**1 850 000**		**1 700 000**		**5 550 000**		

Pour 2018, différents investissements sont programmés avec notamment des interventions sur :

- La création du Théâtre des Plantes « Le Colporteur de rêves »
- L'achat d'unités de production pour les cuisines modulaires du restaurant
- De nouveaux préaux et animations scolaires

La Ville d'Angers accompagnera ces investissements en 2018 avec une aide complémentaire en fonctionnement, l'ensemble de ses contributions étant en baisse de 269 000 euros par rapport à 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention d'investissement de 760 000 € au GIP Terra Botanica, et une subvention de 200 000 € en fonctionnement pour 2018

Approuve la convention d'investissement 2018 à intervenir avec le GIP Terra Botanica.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Catherine GOXE : Pour la fameuse délibération 28. C'est très impressionnant de savoir qu'on est attendu à ce point-là quand le numéro de la délibération a été évoqué maintes fois pendant le Conseil. M. GOUA, vous m'avez un peu déstabilisée en début de Conseil parce que, effectivement, j'attendais une intervention, mais à la fameuse n°28, pas au moment du débat budgétaire. Alors, j'espère que je vais pouvoir répondre à vos interrogations parce que, honnêtement, je n'ai pas commencé à prendre en notes tout ce que vous disiez parce que je ne m'y attendais pas. Mais puisque vous avez évoqué Sylvie Vartan, du coup je me suis sentie obligée de trouver une accroche aussi vintage. Alors, je vais paraphraser Martin Luther King, excusez du peu. « I have a dream ». « I have a dream », « J'ai un rêve », et ce rêve, ç'aurait été de présenter cette délibération de façon totalement neutre en vous disant qu'il allait être question d'augmentation de chiffre d'affaires, de développement de fréquentation, de baisse de subventions de fonctionnement, de créations grâce à de nouveaux investissements, et de créations d'emplois. Alors, dit de cette façon, je ne doute pas que nous aurions tous été emportés par un enthousiasme général. C'est pourquoi je suis fière et honorée de présenter ce soir cette délibération de Terra Botanica, parce que c'est bien de Terra Botanica dont il est question maintenant, avec ma nouvelle fonction d'Adjointe chargée du Tourisme et du Rayonnement.

Depuis la 1ère convention de partenariat avec le Département de Maine-et-Loire, à savoir entre 2015 et 2017, des résultats probants ont été obtenus : le CA, le chiffre d'affaires, est passé de 3,1 millions d'euros à 4,7 millions d'euros ; la fréquentation est passée de 210 000 à 260 000 visiteurs. Pour cette convention, la seconde, que je vais vous proposer d'adopter tout à l'heure pour la période 2018-2020, nous allons effectivement baisser progressivement notre soutien en termes de subventions de fonctionnement, passant de 200 000 € pour cette année à 140 000 € en 2020, puisque c'est bien au Département de Maine-et-Loire qu'il reviendra d'assumer cette responsabilité en matière de fonctionnement.

Pour l'investissement, où là nous allons apporter notre pierre à l'édifice comme nous l'avons fait depuis 2015, cet investissement passera de 760 000 € cette année à 718 000 € l'année prochaine, et 676 000 €au bout de la convention en 2020. Ça s'appelle bien non pas dégraisser le mammouth, mais baisser les subventions. Les résultats sont là.

Mon collègue et Conseiller départemental, Gilles GROUSSARD, a déjà, avec force, fougue qui le caractérise, défendu la raison d'être de Terra Botanica. Je le répète, Terra Botanica est désormais bien implanté dans notre territoire. C'est un acteur majeur de l'offre touristique du département, et, outre l'aspect touristique, le parc a développé une offre pédagogique importante en partenariat avec le Rectorat. Et là, je ne doute pas que, tous ici, nous partageons cette vision de l'Éducation à l'Écologie, avec un E majuscule. Le respect et la protection de l'environnement passent par l'éducation des plus jeunes car, en la matière, comme pour la culture, les enfants sont le public adulte de demain. Nous avons eu plus de 30 chantiers-écoles qui ont été organisés sur le parc en cette année 2017. Le parc génère également l'équivalent de 100 équivalents temps pleins. M. Pagano, vous n'écoutez pas. 100 équivalents temps pleins. C'est pourtant intéressant ! Je suis en train de parler d'emplois et de créations d'emplois et d'emplois que l'on essaye de pérenniser. Il y a 35 permanents à Terra Botanica et autant d'emplois indirects chez les 450 fournisseurs dont 250, excusez du peu, sont angevins. Alors, M. PAGANO, si vous souhaitez que nous supprimions, comme vous l'avez dit, les subventions, calculez le nombre d'emplois détruits sur Terra Botanica.

La preuve que cette progression et cette visibilité de Terra Botanica s'accroissent, et pas seulement sur les réseaux sociaux, c'est que les acteurs de la filière végétale commencent à vouloir se positionner en véritables partenaires économiques, et c'est une bonne nouvelle. Car pour maintenir Terra Botanica à un niveau d'attractivité de haut de gamme, il faut, comme tous les autres parcs à thème, français ou étrangers, continuer à investir. Et, cette année, deux gros chantiers ont été menés : un sur l'unité de production pour la restauration, pour un montant de 600 000 € ; et le deuxième, sur la création d'un nouveau spectacle, que vous pourrez découvrir lorsque vous viendrez visiter Terra Botanica, je n'en doute pas, durant la prochaine saison. Un nouveau spectacle, « Le Colporteur de rêves », racontant l'odyssée véridique, sur le fond, parce qu'après c'est romancé, des marchands colporteurs partis des montagnes de l'Oisans, dans les Alpes du Sud, pour leur survie économique et qui sont arrivés en Anjou, où ils se sont installés, et là je fais référence à certaines familles connues en Anjou.

M. GOUA, je reviens vers vous. Je ne sais pas si j'ai répondu à certaines de vos interrogations, mais il y en a au moins une sur laquelle je voudrais vous apostropher, s'il vous plaît. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas. Et, à ma connaissance, l'accouchement aux forceps, à mon avis, vous ne connaissez pas... Voilà. Donc je rebondis sur votre allégation que Terra Botanica a accouché aux forceps. Je dirais que Terra Botanica a dû trouver ses marques pendant de nombreuses années, car, et Gilles GROUSSARD l'a relevé mais j'en remets une couche, il fut un temps pas si lointain où, il faut le reconnaître aussi, la Ville d'Angers a délibérément ignoré l'existence du parc en matière de communication. Alors, effectivement, quand on ne parle pas de quelque chose, en l'occurrence d'un parc qui est quand même voué à attirer des touristes, il ne faut pas s'étonner que la fréquentation ne soit pas au top que l'on aurait aimé l'avoir.

Alors, la dynamique est là, les chiffres sont là, les clignotants se sont mis au vert. Il y a cette convention avec le Département que nous souhaitons poursuivre, puisque les trois premières années ont été porteuses de choses positives. Eh bien, je vous invite maintenant, dans ce même élan positif, à nous autoriser à continuer dans la bonne voie et surtout à autoriser Monsieur le Maire à signer cette deuxième convention avec le Département de Maine-et-Loire pour que Terra Botanica puisse enfin et continuer à prendre l'envol qu'il a commencé à prendre.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a un droit de réponse sur l'accouchement aux forceps. M. GOUA.

Bruno GOUA : Je ne vais pas répondre là-dessus, même si j'ai assisté à des accouchements aux forceps.

Je ne vais pas raconter ma vie ici ; ça ne va pas intéresser grand monde. Je voudrais juste faire une petite réponse rapide à M. GROUSSARD. Je vous invite simplement à relire mon intervention. Vous verrez qu'à aucun moment je regrette que ce parc devienne la locomotive touristique de notre territoire. L'interrogation que j'avais, c'était effectivement sur la création du parc qui a été pour le moins chaotique et sur les chiffres, que je n'ai toujours pas. C'est-à-dire combien y a-t-il de conférenciers parmi ceux que vous appelez les visiteurs ? Après, vous pourrez me le donner lors d'un prochain Conseil municipal ; je vois bien que vous ne les avez pas aujourd'hui. Mais l'interrogation, elle est là, elle n'est pas autre part.

Monsieur le Maire : Merci, M. GOUA. Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Moi non plus, je ne vais pas discuter avec Mme GOXE d'obstétrique, bien que j'aie quelques compétences en biologie, mais ce n'est pas le sujet.

Mais je ne voulais quand même pas qu'on pastiche nos interventions. J'ai apprécié le ton de votre intervention, mais il ne faut pas pasticher. Moi je dis simplement la chose suivante : que Terra Botanica fonctionne, et fonctionne bien, ce serait de l'intérêt collectif. Je n'ai pas entendu, ce soir, si le bilan comptable est positif ou est encore négatif, parce que j'ai bien entendu qu'il y avait plus d'entrées, etc... Mais voilà, je n'ai pas compris si avec les entrées non payantes on était arrivé à l'équilibre ou au moins on s'en rapprochait, et voilà, j'aurais bien aimé avoir ça.

La deuxième remarque de fond que nous faisons depuis plusieurs années, ce n'est pas qu'on veut supprimer Terra Botanica et tous les emplois qui vont avec, c'est qu'on trouve qu'il est injuste que ce soit Angers qui finance une deuxième fois là où le Conseil départemental devrait prendre ses responsabilités. Éventuellement, on pourrait discuter qu'Angers Loire Métropole investisse des financements là-dedans, mais pas la Ville d'Angers. Ce n'est même pas sur notre territoire. C'est de rayonnement intercommunal. Mais, je veux dire, pour l'essentiel, bon, on ne va pas faire de la géographie, du géocaching, mais on a été trop généreux, tu es trop généreux pour un gars qui ne voulait pas de Terra Botanica, tu as donné des terrains, c'est vraiment...
Et je voudrais terminer quand même par ça, puisque chacun y va de sa chanson... Avec la somme d'argent qui est versée depuis le début du mandat et qui va être versée jusqu'à la fin, M. BÉCHU, vous vous comportez avec l'argent des Angevins un peu comme Enrico MACIAS, c'est « donnez, donnez, donnez, ». Puis je vais m'arrêter là.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un veut se joindre au medley ? Je pense qu'on a déjà eu un débat, et quelque chose me dit que ce n'est sans doute pas le dernier. Je vais terminer par ce débat par une précision sur la ville, une comparaison, puisque vous avez cité Angers Loire Métropole, et puis une chanson, puisque je n'aimerais pas être en reste ce qui a été évoqué. D'abord, la précision, elle est assez simple.

Contrairement, M. PAGANO, à vos compétences en obstétrique, en termes de géographie le fait est que le parc est effectivement sur le site de la Ville d'Angers, de ce côté-là, et que le parc n'a pas été réellement donné, il a été confié dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA), et que la vérité c'est que chaque jour qui passe nous rapproche du moment où la Ville récupérera l'intégralité des investissements qui ont été faits sur ce site. Je ne sais pas si le Département a bien négocié à l'époque, mais la réalité c'est que la Ville a bien négocié et qu'il y avait un BEA de 60 ans à compter de l'ouverture du parc, qui fait qu'à la fin de la convention, l'intégralité du site revient à la seule Ville d'Angers, pas à la Communauté urbaine à la Ville.

Ensuite, sur Angers Loire Métropole, en fait, cela nous renvoie à un débat beaucoup plus large que celui de ce soir. Est-ce qu'il est légitime que la Ville paye seule les 4 600 000 € de subventions d'équilibre du Quai, alors qu'un habitant de Trélazé, d'Avrillé, ou de Saint-Barthélemy qui se présente à un spectacle paye la même chose ? Et là, on a un énorme sujet sur le Conservatoire sur lequel, d'ailleurs, j'aurais pensé que vous interveniez. Parce que quand un Angevin paie 15 €, un habitant hors Angers paie 150 €, à

quotient familial égal. Et, de mon point de vue, cela soulève des angles ou des interrogations sur les limites de ce qui est communal et intercommunal. On a tout doucement commencé à y toucher avec le fait que quand il y avait une subvention de la Communauté urbaine il fallait aller vers une parité de tarifs, mais je pense que, sur ces sujets, on a devant nous, et ça dépasse très largement la question de la délibération n°28 et de Terra Botanica, des questions sur ce qui est le niveau de ce qui est intercommunal et de ce qui ne l'est pas.

Enfin, et je m'arrêterai là-dessus, j'ai bien regardé la discographie de Sylvie Vartan qui chantait « rien à faire, tu n'as pas compris », M. GOUA, en 1986. Alors, j'ai choisi 86 parce que les titres m'arrangeaient, je le reconnais et qu'il y a deux-trois chansons d'amour qui me semblaient encore assez inappropriées au stade de notre relation, mais je dirai en tout cas à Catherine GOXE qu'elle est la plus belle pour aller danser, de manière à rester dans le registre de Sylvie Vartan.

Mes chers collègues, nous passons au vote sur cette délibération. Voilà ce que je voulais dire. Je vous propose que le Directeur général de Terra Botanica puisse venir devant la Commission Finances, qu'on élargira à l'occasion, pour que vous puissiez aussi lui poser des questions précises. La minorité au Département avait fait la demande et c'est ce qui s'est passé. Je vous propose que les mêmes causes puissent produire exactement les mêmes effets et qu'à une occasion prochaine il y ait non seulement une occasion de présenter les fondamentaux qui sont excédentaires, même si ce n'est pas à nous de dévoiler les chiffres ce soir puisqu'il y aura dans quelques jours une conférence de presse, et puis de présenter la stratégie à moyen terme et une étude protourisme qui a été diligentée à la demande du Conseil d'administration et on élargira, à cette occasion, à tous les élus qui le souhaitent, la présentation. Mes chers collègues, je passe au vote. Je constate qu'il y a des oppositions, qu'il n'y a pas d'abstention, et je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-113 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-114

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

ALTER Services - Nouvelle répartition des sièges du Conseil d'administration - Désignation de deux représentants

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

Dans le contexte du repositionnement d'ALTER Services sur les missions de gestion urbaine, les collectivités actionnaires suivantes : la commune de Trélazé et la commune de Cantenay-Epinard ont choisi de céder les actions qu'elles détenaient au capital de la société à Angers Loire Métropole.

Comme conséquence de ces cessions d'actions et de la nouvelle répartition du capital social entre les deux collectivités actionnaires restant au capital, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, la répartition des 17 sièges d'administrateur sera modifiée.

Il est rappelé la répartition des 17 sièges du Conseil d'Administration d'ALTER Services avant la sortie du capital des collectivités actionnaires, la commune de Trélazé et la commune de Cantenay-Epinard :

Actionnaires	**% capital**	**Montant participation en capital €**	**Nombre sièges administrateurs**
Angers Loire Métropole	54,76	410 923	9
Ville d'Angers	44,74	335 661	6
Commune de Trélazé	0.41	3 076	1
Commune de Cantenay Epinard	0,09	667	1
Total	100	750 327	17

En application des principes de représentation directe et de proportionnalité prévus à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux sièges vacants du fait de la sortie de ces deux collectivités reviennent à la Ville d'Angers.

Aussi il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des collectivités actionnaires d'approuver la répartition des 17 sièges d'administrateur comme suit :

Actionnaires	**% capital**	**Montant participation en capital €**	**Nombre sièges administrateurs**
Angers Loire Métropole	55,26	414 666	9
Ville d'Angers	44,74	335 661	8
Total	100	750 327	17

En conséquence de ce qui précède, il appartient au Conseil municipal de désigner deux représentants supplémentaires pour siéger au sein du Conseil d'administration d'ALTER Services et de les autoriser à exercer toutes fonctions en lien avec leur représentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Désigne Mme Karine ENGEL et Mme Catherine GOXE pour représenter la Ville d'Angers au sein du Conseil d'Administration d'ALTER Services, leur entrée en fonction étant conditionnée à l'approbation de la nouvelle répartition des sièges d'administrateur par l'Assemblée générale d'ALTER Services.

Mme Karine ENGEL et Mme Catherine GOXE pourront accepter toutes fonctions en lien avec leur mandat de représentation aux fonctions d'administrateur.

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération n° 29. Elle concerne ALTER Services, et notamment le fait que nous devons désigner 2 nouveaux représentants au sein de cette structure pour tenir compte des évolutions avec le départ de Cantenay-Epinard et de Trélazé qui, mécaniquement, nous renforce à l'intérieur du Conseil d'administration, et il vous est proposé que ce soit Mme ENGEL et Mme GOXE qui puissent nous représenter dans cette structure. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-114 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-115

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Groupement d'Intérêt Public (GIP) Café Culture - Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Nantes - Désignation de représentants

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

A la suite des différentes modifications intervenues pendant le Conseil municipal du 18 décembre 2017, il convient d'ajuster les représentations des élus dans différents organismes comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Désigne les élus suivants au sein de ces différents organismes :

Organisme	Nom de l'élu désigné	En qualité de	En remplacement de
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Nantes (ESPE)	Faten SFAIHI	Représentante déléguée	Ahmed EL BAHRI
Groupement d'Intérêt Public (GIP) Café Culture	Alain FOUQUET	Représentant titulaire	*Nouvelle adhésion*
	Pascale MITONNEAU	Représentante suppléante	*Nouvelle adhésion*

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Café Culture, je vous propose de désigner Faten SFAIHI en qualité de représentante déléguée, en remplacement d'Ahmed EL BAHRI, et, pour l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et d'Education), qu'Alain FOUQUET et Pascale MITONNEAU puissent nous représenter respectivement comme titulaire et suppléant dans le GIP Café Culture. Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-115 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-116

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Pilotage de la politique

Conventions de prestations intégrées avec la SPL ALDEV - Rayonnement et activités commerciales - Décision de principe

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

Angers Loire Métropole a décidé la création d'une société publique locale (SPL) instituée par la loi du 28 mai 2010 (L1531.1 du CGCT) au service du territoire, de l'accompagnement du développement de l'activité économique et de l'emploi, qui permet une organisation collective offrant plus de sécurité pour encore plus d'opérationnalité. La Ville d'Angers est entrée au capital de la SPL par décision du 18 décembre 2017.

Chaque actionnaire de la SPL peut confier des missions à ALDEV par le biais d'un contrat de prestations intégrées. Comme par le passé, la Ville d'Angers décide de confier à ALDEV les missions relevant du rayonnement et des activités commerciales de la Ville d'Angers, qui est un service public administratif.

Le rapport document-programme est un projet de convention de prestations intégrées conclue avec une société in house conformément aux articles L1411-19 et L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est rappelé que, conformément à l'article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, cette dernière n'est pas applicable à la quasi-régie.

Cette convention, d'une durée de cinq ans et demi prendrait effet à compter du 1er juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1411-12 et L 1411-19,
Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et notamment l'article 16

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve le principe de confier le contrat de prestations intégrées à la Société Publique Locale ALDEV pour les missions concernant le rayonnement et activités commerciales de la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à entrer en négociation avec la SPL ALDEV sur la base du rapport document programme.

Impute les dépenses et recettes au budget 2018 et suivants

Monsieur le Maire : Une décision de principe concernant les conventions de prestations intégrées avec la SPL (Société Publique Locale) ALDEV, qui est la même que la délibération passée à Angers Loire Métropole il y a quelques jours. Si vous voulez des précisions, j'y suis prêt. Ça n'est pas le cas. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-116 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-117

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Association Austin Angers Créative (AAC) - Subventions de projets au titre de l'année 2018 - Approbation

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

L'association Austin Angers Créative (AAC), créée en 2015, a pour objet de favoriser les relations avec Austin, dans le domaine de la culture et de l'économie culturelle et créative. Le projet associatif qu'elle porte participe à la politique publique locale de rayonnement du territoire angevin à l'international.

En effet, la Ville d'Angers et la Ville d'Austin (Texas) entretiennent, depuis 2010, des relations qui s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Des relations économiques dans le domaine des entreprises innovantes des champs de l'économie créative et culturelle (musiques actuelles, cinéma), du numérique et des nouvelles technologies
- Des échanges autour de l'énergie et du développement durable, de l'alimentation et de la nutrition,
- Des partenariats scolaires et universitaires et plus largement, l'encouragement aux relations entre associations.

La Ville d'Angers reconnait le rôle de l'association Austin Angers Créative et souhaite apporter son soutien au projet d'intérêt général porté par cette association et qui répond aux objectifs d'intérêt général suivants :

- Participer au développement d'une coopération durable entre Angers et Austin
- Faire connaître et promouvoir en France et aux États-Unis les liens qui unissent les deux territoires
- Sensibiliser les citoyens angevins et austinites, au travers d'événementiels, à nos atouts, cultures et patrimoines respectifs.
- Favoriser les liens et collaborations entre les événements culturels phares de nos territoires
- Soutenir la création artistique en favorisant l'accueil d'artistes en résidence
- Favoriser la coopération économique entre Austin et Angers dont la filière Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Il est proposé que les actions de l'association que la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent soutenir (organisation d'événements, promotion des acteurs de l'économie culturelle angevine, et mise en relation des acteurs des Industries Créatives et Culturelles d'Angers avec des interlocuteurs qualifiés à Austin), fassent l'objet d'un conventionnement tripartite, et que la Ville d'Angers octroie une subvention de 45 000 € à Austin Angers Creative, dont 20 000 € seront dédiés à l'organisation du Festival Lévitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs 2018 entre la Ville d'Angers et l'association Austin Angers Créative.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 45 000 € à l'association Austin Angers Créative.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Benoît PILET : Mes chers collègues, la délibération n° 32 pour Angers Austin Creative, une association créée en 2015 dont nous avons échangé quelques propos il y a quelques mois. Nous souhaitons la soutenir pour différentes actions : « Levitation » à hauteur de 20 000 € ; et 25 000 € de manière à accompagner toute la politique de l'association en faveur du jumelage Angers Austin, et ce tout au long de l'année, de manière à être en cohérence avec tout l'événementiel qu'elle souhaite développer sur le territoire, que ça soit au niveau industrie créative, ou que ça soit au niveau du fooding où ALDEV interviendra en accompagnement. Voilà le sens de la délibération que je vous propose ce soir. Attribuer 45 000 € à l'association.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-117 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-118

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Institut Confucius - Association Angers Jumelages - Maison de l'Europe - Angers International Welcome - Subventions de fonctionnement - Attribution

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

De nombreuses associations travaillent en lien avec la Ville d'Angers tout au long de l'année. Il s'agit de partenariats qui permettent de mettre en place des actions et des manifestations au profit des Angevins mais aussi des partenaires institutionnels et particuliers dans les Villes jumelles.

Afin de soutenir ces associations dans leur démarche de promotion du territoire angevin et dans leurs actions à Angers, il est proposé d'accorder les subventions de fonctionnement aux structures suivantes :

- Institut Confucius ..... 10 000 €
- Association Angers Jumelages..... 5 000 €
- Maison de l'Europe ..... 5 000 €
- Angers International Welcome ..... 1 300 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue des subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour un montant total de 21 300 € :

- Institut Confucius ..... 10 000 €
- Association Angers Jumelages..... 5 000 €
- Maison de l'Europe ..... 5 000 €
- Angers International Welcome ..... 1 300 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Benoît PILET : 4 subventions, dont une où je m'abstiendrai pour l'Institut Confucius, pour des renouvellements de subventions :

- 10 000 € pour l'Institut Confucius ;
- 5 000 € pour l'association Angers Jumelages ;
- 5 000 € pour la Maison de l'Europe ;
- Et puis 300 € pour Angers International Welcome.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention, sauf celle de Benoît PILET sur le seul Institut Confucius.

Délibération n° DEL-2018-118 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.

Délibération n° DEL-2018-119

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Ville jumelle de Haarlem - Hockey sur Gazon du SCO - Développement relations avec des clubs sportifs - Déplacement section - Subvention

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Depuis de nombreuses années, des clubs sportifs angevins développent des relations avec des clubs sportifs des Villes jumelles.

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de Haarlem, la section de hockey sur gazon du SCO d'Angers souhaite organiser sa première rencontre amicale interclub entre les deux Villes jumelées et sollicite à ce titre une subvention de 600 euros de la Ville d'Angers.

Par conséquent et afin de soutenir les actions des associations qui contribuent à promouvoir sur notre territoire la richesse et la diversité culturelle des différents pays européens ainsi que des pays avec lesquels sont développés des partenariats, il est proposé d'accorder une subvention de 200 € pour le déplacement de la section hockey sur gazon du SCO d'Angers, à Haarlem, en juin 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention à la section hockey sur gazon du SCO d'Angers pour un montant de 200 euros.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Benoît PILET : Il vous est proposé d'accompagner, pour une subvention de 200 €, le déplacement de la section hockey sur gazon du SCO, en juin prochain, à Haarlem.

Délibération n° DEL-2018-119 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-120

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Ville jumelle de Wigan - Sporting Club Angevin (SCA) - Développement relations avec des clubs sportifs - Déplacement - Subvention

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Depuis de nombreuses années, des clubs sportifs angevins développent des relations avec des clubs sportifs des Villes jumelles.

Afin de soutenir les actions des associations qui contribuent à promouvoir sur notre territoire la richesse et la diversité culturelle des différents pays européens ainsi que des pays avec lesquels sont développés des partenariats, il est proposé d'accorder une subvention de 400 € pour le déplacement de 41 personnes du Sporting Club Angevin au club Ashton Athletic F.C.D de Wigan du 04 au 08 mai 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de projet au Sporting Club Angevin pour un montant de 400 euros.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Monsieur le Maire : Et même chose en ce qui concerne Wigan, mais cette fois-ci pour le SCA.

Benoît PILET : Pour un montant de 400 €.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas d'oppositions à ce que les deux soient présentées ensemble ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-120 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-121

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012 - 112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

Collège Auguste Et Jean Renoir	Séjour de 45 élèves (dont 16 boursiers) à Brighton en Angleterre du 16 au 20 avril 2018	520,00 €
	Séjour de 43 élèves (dont 6 boursiers) à Hasting en Angleterre du 15 au 20 avril 2018	320,00 €
Collège Claude Debussy	Séjour de 44 élèves (dont 17 boursiers) à Cardiff aux Pays de Galles du 15 au 20 avril 2018	540,00 €
Collège Jean Monnet	Séjour de 27 élèves (dont 3 boursiers) à Wurtzbourg en Allemagne du 13 au 20 avril 2018	260,00 €
Collège La Madeleine	Séjour de 12 élèves (sans boursier) à Séville en Espagne du 04 au 11 avril 2018	200,00 €
	Séjour de 47 élèves (dont 5 boursiers) à Barcelone en Espagne du 16 au 20 avril 2018	300,00 €
	Séjour de 17 élèves (dont 3 boursiers) à Dublin en Irlande du 16 au 20 avril 2018	160,00 €
	Séjour de 34 élèves (dont 5 boursiers) à Londres en Angleterre du 16 au 20 avril 2018	300,00 €
	Séjour de 15 élèves (sans boursier) en Hongrie du 17 au 24 avril 2018	200,00 €
	Séjour de 27 élèves (dont 8 boursiers) à Osnabrück en Allemagne du 16 au 25 avril 2018	560,00 €
Collège Saint Charles	Accueil d'élèves allemands du 05 au 13 avril 2018	150,00 €
Collège Saint Jean de La Barre	Séjour de 49 élèves (dont 12 boursiers) à Rome en Italie du 08 au 13 avril 2018	440,00 €
	Séjour de 47 élèves (dont 17 boursiers) à Barcelone en Espagne du 09 au 14 avril 2018	540,00 €
Institution Mongazon	Accueil d'élèves espagnols du 12 au 20 avril 2018	150,00 €
	Séjour de 60 élèves (dont 3 boursiers) à Broadstairs en Angleterre du 15 au 20 avril 2018	260,00 €
	Séjour de 38 élèves à Rome en Italie du 20 au 24 avril 2018	200,00 €

Lycée Chevrollier	Séjour de 18 élèves (dont 10 boursiers) à Londres en Angleterre du 16 au 19 avril 2018	300,00 €
Lycée Henri Bergson	Séjour de 14 élèves (sans boursier) à Amsterdam en Hollande du 4 au 6 avril 2018	100,00 €
Lycée Joachim du Bellay	Séjour de 50 élèves (sans boursier) à Berlin en Allemagne du 08 au 12 avril 2018	240,00 €
	Séjour de 23 élèves (dont 4 boursiers) à Lecco en Italie du 13 au 20 avril 2018	280,00 €
Lycée Joseph Wresinski	Séjour de 30 élèves (dont 6 boursiers) à Torun en Pologne du 4 au 11 avril 2018	520,00 €
Lycée Sacré-Cœur La Salle	Accueil d'élèves polonais du 07 au 11 avril 2018	150,00 €
	Accueil d'élèves espagnols du 15 au 21 avril 2018	150,00 €
	Séjour de 22 élèves (sans boursier) à Valladolid en Espagne du 18 au 25 mars 2018	200,00 €
	Séjour de 50 élèves (sans boursier) à Berlin en Allemagne du 08 au 12 avril 2018	400,00 €
Lycée Saint-Martin	Accueil d'élèves américains du 12 au 20 mars 2018	150,00 €
	Séjour de 17 élèves (dont 2 boursiers) à Vitoria-Gasteiz en Espagne du 08 au 16 avril 2018	240,00 €
Lycée-Collège David D'Angers	Séjour de 25 élèves (dont 3 boursiers) à Pise en Italie du 17 au 25 avril 2018	460,00 €
	Séjour de 22 élèves (sans boursier) à Buenos Aires en Argentine du 12 au 26 avril 2018	1342,00 €
TOTAL		**9632,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue des subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 9632 €, détaillé comme suit :

- 840,00 € au Collège Auguste et Jean Renoir
- 540,00 € au Collège Claude Debussy
- 260,00 € au Collège Jean Monnet
- 1 720,00 € au Collège La Madeleine
- 150,00 € au Collège Saint Charles
- 980,00 € au Collège Saint Jean de La Barre
- 610,00 € à l'Institution Mongazon
- 300,00 € au Lycée Chevrollier
- 100,00 € au Lycée Henri Bergson
- 520,00 € au Lycée Joachim du Bellay

- 520,00 € au Lycée Joseph Wresinski
- 900,00 € au Lycée Sacré-Cœur La Salle
- 390,00 € au Lycée Saint-Martin
- 1802,00 € au Lycée-collège David d'Angers

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Benoît PILET : C'est le printemps. Les déplacements fleurissent : 29 déplacements pour nos établissements angevins, pour un total de 9 632 €.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a une.

Délibération n° DEL-2018-121 : le Conseil Adopte à la majorité
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2018-122

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence à l'Adulte (ASEA) - Convention 2018-2019 avec le Département de Maine-et-Loire, les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais - Approbation

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Prévention Spécialisée constitue l'un des moyens d'action du Département, dans le cadre du Schéma départemental Enfance Famille et soutien à la parentalité 2016-2020.

Une convention 2018-2019 fixe les modalités de mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée dans le Département. Elle est passée avec le Département de Maine-et-Loire, les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, la communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence à l'Adulte (ASEA). La participation de la Ville d'Angers s'élève à 300 000 €.

L'action éducative s'adressant à des groupes de jeunes (public prioritaire les 12 – 21 ans) à partir d'un travail dans la proximité de leur lieu de vie, elle s'exerce sans mandat nominatif en respectant la libre adhésion et l'anonymat des personnes concernées.

L'action de la Prévention Spécialisée se décline localement à partir de diagnostics partagés de territoire et des trois axes généraux d'interventions suivants :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies... ;
- Favoriser un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

L'organisation de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence à l'Adulte (ASEA) se décline en quatre secteurs sur la Ville d'Angers :

- un premier secteur : Monplaisir (3 éducateurs)
- un second secteur : Grand-Pigeon, Giran, Savary (3 éducateurs)
- un troisième secteur : La Roseraie (5 éducateurs)
- un quatrième secteur : Belle-Beille (4 éducateurs)

La convention 2018-2019 définit les engagements du Département, à savoir :

- les missions générales du service,
- les modalités d'intervention et de fonctionnement,
- les territoires couverts pour chaque ville,
- les modalités de participation financière pour chaque ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention relative à la Prévention Spécialisée au titre des années 2018 et 2019, avec le Département de Maine-et-Loire, les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence à l'Adulte (ASEA).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 300 000 € au Département de Maine-et-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Cette délibération vise à renouveler le partenariat que nous avons et les modalités de financement fixées dans la convention pour la prévention spécialisée. Ça fait partie effectivement des éléments de prévention et de lutte contre la délinquance.
La convention, cette fois-ci, est pour 2 ans, 2018-2019. Elle concerne le Département, mais également les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et de l'Adulte (ASEA). Notre participation est maintenue à hauteur de 300 000 €.
L'idée de ces interventions hors les murs et principalement de ce qu'on appelle les éducateurs de rue est destinée aux publics prioritaires de 12 à 21 ans, à proximité de leur lieu de vie, et avec des actions dans tous les quartiers, que nous suivons dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Bien entendu, nous voterons cette délibération car il est important de soutenir cette association et de reconnaître, à travers cette subvention, le travail utile réalisé par la structure dans les différents quartiers d'Angers. Nous restons néanmoins vigilants à ce que la Ville ne vienne pas toujours au secours du Département. J'en profite pour vous demander quel est l'apport exact des autres collectivités en question dans cette délibération, que ce soit le Département, les Villes de Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'agglomération du Choletais, et cela sous-entend les évolutions, en termes de partage équitable, des participations de chacune de ces collectivités.

Monsieur le Maire : La collectivité départementale a souhaité, en 2014, faire évoluer son mode de fonctionnement et a proposé aux villes deux hypothèses :

- La première qui consistait à ce que le niveau de prestations diminue avec des subventions, de la part des collectivités, qui soient constantes ;
- Et la deuxième suggérait que, pour maintenir les effectifs d'éducateurs spécialisés, il fallait qu'à ce moment-là les Villes ajoutent des crédits.

Toutes les autres Villes, dans le cadre de la convention, ont décidé de voir diminuer leur nombre de journées de prévention, et la Ville d'Angers a décidé de maintenir un niveau de prévention identique à ce qui existait sur son territoire.

Donc il n'y a aucun fonds, si vous voulez, angevin qui soit destiné à Cholet, à Saumur, ou à Trélazé, puisque les enveloppes sont réparties de manière analytique. Et là, dans ce domaine, je crois qu'on peut se réjouir que notre Département soit un des derniers à financer la prévention spécialisée, là où la quasi-

totalité des autres, en tout cas c'est le cas dans tout le Grand Ouest, ont décidé d'abandonner cette compétence puisqu'elle est malheureusement facultative. Alors que c'est une folie, en termes de dépenses publiques, de rendre facultatives des dépenses de prévention qui permettent ensuite d'éviter de se retrouver avec des difficultés qui sont plus grandes. On est toujours minoritaire, en termes de fonctionnement, par rapport à la collectivité départementale qui doit verser 2 € quand on en met 1 €, de mémoire. Et c'est la même clé de répartition avec les autres, mais, pour nous, le niveau de subventions est inchangé. Pas d'autres questions ? Je propose que nous votions cette délibération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-122 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-123

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées mentales (ADAPEI) - Service Enfants, Sports, Culture, Adultes Loisirs (ESCA'L) - Convention Pluriannuelle d'Objectifs - Approbation

Rapporteur :Claudette DAGUIN

EXPOSE

Comme chaque année la Ville d'Angers subventionne des associations dans les domaines de la santé et du handicap pour soutenir des actions qui entrent dans le champ de la politique municipale.

Le service ESCA'L de l'ADAPEI propose des prestations de loisirs adaptés qui consistent en

- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 3-17 ans,
- des activités physiques et sportives pour les enfants et les adultes,
- un accueil spécifique pour les 18-25 ans,
- un programme « sorties loisirs » pour les adultes.

Le soutien apporté par la Ville d'Angers prend notamment la forme de subventions.

Dans ce cadre, il est proposé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs d'une durée de 4 ans pour la période 2018-2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Approuve la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'ADAPEI.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention à l'ADAPEI service ESCA'L d'un montant de 30 300 € (20 300 € pour la direction Santé Publique et 10 000 € pour la direction Education Enfance).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Claudette DAGUIN : Bonsoir. Chers collègues, Monsieur le Maire, je vous propose donc de signer, pour la période de 2018-2021, la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADAPEI (Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées mentales). Le service ESCA'L (Service Enfants, Sports, Culture, Adultes Loisirs) propose, donc, aux personnes en situation de handicap, un accueil de loisirs, des activités physiques et sportives pour les enfants et les adultes, un accueil spécifique

pour les 18-25 ans, et un programme de sortie loisirs pour les adultes ; et d'autre part d'attribuer une subvention à l'ADAPEI d'un montant de 30 300 € qui se décomposent de la façon suivante :

- 20 300 € pour le service santé, la Direction Santé Publique ;
- Et les 10 000 € pour la Direction Petite Enfance.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je pense que tout le monde est d'accord pour que nous votions la délibération que Claudette DAGUIN vient de rapporter. Et c'est donc à l'unanimité.

Délibération n° DEL-2018-123 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-124

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Dotation de soutien à l'investissement public local - Demande de subventions à l'Etat

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La loi de finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer les investissements afin de contribuer à doter la France des équipements structurants nécessaires à l'attractivité des territoires et à leur développement.

Le gouvernement a décidé de poursuivre l'effort de l'Etat engagé en 2016 et 2017. Ainsi, la loi de finances pour 2018 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

A ce titre, la Ville d'Angers a déposé des déclarations d'intention de solliciter cette subvention pour les travaux suivants :

Opérations	Estimation du coût travaux
Remplacement des menuiseries sur 3 sites : groupe scolaire Isoret, Parcheminerie, Raspail - Amélioration de l'isolation des bâtiments et réduction des consommations énergétiques	364 000 € HT
Groupe scolaire Paul Valéry - Traitement d'air	22 860 € HT
Groupe scolaire Montesquieu - Travaux de chauffage	33 330 € HT
Théâtre Chanzy - Rénovation thermique et traitement d'air	490 000 € HT
Mises aux normes incendie et remplacement de Système de Sécurité Incendie sur 6 sites	160 000 € HT
Mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la commune d'Angers - Programmation 2019 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée	500 000 € HT
Site André Moine – Rénovation de la couverture	155 000 € HT
Musée Pincé - Réouverture au public – Mise aux normes	110 000 € HT
Jeu de boules Paul Bert – Réhabilitation en locaux associatifs	206 400 € HT
Gymnase du groupe scolaire Gérard Philipe - Rénovation de la couverture et de l'éclairage	120 000 € HT
Ecole élémentaire Jules Verne et Groupe Scolaire Henri Chiron - Rénovation de l'éclairage de classes	56 000 € HT

La Ville d'Angers demande à bénéficier d'une subvention de l'Etat, pour la réalisation des travaux relatifs à ces projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux relatifs à ces projets.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Une délibération habituelle déjà depuis 2 ans, de soutien, demande de subventions au titre du soutien à l'investissement public. Ce sont des opérations souvent d'isolation thermique, d'amélioration des conditions de chauffage pour économiser l'énergie, améliorer le confort : couvertures, menuiseries, tout ce qui touche les opérations prévues par la loi et subventionnables. Il y en a pour 800 000 € ou 900 000 €, comme chaque année, sur ces travaux. Je ne les liste pas. Vous les avez.

Monsieur le Maire : Je pense que personne ne tient à ce qu'on lise, bon, d'autant qu'on espère tout avoir, mais ce n'est quand même pas totalement certain, donc...

Jean-Marc VERCHÈRE : C'est bien parti...

Monsieur le Maire :... on fera le constat de ce que nous aurons effectivement. Mes chers collègues, je passe au vote. Pas d'oppositions, là-dessus ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-124 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-125

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Théâtre Chanzy - ALTER Services - Convention de raccordement au réseau de chaleur de la Roseraie - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié l'extension du réseau de chaleur de la Roseraie à ALTER Services.

La Ville d'Angers a ainsi l'opportunité de raccorder à ce réseau le théâtre Chanzy en 2018.

Cette opération permettrait de consommer de l'énergie issue de la chaufferie centrale de la Roseraie (alimentée en partie par Biowatts, permettant une mixité bois de près de 90% en 2017), en augmentant la part d'énergies renouvelables et en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

Le montant correspondant au coût de raccordement au réseau de chaleur est de 25 400 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention de raccordement au réseau de chaleur de la Roseraie avec ALTER Services.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Dans la ligne de ce que nous avons voté tout à l'heure pour la rénovation du théâtre Chanzy, je vous propose de nous autoriser à raccorder cet établissement au réseau de chaleur du secteur et à autoriser une dépense, pour le coût de raccordement au réseau, c'est-à-dire la sous-station, de 25 400 € TTC.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-125 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-126

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maison de quartier du Lac de Maine - Avenant aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle Maison de quartier au Lac de Maine.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et en la construction d'un bâtiment neuf d'environ 1 900 m² situé 34 rue de la Chambre aux Deniers.

Les marchés ont été décomposés en 19 lots et attribués pour un montant total de 3 209 701,06 € HT.

Il convient de conclure une dernière série d'avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 2 093,46 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 14 « Electricité » pour un montant de 2 093,46 € HT
- Lot n° 16 « Carrelage » : avenant technique sans incidence financière

Le montant total des marchés s'élève désormais à 3 256 852,42 € HT soit une évolution de + 1,47 % des marchés initiaux, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL-2014-65 du 29 janvier 2014 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2015-72 du 23 février 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2016-33 du 25 janvier 2016 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant aux lots n° 14 et 16, pour un montant total de 2 093,46 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pour la Maison de quartier du Lac de Maine que nous avons inaugurée samedi dernier, un dernier avenant de 2 093 € HT pour les lots 14 et 16.

Monsieur le Maire : Pas de questions, là-dessus ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-126 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-127

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Eglise Saint-Laud - Avenant aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a procédé en 2016 à la restauration extérieure et à la restauration de la toiture de l'église Saint-Laud du fait de fuites existantes.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, la Ville a décidé d'entreprendre les travaux de restauration des parements extérieurs et des couvertures sud-est du chœur, du bas du transept et abside sud-est.

Les marchés ont été décomposés en 4 lots et attribués pour un montant total de 271 390,61 € HT.

Il convient de conclure un avenant au lot n° 4 « Vitraux - Serrurerie » pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant de 7 495,36 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 278 885,97 € HT soit une évolution de + 2,76 % des marchés initiaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la DEL 2017-361 du 17 juillet 2017 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant au lot n° n° 4 « Vitraux - Serrurerie », pour un montant total de 7 495,36 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pour l'église Saint-Laud, vous avez eu un dossier tout à l'heure pour une demande de subvention et un financement d'une partie des vitraux. Là, ce que je vous propose, c'est, dans le cadre du chantier qui est en cours et pour laquelle nous avions un vitrail qui était dans la partie rénovation du chœur, de modifier par un avenant la nature des travaux. Nous étions partis au départ, comme d'autres parties de l'église, sur la reconstitution d'un vitrail transparent, translucide, à losanges, comme les autres, sauf que la paroisse a découvert dans ces greniers où je ne sais pas trop où, les vitraux d'origine en mauvais état suite aux bombardements. Et donc, cette première tranche nous amène à rénover un des vitraux d'origine, et cet avenant représente 7 495 €, il est abîmé, il ne l'est pas énormément.
Le deuxième dossier, c'est pour une prochaine tranche et pour obtenir les financements globaux sur ces vitraux d'origine.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-127 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-128

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Sainte-Gemmes-sur-Loire - Le Perron - Parc du Hutreau - Remise gracieuse de dette de loyers - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par convention d'occupation du 1er juin 2006, la Ville d'Angers a mis à disposition un bar/restaurant dénommé « le Perron » situé Chemin du Perron à Sainte-Gemmes-sur-Loire au profit de Monsieur Grégory CHAPLET.

Cette mise à disposition était consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle fixée à 847,16 €.

A la suite d'un arrêt de l'activité de bar/restaurant et de la mise en vente du bien par la Ville d'Angers, le contrat cité ci-dessus a été résilié.

Au regard de ces éléments, il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal la remise gracieuse de dette de loyers pour un montant de 4 353,36 € au profit de Monsieur Grégory CHAPLET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la remise gracieuse de dette de loyers au profit de Monsieur Grégory CHAPLET, à compter du 1er janvier 2013, pour un montant de 4 353,36 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose une admission en non-valeur, d'une somme non négligeable de 4 353 €, vis-à-vis du gestionnaire de l'ancien bar du Hutreau, pour des raisons qui font qu'aujourd'hui la recette municipale n'est pas en mesure de les recouvrer. Elle s'adresser à la société qui a été liquidée, pas au gestionnaire à titre personnel.

Monsieur le Maire : Et puis, c'est une vieille affaire puisque vous voyez que ça a 5 ans. Il y a un moment où je pense qu'effectivement il est raisonnable de penser qu'on aura peut-être du mal à récupérer cette somme. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-128 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-129

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Rues Passin, Saint-Augustin et Lilas - Classement d'office de parcelles

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Les voiries existantes rue Passin, rue Saint Augustin et rue des Lilas, appartiennent, en indivision, aux propriétaires des maisons bâties le long de ces voies.

Compte tenu de l'usage de ces voies, ouvertes à la circulation publique, et de la desserte par les services urbains, il convient de régulariser cette situation et de classer ces voies dans le domaine public communal.

La procédure de classement d'office est adaptée au cas présent en raison du nombre important de propriétaires. Le classement d'office est effectué sans indemnité.

Une enquête publique a été ouverte du 12 au 26 février 2018.
Au cours de cette enquête, aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, la commune d'Angers est chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces classements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L318-3, L 318 -10 et R 318-11,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R.141.4 et R.141.9,
Vu l'avis favorable du Président d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL- 2017-381 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, autorisant la mise en œuvre de la procédure de classement d'office des rues Passin et Saint-Augustín,
Vu la délibération DEL -2018 – 42 du Conseil municipal du 29 janvier 2018, autorisant la mise en œuvre de la procédure de classement d'office de la rue des Lilas,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Procède au classement d'office dans le domaine public communal de ces voies d'une superficie totale de 4850 m² environ.

Jean-Marc VERCHÈRE : C'est une délibération qui met un terme à la procédure de classement des rues Passin, Saint-Augustin, et des Lilas, des procédures qui avaient été engagées il y a une dizaine d'années et que nous avons reprises pour, cette fois, effectuer les transferts de propriétés. C'est le travail le plus long dans les mois qui viennent, parcelle par parcelle, de faire les actes qui, il faut bien le dire, n'intéressent pas

beaucoup de monde, ni nous, ni les prestataires.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-129 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-130

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO/CITEO 2018 pour les tonnages émis en 2017

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Ecofolio et Eco-emballages se sont rapprochés, le nom de la nouvelle société issu de ce rapprochement étant depuis le 8 septembre 2017 : CITEO.

CITEO est habilitée à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les Collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Elle fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, Collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.

Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les Collectivités Territoriales,
- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,
- Sensibilisation des habitants au geste de tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par le Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès de CITEO d'une éco contribution de base fixée, pour les papiers diffusés en 2017, à 60 euros HT la tonne.

La Ville d'Angers émet plus de 5 tonnes par an et doit donc s'acquitter de l'éco contribution.
Un barème éco-différencié doit par ailleurs être pris en compte.

Pour les papiers mis sur le marché en 2017, à déclarer en 2018, ce barème est articulé autour des éléments suivants :

- Fibre : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers non recyclés et non issus de forêts gérées durablement ;
- Recyclabilité : malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

L'impact des bonus/malus après déclaration conduit pour la Ville d'Angers à une éco contribution à la tonne de 61,15 euros HT. Le tonnage déclaré étant de 25,098 tonnes, le montant de l'éco contribution pour 2018 est donc de 1534,75 euros HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 541-10-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Confirme l'engagement de la Ville d'Angers en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco contribution 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de la contribution au recyclage papier à Ecofolio, pour les 25 tonnes de papiers.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Délibération n° DEL-2018-130 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-131

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Fourniture et l'acheminement d'énergie - Convention de groupement de commandes - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par convention de groupement en date du 17 décembre 2014, Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, l'Université d'Angers, le CCAS d'Angers, la Société Angers Expo Congrès, la SOMINVAL et l'EPCC Le Quai, ont décidé de faire en commun leurs achats d'énergie (gaz et électricité).

La Société Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC), s'est substituée, à compter du 1er janvier 2018, à Angers Expo Congrès. Il convient d'acter cette modification par voie d'avenant n°1 à la convention.

Conformément à la convention de groupement, cet avenant, sans impact financier, doit être signé par les 3 membres fondateurs = Angers Loire Métropole (Coordonnateur), la Ville d'Angers et l'Université d'Angers.

Il est également prévu dans la convention de groupement que pour toute modification du marché ne concernant qu'un membre, il appartient à ce dernier de se charger de l'avenant. Ainsi ALTEC est le seul membre qui doit prendre un avenant aux contrats en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement « fourniture et l'acheminement d'énergie » ayant pour objet la substitution de la SPL ALTEC à la SEML Angers Expo Congrès.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n°1.

Jean-Marc VERCHÈRE : La 46, c'est l'approbation d'un avenant n°1 à la fourniture et à l'acheminement d'énergie dans le cadre de la convention d'un groupement de commandes pour remplacer la SEM (Société d'Economie Mixte) Angers Expo Congrès par la SPL (Société Publique Locale) ALTEC (Angers Loire Tourisme Expo Congrès).

Monsieur le Maire : Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-131 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-132

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHERE : Il s'agit de la liste du courtage d'enchères.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition ; pas d'abstention. Vous avez le détail.

Délibération n° DEL-2018-132 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-133

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Gestion des milieux aquatiques - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations (GEMAPI) - Prise de compétence - Approbation

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit des communes qui est automatiquement transférée de celles-ci aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'Environnement, à savoir les missions suivantes :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le territoire d'Angers Loire Métropole (ALM) est concerné par :

- 10 bassins versants ;

- 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Mayenne », « Sarthe val », «Loir », « Authion », « Layon Aubance Louet » ;

- 1 Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) « Angers Authion Saumur » ;

- 2 Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), dont une est animée par ALM.

Pour exercer pour partie cette compétence et afin de disposer d'une solidarité de bassin versant, ALM va travailler avec trois Syndicats. Deux Syndicats existent déjà : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents et le Syndicat Layon Aubance Louet. Le troisième sera créé prochainement : le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme. La partie de gestion des digues étant traitée dans un autre cadre et un autre calendrier.

Dans l'intérêt d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur le territoire communautaire, il est proposé en outre que la Communauté urbaine se dote, au lieu et place de ses Communes membres, des compétences en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'exercice de ces compétences aura vocation à être confié aux syndicats, dans le cadre de leur participation aux dispositifs partenariaux ou réglementaires tels que la SLGRI, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations –PAPI- (BVA Romme) ou les SAGE (Authion, Layon Aubance Louet). Cette prise de compétence permet de simplifier la gouvernance dans le domaine de l'eau et notamment la charge des communes.

Ce transfert de compétences des communes à la Communauté urbaine doit être approuvé dans les conditions prévues à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 211-7,
Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve le transfert à Angers Loire Métropole de la compétence en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Monsieur le Maire : La Communauté urbaine va prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations) et il se trouve que nous devons quand même approuver, au niveau du Conseil municipal, cette prise de compétence. Je ne sais pas juridiquement ce qu'il se passerait si nous ne l'approuvions pas puisque, de toute façon, elle est prévue par la loi. Donc il y a 2 options : ou on essaye, puis on voit ce que ça donne ; ou alors on vote cette délibération, et tout se passera bien. Et c'est la 2ème option que je vous propose. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Monsieur le Maire : La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je m'abstiens de voter un transfert de compétence. C'est tout.

Délibération n° DEL-2018-133 : le Conseil Adopte à la majorité
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2018-134

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Associations Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou et Ablette Angevine - Conventions de partenariat - Approbation

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou agit pour la protection des oiseaux et des milieux naturels associés. Elle mène également des actions de protection d'espèces et d'espaces sensibles. Pour sensibiliser aux enjeux de la conservation, elle fait découvrir les oiseaux et les milieux naturels au public, notamment aux scolaires.

L'Ablette Angevine a pour orientation de favoriser les actions d'information et de promouvoir l'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles ainsi que toutes études susceptibles de permettre une prise de conscience des problèmes de qualité d'eau dans notre bassin.

En partenariat avec la Ville d'Angers, chacune des deux associations propose chaque année un plan d'actions. Pour chacune de ces associations, une convention précise les modalités de leurs interventions, qui sont financées par la Ville pour un montant annuel maximum de 6 000 €. Ces conventions sont signées pour une année, reconductibles expressément trois fois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve les conventions de partenariat et suivantes avec les associations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou et de l'Ablette Angevine, pour la mise en place d'actions en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que les conventions nécessaires à leur réalisation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Isabelle LE MANIO : Une délibération pour 2 aides de 6 000 € chacune, une pour la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et l'autre pour l'Ablette Angevine. On reconduit ce que l'on a fait les années précédentes, sur la protection des milieux aquatiques et les oiseaux.

Monsieur le Maire : D'accord. Pardonnez-moi. On peut quand même passer au vote sur la LPO et l'Ablette Angevine. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Nous passons, après les oiseaux et les poissons, aux chats.

Délibération n° DEL-2018-134 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-135

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Quartier Belle-Beille - Association "les Amis du Chat Libre" - Gestion des chats libres et errants - Convention - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Afin de réguler la population des chats libres et errants sur le quartier de Belle-Beille, l'association « les Amis du Chat Libre » organise des campagnes de capture sur un périmètre validé par la Ville. Les chats attrapés sont identifiés, stérilisés puis remis sur le site de leur capture. Une convention précise les modalités de cette action pour chacun des partenaires.

Pour l'aider à organiser ces campagnes de capture des chats libres et errants sur Belle-Beille, il est proposé d'attribuer à l'association « les Amis du Chat Libre » une subvention de 1 000 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec l'association « les Amis du Chat Libre » précisant les modalités de partenariat pour les campagnes de capture des chats libres et errants sur le quartier de Belle-Beille.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue à l'association « les Amis du Chat Libre » une subvention de 1 000 € pour l'aider à couvrir une partie des frais liés à l'identification et aux soins vétérinaires des chats libres et errants capturés sur Belle-Beille puis remis sur site.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Isabelle LE MANIO : C'est le printemps, donc je vous propose de donner 1 000 € aux « Amis du Chat Libre » pour aider à la stérilisation des chats errants de Belle-Beille.

Monsieur le Maire : Vous avez une drôle de manière de célébrer le printemps, mais on va vous suivre sur la délibération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-135 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-136

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Organismes privés de gestion immobilière - Mise à disposition de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets - Convention-type - Approbation

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

Par délibération du 12 janvier 2016, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a autorisé la signature de conventions avec Angers Loire Métropole et les bailleurs sociaux pour définir notamment les obligations d'entretien autour des points d'apport volontaire, notamment en cas de dépôts sauvages.

Depuis l'installation de ces équipements, initialement lors de travaux de rénovation urbaine ou autres aménagements de quartier, il s'avère que, parfois, la propriété de ces conteneurs enterrés a été transférée à d'autres organismes privés de gestion immobilière. Il convient donc de formaliser les mêmes modalités de gestion de chaque entité, cette fois avec les organismes privés de gestion immobilière et Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention-type pour l'équipement et la mise à disposition de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets, avec Angers Loire Métropole et l'organisme privé de gestion immobilière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Stéphane PABRITZ : Il s'agit d'une convention de mise à disposition des points d'apports volontaires entre Angers Loire Métropole, la Ville, et les syndics de copropriété.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-136 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-137

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études confié à ALTER Public - Avenant n°3 - Approbation.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à ALTER Public un mandat d'études visant à définir le projet urbain Angers Cœur de Maine et à préciser les conditions de faisabilité technique, administrative et financière des deux premiers sites d'intervention opérationnelle identifiés que sont Quai Saint-Serge et Centre-ville Maine.

Ces études préalables ont permis de confier à ALTER Public la réalisation des aménagements programmés sur ces deux sites stratégiques et prioritaires. Ainsi, la Ville d'Angers a confié à ALTER Public, par délibération du 26 octobre 2015, un mandat de travaux pour l'aménagement du site Centre-ville Maine.

En complément et afin de prolonger l'élaboration du projet urbain Angers Cœur de Maine dans son ensemble et de préciser les objectifs d'aménagement sur les autres sites de projet, la Ville d'Angers a validé, par délibération du 26 octobre 2015, un avenant n°1 au mandat d'études global. Ce premier avenant visait d'une part, à accompagner la collectivité dans la définition des quatre orientations générales du projet urbain Angers Cœur de Maine et, d'autre part, à engager les études pré-opérationnelles visant à définir une première transformation de la voie des berges.

Ces études ont permis à la Ville d'Angers de confier à ALTER Public, par délibération du 30 mai 2016, un mandat de travaux pour la réalisation de l'aménagement du secteur Ligny – Jean-Turc au pied du Château d'Angers et, par délibération du 28 novembre 2016, un mandat de travaux pour l'aménagement de la voie des berges au niveau de la Baumette et de Saint-Serge.

Courant 2017, un deuxième avenant a permis d'engager ou de prolonger certaines études (comme indiqué dans l'avenant n°3).

L'avenant n°3, qu'il convient aujourd'hui d'approuver, tire le bilan du travail réalisé en 2017 dans le cadre de l'avenant n°2 et propose des perspectives pour l'année 2018.

En synthèse, l'avenant n°3 au mandat d'études doit permettre :

- de prolonger les missions d'Assistance au Maître d'Ouvrage confiées à l'équipe GRETHER dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé par la Ville d'Angers en juin 2012 ;
- de prolonger la démarche relative au Plan-Programme Rives Vivantes (concertation, point "1" de l'environnement, OAP Maine) ;
- d'engager les études pré-opérationnelles portant sur les îlots urbains du bas du centre-ville ;
- de prolonger les études, démarches administratives et concertation avec les acteurs pour la définition du projet Saint-Serge faubourg actif ;
- d'accompagner le Marché d'Intérêt National dans ses évolutions urbaines.

Le coût des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 325 000 € HT incluant la rémunération de la SPL ALTER Public.

Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de douze mois à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant n°3.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2015-1 du 26 janvier 2015 approuvant le mandat d'études confié à ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 au mandat d'études « Angers Cœur de Maine » confié à ALTER Public d'un montant de 325 000 € HT (soit 390 000 € TTC) dont 275 000 € HT (soit 330 000 € TTC) d'études confiées à des tiers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Donc il s'agit d'un 3ème avenant au mandat d'études confié à ALTER Public pour la poursuite des études et des travaux engagés dans le cadre de l'élaboration du projet urbain Angers Cœur de Maine. Ce 3ème avenant s'inscrit dans la continuité des précédents avec pour particularité, outre les prolongations de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à l'équipe de GRETHER, de prolonger une démarche qui a été entamée qui s'appelle « Plan-Programme Rives Vivantes » et qui vise à travailler sur les continuités douces le long de la Maine sur le développement et la prise en compte des pratiques et usages aux abords de la Maine, mais également sur la Maine, tout cela à travers une démarche de concertation qui s'accompagne également de l'élaboration d'un point 1 de l'environnement et de l'élaboration des orientations qui permettront de déposer, dans le cadre d'une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Maine.

Monsieur le Maire : Corridors écologiques, participation des Angevins, recommandation de la sauvegarde, alors là on est au taquet pour avoir un vote à l'unanimité. N'est-ce pas Monsieur MAHÉ ?

Roch BRANCOUR : On va le laisser s'exprimer, mais auparavant je vais terminer de le présenter les autres.

Je ne voudrais pas qu'il lui manque des arguments pour soutenir notre délibération. Et donc, il s'agit également d'élargir l'AFOCAL (Association pour La Formation des Cadres de L'Animation et des Loisirs) et d'engager des études pré-opérationnelles sur les îlots urbains du bas du centre-ville dont chacun sait que c'est un secteur qui a besoin être requalifié ; de prolonger des études, démarches administratives, sur la définition du projet pour Saint-Serge faubourg actif ; et d'accompagner le marché international dans ces évolutions urbaines. Le coût des études à confier à GRETHER et à ALTER est évalué à un montant de 325 000 €, et il vous est donc proposé d'approuver cet avenant n°3 au mandat d'études.

Monsieur le Maire : Vous en avez trop rajouté, M. BRANCOUR. Vous avez ouvert des arguments pour M. MAHÉ. Vous avez la parole M. MAHÉ.

Gilles MAHÉ : J'avais eu l'occasion d'en discuter en Commission et ici dans cette enceinte, pas plus que pour l'avenant 3 comme les précédents, nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Et évidemment chacun campe sur ses positions.
Nous passons au vote. Pas plus d'oppositions et pas plus de votes favorables que d'habitude. Je constate qu'il y a des oppositions, qu'en revanche, il n'y a pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-137 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-138

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Conditions patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques à Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Angers Loire Métropole est compétente, depuis le 1er septembre 2015, en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités. Il a été convenu de lui transférer les zones d'activités économiques (ZAE) en cours de commercialisation.

Parmi ces zones, 7 sont gérées en régie et nécessitent le transfert du foncier non encore commercialisé au 1er septembre 2015 au profit d'Angers Loire Métropole. Deux autres ZAE sont gérées par voie de concession d'aménagement confiées à ALTER Cités (anciennement dénommée SODEMEL) pour la ZAE de Sorges, située aux Ponts-de-Cé, et à ALTER Public (anciennement dénommée SPLA de l'Anjou) pour la ZAE de Pré-Bergère, située à Saint-Martin-du-Fouilloux.

Les conditions financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers des ZAE ont été présentées lors de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) du 20 juin 2016. Cette dernière a retenu comme principe le rachat des terrains au prix des bilans à terminaison, calculé sur la base des recettes restant à percevoir par la Communauté urbaine déduction faite des travaux restant à réaliser.

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a approuvé les conditions patrimoniales et financières de transfert des biens (terrains aménagés, en cours d'aménagement ou à aménager) transférés dans le cadre de la compétence « zone d'activité ». En application des dispositions légales, il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune membre, de se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales présentées ci-dessous.

1) <u>Modalités patrimoniales</u>

Le Conseil de communauté a décidé, par délibération du 11 mai 2015, de transférer les ZAE en cours de commercialisation au titre de la compétence économie, à compter rétroactivement du 1er septembre 2015.

Sept zones d'activités existantes gérées en régie et encore en cours de commercialisation doivent ainsi être transférées à la Communauté urbaine :

- Saint-Clément-de-la-Place – « Les Alouettes 3 »,
- Soucelles – « La Sigonnière »,
- Longuenée-en-Anjou (secteur de la Membrolle-sur-Longuenée) – « La Perrière »,
- Longuenée-en-Anjou (secteur de la Meignanne) – « Les Ormeaux B »,
- Le Plessis-Grammoire – « La Petite Boîtière »,
- Saint-Lambert-la-Potherie – « La Vilnière »,
- Cantenay-Epinard – « Bellevue 2 ».

S'agissant des 2 zones d'aménagement concerté confiées à ALTER Cités et ALTER Public, les communes des Ponts-de-Cé et de Saint-Martin-du-Fouilloux ont d'ores et déjà procédé au transfert à la Communauté urbaine de tous les droits et obligations du concédant, résultant des traités de concession signé respectivement entre ALTER Cités et Les-Ponts-de-Cé, et ALTER Public et Saint-Martin-du-Fouilloux.

2) <u>Modalités financières</u>

Dans le cadre d'une ZAE aménagée en régie, il n'est pas possible de déterminer la valeur de chacun des terrains en cours d'aménagement pris isolément dans la mesure où les travaux réalisés ou restant à réaliser ne peuvent être affectés à un terrain en particulier ; il faut donc raisonner en termes de bilan prévisionnel faisant apparaître :

- Les dépenses réalisées et restant à réaliser (acquisitions, études, travaux...),
- Les recettes réalisées et restant à réaliser.

Le principe retenu en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est celui du rachat des terrains restant à commercialiser au 1er septembre 2015, à leur prix bilan (c'est-à-dire prix de revente), déduction faite du montant des travaux restant à réaliser ou réalisés par la Communauté urbaine Angers Loire Métropole depuis cette date.

Dès lors, chaque commune supportera au final le montant du déficit (ou de la plus-value) de l'ensemble de la zone, comme elle avait dû le prévoir au moment du lancement de l'ensemble de l'opération. La Communauté urbaine a donc réalisé pour chaque zone un bilan financier arrêté au 1er septembre 2015.

Il ressort desdits bilans ci-annexés les montants de transfert suivants :

	Montant HT des parcelles non commercialisées	**Montant HT des travaux restant à réaliser**	**Valeur de transfert**	
			Montant HT à verser par ALM car coût travaux < valeur des terrains	***Montant HT à verser par la commune car coût travaux > valeur des terrains***
St-Lambert-la-Potherie (*« La Vilnière »*)	1 479 508,00 €	185 000,00 €	***1 294 508,00 €***	
Longuenée-en-Anjou secteur de La Meignanne (*« Les Ormeaux B »)*	349 169,12 €	19 200,00 €	***329 969,12 €***	
St-Clément-de-la-Place (*« Les Alouettes 3 »*)	105 030,00 €	101 304,00 €	***3 726,00 €***	
Longuenée-en-Anjou Secteur de La Membrolle-sur-Longuenée (*« La Perrière »*)	187 740,00 €	80 000,00 €	***107 740,00 €***	
Le Plessis-Grammoire (*« La Petite Boîtière »*)	3 840,00 €	20 845,00 €		***17 005,00 €***
Soucelles (*« La Sigonnière »*)	75 000,00 €	70 000,00 €	***5 000,00 €***	
Cantenay-Epinard (*« Bellevue »*)	86 272,00 €	142 260,00 €		***55 988,00 €***

En contrepartie de la prise en charge de l'intégralité du déficit initial par les communes, Angers Loire Métropole s'engage à porter seule les frais de gestion à venir liés au rythme de commercialisation (impôts fonciers, entretien, gardiennage...). La Communauté urbaine supportera également un éventuel déficit supplémentaire constaté à terminaison de l'opération (lié à des coûts de travaux supérieurs, des ventes à prix inférieurs, des frais de portage allongés, ...).

En cas de déficit moins important, la Communauté urbaine partagera avec la commune le bénéfice net supérieur qu'elle tirerait de la revente des terrains (par ex : en cas de coûts de travaux inférieurs, des ventes à prix supérieurs), au prorata du taux de commercialisation.

Le versement du prix du foncier aux communes se fera sur plusieurs exercices budgétaires (maximum sur 5 ans) pour les montants supérieurs à 1M€ (Saint-Lambert-la-Potherie) et 1 exercice pour les autres.

En cas de cession d'un terrain depuis le 1er septembre 2015 jusqu'au transfert effectif de propriété au profit de la Communauté urbaine, la commune perçoit la recette sur un compte d'attente. Le produit de la vente sera ensuite reversé à la Communauté urbaine au moment du transfert effectif de la zone d'activités, la commune n'étant plus compétente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-5 III, article L 5211-17,
Vu la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole en date du 11 décembre 2017 déterminant les conditions patrimoniales et financières de transfert des zones d'activités économiques à la Communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve les conditions financières et patrimoniales, telles que décrites ci-dessus, du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice par la Communauté urbaine de la compétence en matière de zone d'activités économiques, concernant les communes de Cantenay-Epinard, du Plessis-Grammoire, de Longuenée-en-Anjou (secteur de la Meignanne et de la Membrolle-sur-Longuenée), de Saint-Clément-de-la-Place, de Saint-Lambert-la-Potherie et de Soucelles, pour les zones économiques gérées en régie.

Approuve les conditions financières et patrimoniales, telles que décrites ci-dessus, du transfert auprès de la Communauté Urbaine des droits et obligations du concédant, nécessaires à l'exercice de la compétence en matière de zone d'activités économiques pour les zones d'aménagement concerté en cours de réalisation sur les communes des Ponts-de-Cé et de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Roch BRANCOUR : La délibération suivante s'inscrit dans la continuité de la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté Urbaine, ce qui lui a donné la compétence en matière de gestion de zone d'activités et que s'est posée la question du transfert des zones d'activités à Angers Loire Métropole.
Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil de communauté a défini les conditions patrimoniales et financières du transfert des biens des différentes zones concernées, et, dans le cadre de l'application de cette procédure, chaque Conseil municipal de chaque commune d'Angers Loire Métropole est amené à approuver ces conditions financières et patrimoniales.
Il vous est donc proposé de faire de même ce soir, sachant qu'il s'agit de transferts de biens de zones d'activités qui sont situées sur les communes de Cantenay-Epinard, du Plessis-Grammoire, de Longuenée-en-Anjou, de Saint-Clément-de-la-Place, de Saint-Lambert-de-la-Potherie, de Soucelles, des Ponts-de-Cé, et de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Il s'agit d'un transfert de compétence, M. PAGANO. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a une. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-138 : le Conseil Adopte à la majorité
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2018-139

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine/Saint-Léonard - 25 rue Desmazières - Cession d'un immeuble anciennement à usage associatif

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, la Ville d'Angers a pour projet de céder un immeuble anciennement à usage associatif, situé 25 rue Desmazières à Angers, et qui n'est plus nécessaire à l'exercice de ses missions. Les locaux sont désaffectés depuis plusieurs années à la suite du départ des services de la Ville d'Angers et sont libres de toute occupation. Ils sont désormais déclassés du domaine public.

Le bâtiment, avec terrain attenant, est composé de la manière suivante :

- Une partie sous-sol composée de plusieurs pièces et de la chaufferie du bâtiment,
- Un rez-de-chaussée avec WC, douches et salles de sports,
- Les combles.

La SOCLOVA a pour projet d'acquérir ce bâtiment issu de la parcelle cadastrée section CS n° 673, le terrain vendu portant sur 514 m². Un accord est intervenu pour une cession au prix de 230 000 € (deux cent trente mille euros).

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la SOCLOVA.

La cession a été consentie sous les deux conditions particulières suivantes, à savoir :

- L'engagement par la SOCLOVA à suivre les recommandations architecturales énoncées dans la fiche patrimoniale jointe en annexe de la promesse unilatérale d'acquisition, le bien étant répertorié à l'inventaire général du patrimoine culturel,
- La constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain au profit et à la demande de GRDF, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2018-41 du Conseil municipal du 29 janvier 2018 constatant la désaffectation des locaux situés au 25 rue Desmazières à Angers et approuvant leur déclassement du domaine public municipal,
Vu l'avis du Service Local du Domaine du 23 février 2018,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition signée le 02 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la vente de l'ensemble immobilier situé au 25 rue Desmazières à Angers, au profit de la SOCLOVA, au prix de 230 000 € et conditions définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Cela concerne la vente d'un ensemble immobilier situé 25 rue Desmazières, pour un montant de 230 000 € à la SOCLOVA, après avis du service des domaines, bien sûr.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Oui. Puisqu'on est sur une délibération logement, chacun l'a noté, c'est le printemps. Donc, avec le printemps, c'est la reprise possible des expulsions locatives qui génèrent une violence insupportable contre les personnes, et cela génère potentiellement des SDF (Sans Domicile Fixe). Et puisqu'on a évoqué Coluche tout à l'heure, j'avais envie de vous poser la question : Monsieur le Maire, seriez-vous prêt à signer un arrêté interdisant les expulsions locatives, à l'image de ce que font un certain nombre de Maires en France chaque année ?

Monsieur le Maire : La réponse est non. Ce n'est jamais de gaieté de cœur, mais si le droit cesse de s'appliquer, on ne peut plus vivre ensemble, et les cas que vous citez sont ultra-minoritaires. Il y a eu par le passé, avec le même esprit de responsabilité quelles qu'aient été les couleurs politiques dans cette majorité, le fait de constater qu'il y avait des cas dans lesquels il ne pouvait pas en être autrement. Je précise que la délibération, en l'espèce, ne porte absolument pas là-dessus, mais bien sûr une cession d'un bien qui n'a plus d'utilité depuis que l'association en question s'est déplacée vers la place Saint-Léonard. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-139 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-140

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville - 12 rue Valdemaine - Cession d'un ensemble immobilier

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, la Ville d'Angers a pour projet de céder un immeuble situé au 12 rue Valdemaine à Angers, et qui n'est plus nécessaire à l'exercice de ses missions. En effet, cette ancienne synagogue a été, un temps, affectée au service public scolaire puis désaffectée fin juin 2016. Le bien est désormais déclassé du domaine public.

L'ensemble immobilier est constitué d'une parcelle cadastrée section BS n° 235, d'une surface de 2a 15ca, et comporte un bâtiment composé de la manière suivante : une entrée, un placard, deux salles de réception, une cuisine et des toilettes.

Monsieur Patrick SIMON a pour projet d'acquérir ledit ensemble immobilier moyennant le prix de cent quatre-vingt douze mille cinq cent euros (192 500 €). Cette cession s'effectuera au profit de Monsieur Patrick SIMON, ou toute autre personne morale que ce dernier se réserve le droit de désigner et dans laquelle il sera majoritaire.

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Monsieur Patrick SIMON ou toute autre personne morale.

La cession a été consentie sous la condition suspensive suivante, à savoir l'obtention d'un ou plusieurs prêts.

Le bien est actuellement occupé par la société DYNASTIES, gérée par Monsieur Patrick SIMON, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2016-395 du Conseil municipal du 18 juillet 2016 constatant la désaffectation du bien situé au 12 rue Valdemaine à Angers et approuvant son déclassement du domaine public municipal,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 10 novembre 2017,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition signée le 21 février 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la vente de l'ensemble immobilier situé au 12 rue Valdemaine à Angers, au profit de Monsieur Patrick SIMON, ou toute autre personne morale qui se substituerait, aux prix de 192 500 € et conditions définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Une autre vente d'une ensemble immobilier qui se situe 12 rue Valdemaine, c'est-à-dire l'ancienne synagogue qui a été, un temps, affectée au service public scolaire, puis désaffectée fin juin 2016, et qu'il vous est donc proposé de céder pour un prix de 192 500 € à M. Patrick SIMON.

Monsieur le Maire : Bien connu des Angevins et qui pourra y poursuivre son activité. Je passe cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-140 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-141

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doyenné - Square de la Verrerie - Acquisition de parcelles à usage de voirie et trottoir

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Société Abers Expansion a fait l'acquisition de terrains à bâtir en bordure du Boulevard du Doyenné, dépendant du « lotissement communal d'activités de la Verrerie ». L'acte de vente du 7 juillet 1989 prévoyait la réalisation de la voie du lotissement par la Société Abers Expansion et sa rétrocession gratuite à la Ville d'Angers.

Il convient donc de régulariser la situation en procédant à l'acquisition des parcelles suivantes, à usage de voirie et trottoir, situées Square de la Verrerie :

- Parcelle section AW n° 413, d'une surface de 8 ca
- Parcelle section AW n° 415, d'une surface de 60 ca
- Parcelle section AW n° 418, d'une surface de 7 a 27 ca

Un accord est intervenu pour un prix d'acquisition de 1 €. L'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié, de ses suites et conséquences, seront à la charge de la Ville d'Angers. Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale de vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu la promesse unilatérale de vente signée le 2 février 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers des parcelles désignées ci-dessus, situées Square de la Verrerie à Angers, et appartenant à la Société Abers Expansion, moyennant le prix de 1 € et la prise en charge des frais d'acte notarié.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'une acquisition de parcelles à usage de voiries et de trottoirs pour la

modique somme d'1 €.

Monsieur le Maire : Je n'aimerais pas que M. SIMON se dise qu'il s'est fait avoir puisque nous vendons pour 1 € alors que la délibération précédente était à 192 000 €. Je précise qu'évidemment il s'agit de parcelles, d'abord, que nous achetons, et, ensuite, qui n'ont pas du tout le même usage. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-141 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-142

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - Impasse du Prégentil - Cession d'une parcelle de terrain

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET sont propriétaires du bien immobilier cadastré section AZ numéro 75, situé 7 impasse du Prégentil. Ils ont sollicité la Ville d'Angers pour acquérir les espaces verts attenant à leur terrain et affectés au domaine public afin de les annexer à leur jardin. La Ville d'Angers a donné son accord pour céder la parcelle nouvellement cadastrée section AZ n° 532, d'une surface de 77 m², en limite séparative de leur propriété.

Un accord est intervenu pour une cession au prix de trois mille quatre cent soixante-cinq euros (3 465 €) pour une surface totale de 77 m², soit 45 euros par m².

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET.

La cession a été consentie sous les trois conditions particulières suivantes, à savoir :

- La constitution d'une servitude de passage au poteau au profit et à la demande d'ENEDIS, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, concessionnaire du réseau d'électricité, dans l'emprise de la parcelle objet de la vente,
- L'implantation, dans le délai de 24 mois de la signature de l'acte, de clôtures en limite de propriété, sans mitoyenneté et avec une obligation d'entretien par Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET,
- Les déplacements des réseaux d'eau et d'eaux usées, conformément aux prescriptions des services d'Angers Loire Métropole seront à la charge matérielle et financière de Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET. Ces déplacements devront être effectués dans les 12 mois de la signature de l'acte.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2018-80 du Conseil municipal du 26 février 2018 approuvant le déclassement de la parcelle nouvellement cadastrée section AZ n° 532 du domaine public,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 31 mai 2017,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition signée par Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET le 13 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle nouvellement cadastrée section AZ n° 532, située impasse du Prégentil, au profit de Monsieur Ludovic LUMET et Madame Justine COUET, aux prix de 3 465 € et conditions définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la

conclusion de cette cession.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : C'est une cession d'une parcelle de 77 m² pour un montant de 45 € le m², soit une somme totale de 3 465 € à M. Ludovic LUMET et Mme Justine CAUET.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-142 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-143

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - Rue du Buis - Vente de trois emprises de terrain

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

A la suite d'une procédure de biens vacants et sans maître, la Ville d'Angers est devenue propriétaire d'un terrain situé rue du Buis, en impasse. Ce terrain a été transféré à titre gratuit à la Ville, conformément à la réglementation.

La Ville d'Angers ne souhaitant pas conserver ce bien dans son patrimoine en raison de son manque d'intérêt pour un usage public, une démarche fut entreprise auprès des propriétaires riverains afin de les inciter à acquérir, chacun au droit de sa parcelle, une partie de ce terrain, cadastré section DY n°205, en nature de terrain enherbé et arboré.

Les quatre propriétaires riverains ont accepté de se porter acquéreur de ces emprises, situées en zone UC, au prix de 30 € le m² moyennant la prise en charge par et aux frais de la Ville d'Angers de diverses prestations : débroussaillage de la parcelle, abattage des arbres présents, déssouchage, pose d'une clôture en grillage simple vert en limite avec le domaine public routier. De plus, la Ville prendra en charge les frais notariés des transactions.

Trois propriétaires ont signé une promesse unilatérale d'acquisition aux conditions indiquées ci-après :

- M. et Mme MENANTEAU Jean ont signé le 14 février 2018 la promesse d'acquisition portant sur une emprise de 215 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205, moyennant le prix de 30 € le m², soit un prix total de six mille quatre cent cinquante euros (6 450 €),
- Mme COURBET Marie-Madeleine a signé le 12 février 2018 la promesse d'acquisition portant sur une emprise de 142 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205, moyennant le prix de 30 € le m², soit un prix total de quatre mille deux cent soixante euros (4 260 €),
- M. PLEYBER Jacques a signé le 14 février 2018 la promesse d'acquisition portant sur une emprise de 54 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205, moyennant le prix de 30 € le m², soit un prix total de mille six cent vingt euros (1 620 €) ; ladite promesse portant mention d'une clause de substitution au profit de toute personne physique ou morale,

Un document d'arpentage est en cours de publication par le cabinet LIGEIS, géomètre-expert à Angers, en vue de déterminer la nouvelle numérotation des parcelles. Les autres conditions et modalités sont détaillées dans les trois promesses unilatérales d'acquisition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°DEL-2016-403 du 18 juillet 2016 portant transfert de la propriété de la parcelle DY n°205 à la Ville d'Angers suite à la procédure de biens vacants et sans maître

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la vente, au prix de 30 € le m² et aux conditions et modalités indiquées ci-dessus :

- A M. et Mme MENANTEAU Jean d'une emprise de 215 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205,
- A Mme COURBET Marie-Madeleine d'une emprise de 142 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205
- A M. PLEYBER Jacques, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait, d'une emprise de 54 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section DY n°205

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Décide que tous les frais, droits et émoluments des actes authentiques ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la Ville d'Angers.

Décide de la réalisation de travaux pour tiers par la Ville d'Angers et à ses frais qui consistent en la fourniture et la pose d'une clôture en limite de la parcelle cadastrée actuellement DY n°205 avec le domaine public routier communal mais positionnée sur les parcelles présentement cédées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit ici d'approuver la vente de 3 emprises de terrains qui sont désormais propriétés de la Ville, après application d'une procédure de biens vacants et sans maître. Et il s'agit de vendre ces parcelles à usage de jardins à 3 riverains, dont les propriétés sont contiguës, pour un prix de 30 € le m², afin que l'entretien de ces parcelles soit désormais assuré par leurs propriétaires.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, j'imagine qu'il n'y a pas de question non plus. Pas d'opposition.

Délibération n° DEL-2018-143 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-144

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - Rue Sonia Delaunay - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de son opération de construction de 20 logements en accession sociale « Résidence Croix du Sud », Angers Loire Habitat a créé une voie interne pour desservir les logements situés à l'arrière du programme. Cette voie, dénommée rue Sonia Delaunay, cadastrée section EK n° 383, est d'une surface de 10a 93ca. Le bailleur social propose sa rétrocession à l'euro pour intégration dans le domaine public de la Ville d'Angers.

Les frais de notaire resteront à la charge du bailleur social. L'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT.

Les autres modalités sont inscrites dans l'acte notarié qui régularisera l'acquisition de cette voie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers de la parcelle cadastrée section EK n°383 à Angers, appartenant à Angers Loire Habitat, moyennant le prix de 1 €.

Précise que les frais d'acte notarié seront à la charge d'Angers Loire Habitat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit là aussi d'acquérir une parcelle à usage de voirie, qui appartient actuellement à Angers Loire Habitat, pour la somme de 1 €.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-144 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-145

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier du Lac de Maine - Rue de Pruniers - Projet urbain partenarial - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

La Société Vinci Immobilier envisage, sur la commune d'Angers, la réalisation d'une opération de construction de 40 logements en accession privée adressée au 1 rue de pruniers (référence cadastrale EY 392), secteur classé en zone UD au Plan Local d'Urbanisme d'Angers Loire Métropole.

Cette opération de construction rend nécessaire la réalisation d'équipements publics dont il est envisagé d'assurer une partie du financement via un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial :

Mis en place par la loi MOLLE du 25 mars 2009 afin de permettre le développement de l'urbanisme opérationnel d'initiative privée, le PUP est un outil conventionnel de financement des équipements publics induits par une opération d'aménagement ou de construction. Il permet de faire (pré)financer ces équipements par les propriétaires fonciers, aménageurs et constructeurs en contrepartie d'une exonération de plein droit de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement pour les constructions comprises dans le périmètre.

Une convention fixe le programme des équipements à réaliser, la fraction du coût de ces équipements répondant aux besoins des futurs habitants ou usagers donnant lieu à une participation des propriétaires, aménageurs et constructeurs calculé.

La compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme emporte de plein droit la compétence en matière de PUP. Néanmoins, lorsque les équipements publics ne relèvent pas uniquement de la compétence d'Angers Loire Métropole, la commune compétente doit être partie à la convention qui est donc tripartite.

En l'espèce, une convention est entre la société Vinci Immobilier, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers. Cette convention, d'une durée de 10 ans fixe notamment la liste des équipements que la Ville d'Angers s'engage à réaliser (réalisation sous sa propre maitrise d'ouvrage ou sous maitrise d'ouvrage déléguée), la part du coût de ces équipements qui sera versée par la société Vinci Immobilier (35,4 % du montant prévisionnel total des équipements incluant l'apport d'un terrain non bâti dont la valeur est fixée à l'euro symbolique, soit un montant provisoire de 342 000 € TTC), les modalités de versement (préfinancement à hauteur de 25 %) et l'exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement d'une durée de 10 ans.

Instauration d'un périmètre élargi de participations :

Une partie des équipements publics, à savoir les travaux relatifs à la reprise du carrefour, à la voie principale et à l'éclairage public, qui seront réalisés dans le cadre de la convention de PUP desserviront d'autres terrains qui pourront accueillir de nouvelles opérations d'aménagement ou de construction. Il est donc proposé qu'Angers Loire Métropole institue un périmètre élargi de participations, conformément à l'article L.332-11-3 II du Code de l'Urbanisme. Ce périmètre s'étendrait de la rue de Pruniers jusqu'à la piste cyclable longeant le stade Mikulak.

En effet, la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » du 24 mars 2014, a complété le dispositif PUP afin de permettre de répercuter tout ou partie du coût des équipements publics sur l'ensemble des opérations d'aménagement ou de construction qui en bénéficieront à terme, même si elles ne sont pas encore connues au stade de la première convention. Ainsi, à l'occasion de la conclusion d'une première convention de PUP, si les équipements publics prévus dans cette convention ont vocation à desservir d'autres terrains que ceux figurant dans son périmètre, l'autorité compétente en matière de PLU peut délimiter un périmètre élargi à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs qui s'y livrent à des opérations d'aménagement ou de construction doivent participer, dans le cadre de conventions, à la prise en charge de ces mêmes équipements publics, que ceux-ci soient encore à réaliser ou déjà réalisés, dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations.

Ce périmètre élargi est valable 10 ans. Au cours de cette période, les propriétaires, constructeurs ou aménageurs devront donc conclure avec Angers Loire Métropole et, le cas échéant, la Ville d'Angers, une convention de PUP dont la durée ne pourra dépasser 10 ans. Cette convention signée constituera une pièce à joindre aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 332-11-3, L. 332-11-4 et suivants et R332-25-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial établie entre la société Vinci, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Prend acte des équipements publics à réaliser par Angers Loire Métropole et de la participation du constructeur à leur financement pour un montant de 342 000 €, représentant 35,4 % du coût total des équipements (incluant l'apport d'un terrain non bâti dont la valeur est fixée à l'euro symbolique).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Angers.

La mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée pendant un mois en Mairie d'Angers.

La présente délibération et la convention sont mises à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole et en Mairie d'Angers.

Cette délibération et cette convention seront exécutoires à compter de leur transmission en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit de vous autoriser à signer une convention de Projet Urbain Partenarial

(PUP), ce qu'on appelle un projet urbain partenarial vise à associer et faire participer un promoteur immobilier à des travaux d'aménagement de voirie sur une surface qui soit connexe ou partie prenante de la parcelle envisagée par le projet immobilier et assurer ainsi une bonne insertion urbaine du projet immobilier, ainsi qu'une participation aux côtés de la collectivité du promoteur aux travaux d'aménagement dont les futurs propriétaires vont bénéficier.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-145 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-146

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1er février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 6 681 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 mars 2018

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 6 681 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'attribuer des subventions traditionnellement dans le cadre de la 9e campagne de ravalement, pour un montant global de 6 681 €, aux bénéficiaires dont la liste est annexée à

la délibération.

Monsieur le Maire : Pas d’opposition. Pas d’abstention.

Délibération n° DEL-2018-146 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-147

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Association Anjou-Pologne - Organisation d'une exposition - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

L'Association Anjou Pologne organisera une exposition au mois de mai dans une bibliothèque municipale sur la place des juifs du ghetto de Pologne, de 1939 à 1944 et envisage d'exporter cette exposition à Torun, ville jumelle polonaise d'Angers.

A partir d'un roman graphique relatant la vie d'un jeune garçon du ghetto de Varsovie pendant la seconde guerre mondiale, une trentaine de panneaux seront ainsi exposés.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir l'organisation de cette exposition. Considérant l'intérêt de cette action tant au niveau culturel que du devoir de mémoire, il est proposé l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Anjou Pologne, afin de financer une partie des prestations qui seront indispensables à la bonne organisation de cet événement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 500 € à l'association « Anjou Pologne ».

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Benoît PILET : Il s'agit d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Anjou-Pologne pour une exposition au mois de mai prochain sur le thème des juifs du ghetto de Pologne de 39 à 44, et donc il est important d'accompagner cette association avec laquelle nous travaillons régulièrement.

Monsieur le Maire : Je fais voter. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-147 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-148

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

6° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Politique" - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

L'association Confluences Pénales de l'Ouest vient de tenir son sixième colloque consacré cette année aux rapports entre la Justice et le Politique. Cette sixième édition a eu lieu les 22 et 23 mars 2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

Ce colloque, désormais inscrit sur le territoire de la Ville d'Angers, contribuant étroitement à son rayonnement, a réuni autour de six tables-rondes de multiples experts nationaux, qu'ils soient avocats, magistrats du siège et du parquet, journalistes judiciaires.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir ce colloque.

Considérant l'intérêt de débattre autour d'une telle problématique d'actualité, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Association Confluences Pénales de l'Ouest, afin de financer une partie des prestations qui ont été indispensables au bon déroulement de ces deux journées d'échanges, de formations et de débats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mars 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € à l'association Confluences Pénales de l'Ouest.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Emmanuel CAPUS : Il s'agit d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Confluences Pénales de l'Ouest qui a organisé la semaine dernière, donc les 22 et 23 mars 2018, un séminaire à la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)... En général, ils vont au Centre des Congrès, mais cette année c'était à la CCI en raison des travaux. Ce séminaire, qui réunit les juristes en droit pénal de toute la France, a réuni pas mal de monde ; cela ne s'est pas mal passé malgré la grève SNCF du 22 mars. Il y a eu une retransmission également sur France 3, des intervenants, comme le Maire d'Angers. Je vous propose donc de leur attribuer la somme de 2 500 € en raison de l'influence de ces Confluences sur le territoire national.

Monsieur le Maire : Je tiens à préciser que M. CAPUS n'était absolument pas quand je suis intervenu, ce qui montre qu'il a une vraie capacité à broder.
Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous votions cette délibération. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-148 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Question Diverse

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions concernant les décisions que j'ai... ? M. PAGANO.

Alain PAGANO : J'avais une question sur l'action qui est intentée par Vert Marine, si j'ai bien compris, envers la Mairie. J'aimerais en savoir plus.

Monsieur le Maire : Vert Marine. Écoutez, ça tombe très bien puisque votre question concerne en fait un référé qui a été introduit par l'un des candidats malheureux dans le cadre de la Délégation de Service Public, et l'audience s'est déroulée il y a quelques jours. Mercredi dernier, nous avons gagné sur toute la ligne. Le référé a été rejeté dans tous ses moyens, nous permettant donc de signer avec l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) la convention de délégation pour la gestion de la patinoire. Vert Marine considérait qu'ils auraient dû gagner. Voilà pour aller vite. Si vous le souhaitez, on vous transmet copie de la délibération du Tribunal Administratif, mais on gagne sur tous les items. Oui. Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : J'aimerais bien voir l'ordonnance. Ce serait bien.

Monsieur le Maire : Cela vous embête si je vous la mets dans la même enveloppe que la circulaire interministérielle de 44 pages qu'on a évoquée ?

Antony TAILLEFAIT : Oui. Je suis d'accord.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
DM-2018-70	Centre Jean Vilar - Festival Boule de Gomme - Contrats et avenants à titre payant avec des artistes : « Les boites sauvages » pour un montant de 2 532 € TTC, « Lili Désastres » pour un montant de 2 110 € TTC, « Prête-moi l'oreille » pour un montant de 500 € TTC, « Un château en Espagne » pour un montant de 2 918,13 € TTC, « L'Armada Productions » pour un montant de 2 009,78 € TTC, « AK Entrepôt » pour un montant de 3 462,09 € TTC, « Atelier de Papier » pour un montant de 2430 € TTC. Le montant global de 15 962 € TTC.	15 février 2018
	POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
DM-2018-79	Temps scolaire et périscolaire – Convention de mise à disposition à titre payant de locaux à l'Université de Nantes (4 867, 50 €).	23 février 2018
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2018-54	Théâtre Chanzy - Saison 2017/2018 - Contrat de mise à disposition à titre payant avec la compagnie Les Noeils (1 770 €) et contrat de mise à disposition à titre gratuit avec le lycée Joseph Wresinski.	08 février 2018
DM-2018-55	Grand Théâtre - Saison 2017-2018 - Exposition "Ma Defan - Prajna 2" - Convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'Institut Confucius.	08 février 2018
DM-2018-60	Musées d'Angers - Parcours de visites spécifiques dans le cadre des opéras Rinaldo et Fidelio - Convention de partenariat artistique et culturel avec le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra à titre gratuit.	09 février 2018

DM-2018-61	Salle Claude Chabrol - Saison 2017-2018 - Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec le Bureau des Etudiants en Langue Littérature et Civilisation Etrangères, Zig Zag Création et l'Association Musicale et Culturelle d'Angers (AMCA) - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'Association Culturelle "Panem et Circenses" (ACPEC 290 €) l'Association Orchestre du Lycée David d'Angers (OLDA 480 €), Soleil AFELT (290 €), les Blouses Roses (290 €) et la Compagnie du Fauteuil Rouge (960 €). Le montant total des contrats s'élève à 2 310 €.	12 février 2018
DM-2018-62	Théâtre Chanzy - Saison 2017/2018 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec la chorale Ocarina (1 525 €) et Cheyennes Production (885 €). Le montant global des locations s'élève à 2 410 €.	13 février 2018
DM-2018-63	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention de prêt de locaux avec la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou.	13 février 2018
DM-2018-71	Bibliothèque municipale - Convention de coopération en matière de numérisation entre le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Université François.	15 février 2018
DM-2018-77	Musées d'Angers - Ventes de produits et d'ouvrages à compter de février 2018 – Tarifs.	23 février 2018
DM-2018-85	Conservatoire à Rayonnement Régional - Prêt de locaux à titre gratuit - Convention avec l'association Chœur Plantagenêt.	26 février 2018
DM-2018-86	Salle Claude Chabrol - Saison 2017-2018 - Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec le Lycée Henri Bergson - Contrats de mise à disposition à titre payant avec le Centre de Ressource sur le Handicap Psychique (250 €), la Compagnie les R'Culéens (960 €), la Chorale Rose des Vents (960 €) et les Jardins du Rire (1 560 €). Le montant total des contrats s'élève à : 3 730 €.	26 février 2018
DM-2018-90	Abbatiale du Ronceray - Mise à disposition à titre gratuit de la salle d'exposition du rez-de-chaussée - Convention avec le Club philatélique et numismatique de l'Anjou.	02 mars 2018
DM-2018-92	Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat à titre gratuit avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO).	02 mars 2018

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

DM-2018-74	Bibliothèques - Régies de recettes - Modification des modes de recouvrement.	21 février 2018
DM-2018-75	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances pour un camp Montagne.	21 février 2018
DM-2018-76	Voirie - Modification du montant d'encaisse de la régie de recettes "fourrière Municipale".	21 février 2018

	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
DM-2018-88	Cessions de véhicules à Solidarauto	02 mars 2018
	VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	
DM-2018-89	Plan Place : rue Marie Placé - Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive - Convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) à titre gratuit.	02 mars 2018
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS	
DM-2018-56	Quartier Centre-Ville - Convention de mise à disposition avec Madame Josiane LEHAY d'un garage (lot n°4) situé 12 rue Auguste Gautier pour une durée d'un an.	09 février 2018
DM-2018-57	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Convention de mise à disposition avec l'association Etoile Angers Basket (EAB) de locaux situés 330 rue Saint-Léonard pour une durée de 3 ans.	09 février 2018
DM-2018-58	Quartier Centre-Ville - Convention d'occupation précaire avec Madame Nicole DEMION d'un garage (lot n°6) situé au 12 rue Auguste Gautier pour une durée d'un an.	09 février 2018
DM-2018-59	Quartier Capucins - Convention d'occupation précaire avec la Société ALTER Cités de locaux situés 15 rue du Général Lizé pour une durée de 3 ans.	09 février 2018
DM-2018-64	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Convention de mise à disposition avec l'Etat de locaux situés chemin de Traverse pour une durée de 5 ans.	14 février 2018
DM-2018-65	Quartier Centre-Ville - Convention de mise à disposition avec la Société Marketing Scan de locaux situés 3 rue de la Rame pour une durée de 3 ans.	15 février 2018
DM-2018-66	Quartier Capucins - Convention d'occupation temporaire avec l'association les Charognards du 49 d'un terrain parcelle AC n°117 pour une durée d'un an.	15 février 2018
DM-2018-67	Quartier Lafayette/Eblé - Convention de mise à disposition avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49) de locaux situés rue de la Morellerie pour une durée de 8 mois.	15 février 2018
DM-2018-68	Quartier Centre-Ville - Convention de mise à disposition avec Monsieur Luc PEAN MASSON d'un garage (lot n°10) situé au 12 rue Auguste Gautier pour une durée d'un an.	15 février 2018
DM-2018-69	Quartier Roseraie/Orgemont - Convention de mise à disposition avec Angers Loire Métropole de locaux situés 34 ter boulevard d'Arbrissel pour une durée de 3 ans.	15 février 2018

DM-2018-72	Quartier Deux Croix/Banchais - Convention de mise à disposition avec l'association "Arc en Ciel" de garages situés au 27 bis rue des Banchais pour une durée de 3 ans.	21 février 2018
DM-2018-73	Quartier Centre-Ville - Convention de mise à disposition avec Angers Nantes Opéra (ANO) de locaux situés au 26 avenue Montaigne pour une durée de 3 ans.	21 février 2018
DM-2018-80	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Convention d'occupation précaire avec la Société SNC Meignanne "Réalités" d'un terrain situé au 64 rue de la Meignanne.	23 février 2018
DM-2018-81	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Convention de mise à disposition avec l'association « France Parkinson » de la salle Paul Bert située au 2 rue Edgard Quinet pour une durée d'un an.	23 février 2018
DM-2018-82	Quartier Centre-Ville - Convention d'occupation précaire avec Monsieur et Madame URBAIN d'un garage (lot n°5) situé au 12 rue Auguste Gautier pour une durée de 6 mois.	23 février 2018
DM-2018-83	Quartier Capucins - Convention de mise à disposition avec l'association des Assistants Maternels et Assistants familiaux d'Angers et sa région (CAMAF) de locaux situés au 4 rue Daniel Duclaux pour une durée d'un an.	23 février 2018
DM-2018-84	Quartier Belle-Beille - Convention de mise à disposition avec la Compagnie A de locaux situés au 1 impasse Aldo Ferraro pour une durée de 3 ans.	23 février 2018
DM-2018-87	Groupe scolaire Victor Hugo - Création d'une salle de classe maternelle et aménagement de bureaux - Demande de permis de construire.	26 février 2018
DM-2018-91	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Convention de mise à disposition avec l'association l'Abri de la Providence de locaux situés chemin de Traverse pour une durée de 5 ans.	02 mars 2018

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

DM-2018-78	Désignation de Maitre BROSSARD dans le cadre de la procédure diligente par la Société VERT MARINE.	23 février 2018

Liste des MAPA attribués du 2 février au 1er mars 2018

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant
18 018 01	PI (prestations intel)	AMO Aménagement de l'ancien restaurant universitaire des Beaux-Arts à Angers	Lot unique	GALAND MENIGHETTI (mandataire) OTE INGENIERIE (cotraitant)	44370	VARADES	12065
18 019 01	T (travaux)	Création d'une chaufferie gaz et de réseaux de radiateurs au groupe scolaire La Pérussaie	lot unique	HERVE THERMIQUE	49004	ANGERS Cedex	169999,9
18 020 01	S (services)	Maintenance et entretien des installations thermiques des sites : Complexe Jean Bouin, Patinoire et AQUAVITA	lot unique	AXIMA CONCEPT	49800	TRELAZE	8992

Sur 3 attributaires : 3 sont sur le territoire du département dont 2 d'Angers Loire Métropole

Liste des décisions du Maire : Le Conseil prend acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil prend acte.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 octobre 2017 : Le Conseil prend acte

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, je considère que nous en avons terminé pour ce soir.

Je voulais quand même juste vous rappeler qu'il y a, à la fin de la semaine, le forum pour l'emploi et que c'est un signe de la reprise économique dont on peut tous se réjouir, 1 850 postes à pourvoir auprès de 186 entreprises. Je vous invite évidemment à faire passer le mot auprès des demandeurs d'emploi de votre entourage.

Je vous donne rendez-vous pour le dernier lundi du mois d'avril, et, d'ici là, je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 21 heures 45

La secrétaire de séance

Jeanne BEHRE-ROBINSON

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

Christophe BECHU